Équipe Jeunes et familles en transition

LES DÉPLACEMENTS
D'ENFANTS
DANS LE RÉSEAU DES
RESSOURCES D'ACCUEIL

Gaby Carrier
Suzanne Beaudoin
avec la collaboration
de Lucie Camiré





Association des centres jeunesse du Québec

ENTRE DE RECHERCHE SUR ES SERVICES-COMMUNAUTAIRES

INSPQ - Montréal

HV 887 .Q44 C377 1993

Institut national de santé publique du Ouébec 4835, avenur Christophe-Octomo, bureau 200 Montréer (Québec) H23 SG8

Tél.: (514) 597-0606

LES DÉPLACEMENTS
D'ENFANTS
DANS LE RÉSEAU DES
RESSOURCES D'ACCUEIL

Gaby Carrier
Suzanne Beaudoin
avec la collaboration
de Lucie Camiré

LES DÉPLACEMENTS D'ENFANTS DANS LE RÉSEAU DES RESSOURCES D'ACCUEIL

Gaby Carrier Suzanne Beaudoin avec la collaboration de Lucie Camiré

Projet subventionné par le Conseil régional de la santé et des services sociaux région 03

Centre de recherche sur les services communautaires Faculté des sciences sociales Université Laval

Centres jeunesse Québec

Novembre 1993

Travaux de secrétariat : Jocelyne Gallant

Dans ce document, l'usage du masculin inclut la forme féminine.

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES Pavillon Charles-De Koninck Bureau 2446, Université Laval Québec (Québec) **Ğ1K 7P4**

Téléphone : (418) 656-2674 Télécopieur : (418) 656-7787

Projet N° 2929 ISBN : 2-921008-63-7

Dépôt légal : 4^e trimestre 1993 Bibliothèque nationale du Québec

Ce projet de recherche a été financé grâce au programme de subventions pour projets en santé communautaire du Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région de Québec¹. Il s'inscrit dans la programmation de l'équipe de recherche *Jeunes et familles en transition*, soutenue par le Conseil québécois de la recherche sociale.

Cette étude a été réalisée avec la collaboration de nombreux gestionnaires et intervenants des Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse de Québec et de Chaudière-Appalaches, des centres de réadaptation Mont d'Youville, Pavillons des jeunes, la Clairière, l'Escale et des services sociaux de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur.

Nous tenons à remercier plus particulièrement certaines personnes du CPEJ de Québec qui ont favorisé et supporté la réalisation de ce projet :

Comité aviseur et lecture critique du rapport:

Richard Côté

chef de service des ressources à l'enfance

Michel Laflamme

chef du service de la recherche et de la programmation

Autorisation d'accès au terrain d'étude:

Lise Bernier

directrice des services professionnels

Marc-André Groleau

chef de service à la Protection de la jeunesse et chef de

service par interim à la prise en charge

Huguette Ostiguy

adjointe à la direction Enfance-Famille

Soulignons aussi l'importante contribution des personnes suivantes lors de la collecte des données :

Services ressources:

Michel Bégin
Danielle Gauvreau
Louise Pothier
Fernand Rajotte
Liliane Richard

Dans le cadre de la réforme de la santé et des services sociaux, les dénominations de plusieurs établissements ont été modifiées. Ainsi, le CRSSS-03, qui couvrait, avant avril 1993, la région 03 et la région 12 actuelle, porte désormais le nom de Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec. Pour la suite de ce rapport, nous utiliserons les nouvelles appellations. Toutefois les personnes que nous remercions ici sont identifiées selon les fonctions qu'elles occupaient au moment de l'étude au Centre de services sociaux de Québec.

Services sociaux

en centre d'accueil:

Sonia Brown

Service informatique:

Claude Bouchard

Registres DPJ:

Clémence Lemay

Service des

communications:

Mireille Nadeau

Nous voulons mentionner de façon toute spéciale la précieuse collaboration de tous les intervenants qui ont accepté de nous accorder une entrevue.

Nos remerciements vont enfin à Mme Jocelyne Gallant qui a assuré l'édition finale de ce rapport.

Table des matières

T-PROP	os	i
E DES M	IATIÈRES	iii
DES TA	BLEAUX ET FIGURES	vii
ODUCTIO	DN	. 1
AIÈRE I	PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUD	E
PITRE I	CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE	.5
Le prob	olème de recherche	.5
_		
1.2.1 1.2.2 1.2.3	Les motifs des déplacements d'enfants	.7
Objet e	et objectifs de l'étude	10
1.4.1 1.4.2 1.4.3 1.4.4	La continuité des expériences Le maintien des liens La stabilité du milieu de vie	11 12 13
Méthod	ologie de la recherche	15
1.5.1 1.5.2 1.5.3 1.5.4 1.5.5	1.5.1.1 Sélection de l'échantillon Collecte de données 1.5.2.1 Sources de données et instruments de collecte 1.5.2.2 Déroulement de la collecte Fidélité et validité des résultats Traitement et analyse des données	16 17 17 18 19
	E DES M E DES TA DDUCTIO MIÈRE I Le prob L'état o 1.2.1 1.2.2 1.2.3 Objet e Cadre 1.4.1 1.4.2 1.4.3 1.4.4 Méthod 1.5.1 1.5.2	Le problème de recherche L'état des connaissances 1.2.1 L'ampleur des déplacements 1.2.2 Les motifs des déplacements d'enfants 1.2.3 Les conséquences des déplacements d'enfants Objet et objectifs de l'étude Cadre d'analyse 1.4.1 La continuité des expériences 1.4.2 Le maintien des liens 1.4.3 La stabilité du milieu de vie 1.4.4 Dimensions d'analyse Méthodologie de la recherche 1.5.1 Population à l'étude 1.5.1.1 Sélection de l'échantillon 1.5.2 Collecte de données 1.5.2.1 Sources de données et instruments de collecte 1.5.2.2 Déroulement de la collecte 1.5.3 Fidélité et validité des résultats 1.5.4 Traitement et analyse des données

DEUXIÈME PARTIE : LES TRAJECTOIRES DES ENFANTS DÉPLACÉS

СНАІ	PITRE II	LE PREMIER PAS DANS LE RÉSEAU ET LES SUIVANTS	25
2.1	L'entrée	en milieu substitut	25
	2.1.1	De jeunes enfants, négligés Tout d'abord un processus volontaire Le dépannage : bouée de sauvetage ou piège pour l'enfant?	26 27
2.2	L'ample	eur des changements de milieu de vie	28
	2.2.1	Beaucoup de mouvements en peu de temps Des adaptations successives à des milieux de vie nombreux et différents	29
	2.2.3 2.2.4	De l'instabilité à la stabilité à l'instabilité Le cinquième de sa vie en ressource	33
СНА	PITRE III	ÊTRE PLACÉ EN TRANSIT OU ÊTRE DÉPLACÉ	39
3.1	Caracté	ristiques des épisodes de placement	39
	3.1.2 3.1.3	Une majorité de ressources familiales et de services de dépannage Des durées liées aux contextes de placement Une majorité de situations judiciarisées L'objectif ultime : un peu plus souvent la réinsertion	41 43
3.2	Caracté	ristiques des contextes de déplacement	46
	3.2.2 3.2.3	Des motifs structurels et situationnels. L'origine du déplacement : d'abord l'intervenant, puis la ressource Des déplacements anticipés. Peu de préparation au déplacement	48 49
СНА	PITRE IV	PRENDRE PIED DANS LE SYSTÈME	53
4.1	Des dép	pannages qui se prolongent	53
4.2	Le pren	nier dépannage : signal d'alerte	55
4.3	Du mili	eu familial à l'institution	58
4.4	Des me	sures volontaires aux mesures judiciaires	61
4.5	Les cha	ngements des objectifs d'intervention	63
		ARTIE : LES TRAJECTOIRES DES ENFANTS DÉPLACÉS	67

TROISIÈME PARTIE : L'EXPÉRIENCE FAMILIALE DES ENFANTS DÉPLACÉS 5.1 5.2 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.2.4 5.2.5 5.2.6 5.3 5.3.1 5.3.2 5.3.3 5.4 5.4.1 Prolongation de l'expérience familiale, mais de l'instabilité pour un 5.4.2 enfant sur quatre94 Plus de problèmes chez les adolescentes.......95 5.4.3 LES FAMILLES DES ENFANTS À L'ÉTUDE101 CHAPITRE VI 6.1 Caractéristiques socio-démographiques et économiques des parents naturels101 6.1.1 Des parents qui ne vivent plus ensemble......102 Peu de parents sur le marché du travail103 6.1.2 6.2 621 De multiples liens de fratrie......109 6.2.2 6.2.3 CHAPITRE VII MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX ET PERSPECTIVES DE STABILITÉ DE L'ENFANT DANS UN MILIEU DE VIE.......113 7.1 7.1.1 L'importance du maintien des contacts 7.1.27.1.3

7.2	7.2 La stabilité dans un milieu de vie		120	
	7.2.1	Des enfants maintenus en placement	120	
	-7.2.2	Stabilité en famille d'accueil, mais non pour les adolescents	121	
	7.2.3	Peu de contacts entre famille d'accueil et parents de l'enfant	123	
TRO	ISIÈME P	ARTIE : L'EXPÉRIENCE FAMILIALE DES ENFANTS DÉPLACÉS T DISCUSSION		
SYNT	THÈSE E	T DISCUSSION	125	
CON	CLUSION	<i>I</i>	129	
BIBL	IOGRAPE	HE	137	
ΔPPI	ENDICE I		141	
APPI	ENDICE I	<i>I</i>	145	
APPE	ENDICE I	II	175	

Liste des tableaux et figures

Tableaux:

Tableau 1.1	Répartition de l'échantillon retenu selon l'âge et le sexe	. 17
Tableau 2.1	L'entrée dans le réseau	27
Tableau 2.2	Épisodes de placement et déplacements au cours de la trajectoire de placement de l'enfant	30
Tableau 2.3	Ressources utilisées, retours à domicile et durée totale de la trajectoire	32
Tableau 2.4	Éléments de trajectoire des enfants selon les groupes d'âge	34
Tableau 2.5	Éléments de trajectoire selon l'âge à l'entrée dans le réseau	35
Tableau 2.6	Proportion de la vie passée en ressource d'accueil	36
Tableau 3.1	Ressources de placement et services offerts	40
Tableau 3.2	Régime d'application des mesures lors des épisodes de placement	43
Tableau 3.3	Objectifs d'intervention au cours des épisodes de placement	46
Tableau 3.4	Motifs de déplacement	47
Tableau 3.5	Origine de la demande de déplacement	48
Tableau 3.6	Prévisibilité du déplacement et mesure transitoire	50
Tableau 5.1	Répartition des enfants selon les caractéristiques de l'épisode de placement étudié	. 77
Tableau 5.2	Caractéristiques de la situation de placement selon le contexte de l'épisode de placement	. 78
Tableau 5.3	Distribution des enfants selon les catégories de familles d'accueil	80
Tableau 5.4	Caractéristiques des responsables des familles d'accueil selon les services offerts aux enfants	82
Tableau 5.5	Situation conjugale et familiale des responsables selon le type de services offerts aux enfants	. 85
Tableau 5.6	Expérience de garde des familles d'accueil selon le type de services offerts aux enfants	. 86
Tableau 5.7	Nombre d'intervenants au dossier selon le contexte du placement	. 88
Tableau 5.8	Ratio moyen des types d'activités effectuées selon le contexte du placement	. 90
Tableau 5.9	Ratio moyen des activités selon le contexte du placement et le moment de l'intervention	. 91
Tableau 5.10	Ratio moyen des activités selon les personnes contactées et le contexte du placement	. 92

Tableau 5.11	Caractéristiques du déplacement selon le contexte actuel de l'épisode de placement	94
Tableau 5.12	Motifs de déplacement et types de ressources utilisées selon le sexe et l'âge des enfants	
Tableau 6.1	Caractéristiques socio-démographiques des parents naturels	. 103
Tableau 6.2	Source de revenu des parents de l'enfant déplacé	. 104
Tableau 6.3	Source de revenu du ou des responsables de l'enfant déplacé	. 105
Tableau 6.4	Distribution des enfants étudiés selon les caractéristiques des configurations familiales	
Tableau 6.5	Les liens de fratrie de l'enfant déplacé	.109
Tableau 6.6	Les milieux de vie de la fratrie	.110
Tableau 7.1	Fréquence des visites en milieu substitut	.118
Tableau 7.2	Fréquence des sorties en milieu familial	.119
Tableau 7.3	Fréquence des sorties en milieu familial selon l'âge de l'enfant	.119
Tableau 7.4	Fréquence des sorties en milieu familial selon l'objectif poursuivi en regard du placement	.120
Tableau 7.5	Répartition des enfants selon la possibilité de réinsertion familiale	.121
Tableau 7.6	Orientation du placement selon la ressource actuelle de placement	.122
Figures:		
Figure 2.1	Trajectoire de placement	29
Figure 2.2	Proportion d'enfants ayant passé moins du quart de leur vie ou plus du quart de leur vie en ressource d'accueil, selon les groupes d'âge	37
Figure 3.1	Durée moyenne des épisodes de placement selon le type de ressources	41
Figure 3.2	Durée moyenne des épisodes de placement selon le type de ressources et les mesures ou services que reçoivent les enfants	42
Figure 3.3	Durée des épisodes de placement selon le régime d'application des mesures	44
Figure 3.4	Proportion des situations qui sont judiciarisées selon le rang de l'épisode de placement	44
Figure 4.1	Le dépannage en cours de trajectoire	55
Figure 4.2a	Durée du placement selon le rang du placement - enfant entré à 7 mois .	56
Figure 4.2b	Durée du placement selon le rang du placement - enfant entré à 8 ans	57
Figure 4.2c	Durée du placement selon le rang du placement - enfant entré à 13 ans.	57
Figure 4.3a	Trajectoire : enfant entré à 8 mois	59

Figure 4.3cTrajectoire : adolescent entré à 13 ans	Figure 4.3b	Trajectoire : enfant entré à 3 ans	59
Figure 4.4a,b Évolution du régime en cours de trajectoire	Figure 4.3c	Trajectoire : adolescent entré à 13 ans	60
Figure 4.4c,d Évolution du régime en cours de trajectoire	Figure 4.3d	Trajectoire : adolescent entré à l'adolescence	61
Figure 4.5 Évolution des objectifs en cours de trajectoire	Figure 4.4a,b	Évolution du régime en cours de trajectoire	62
·	Figure 4.4c,d	Évolution du régime en cours de trajectoire	63
Figure 6.1 Configuration familiale d'une famille recomposée	Figure 4.5	Évolution des objectifs en cours de trajectoire	65
	Figure 6.1	Configuration familiale d'une famille recomposée	106

Au Québec, au 31 mars 1992, 12,532 enfants étaient placés en ressources d'accueil en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (8,324), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (3,112) et de la Loi sur les jeunes contrevenants (1,096). Parmi l'ensemble des mesures disponibles pour soutenir l'enfant et ses parents, le placement se justifie lorsque la famille de l'enfant s'avère incapable de lui assurer des conditions de vie sécuritaires et favorables à son développement et lorsque tous les autres moyens de lui venir en aide ont été tentés sans succès. Dans ce contexte, le placement s'impose comme une expérience devant favoriser le développement de l'enfant, dans un milieu de vie encadrant et stimulant et se rapprochant le plus possible d'un milieu familial.

Les études produites jusqu'ici dans le domaine du placement d'enfants nous apprennent que certaines conditions sont nécessaires à la réussite de l'expérience du placement et que les déplacements d'enfants sont parmi les événements les plus perturbateurs et nocifs pour l'équilibre de l'enfant et de l'adulte qu'il deviendra. Les établissements responsables des décisions de placement doivent porter un regard critique sur les motifs qui justifient les déplacements d'enfants d'une ressource d'accueil à une autre, puisque l'intention initiale lors du retrait de l'enfant de sa famille, est de lui procurer un milieu de vie stable permettant d'établir et de maintenir une certaine continuité de liens et de relations durant le placement. C'est dans cet esprit que les Centres jeunesse Québec ont supporté le présent projet, qui s'inscrivait par ailleurs d'emblée dans les préoccupations énoncées par le ministre de la Santé et des Services sociaux dans le document «Une réforme axée sur le citoyen».

Cette étude apporte un éclairage particulier sur le phénomène des déplacements d'enfants, l'objectif général étant de mieux comprendre, par l'examen des trajectoires d'enfants dans le réseau, de leurs conditions de placement et des caractéristiques de leurs milieux familiaux, les facteurs qui font obstacle à la stabilité de l'expérience de placement.

Ce rapport de recherche comprend trois parties distinctes. La première partie (Chapitre 1) présente les principaux éléments conceptuels et méthodologiques de l'étude. La seconde partie porte sur des trajectoires d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil et comprend trois chapitres : le chapitre deux présente les principaux éléments de trajectoire des

enfants depuis leur entrée dans le réseau des ressources d'accueil jusqu'au 31 décembre 1991; le chapitre trois décrit les caractéristiques générales des épisodes de placement et des déplacements de l'ensemble des enfants de l'échantillon, et le chapitre quatre rend compte de l'évolution des trajectoires de placement, en portant une attention particulière aux épisodes de dépannage, aux types de ressources utilisées, aux durées de placement, aux modifications de régime et aux objectifs d'intervention. Nous présentons, en terminant, une synthèse et une brève discussion des résultats.

La troisième partie de ce rapport porte sur l'expérience familiale de l'enfant déplacé et comprend trois chapitres. Le chapitre cinq présente le contexte d'un épisode de placement en famille d'accueil qui a été suivi d'un déplacement et s'attarde aux caractéristiques des familles d'accueil et des activités réalisées au début et à la fin de ce placement. Le chapitre six décrit les caractéristiques des familles naturelles des enfants déplacés et traite plus spécifiquement des configurations familiales. Le chapitre sept présente une analyse de contenu d'entrevues réalisées auprès des intervenants des enfants échantillonnés; ces entrevues ont porté plus précisément sur les contacts entre les familles naturelles et les enfants, sur les contacts entre les familles d'accueil et les familles naturelles et sur les perspectives de stabilité dans un milieu familial pour ces enfants. Cette partie se termine également par une synthèse et une discussion des résultats.

En conclusion, nous dégageons quelques pistes d'action et de recherche qui nous sont suggérées par les données recueillies.

Première partie

Cadre conceptuel et méthodologique de l'étude

Chapitre 1

Cadre conceptuel et méthodologique

Ce chapitre comprend deux parties : la première partie présente le problème de recherche, un aperçu de l'état des connaissances sur le phénomène des déplacements d'enfants ainsi que l'objet et les objectifs de l'étude. La seconde partie comprend le cadre d'analyse, les principales dimensions d'analyse et la méthodologie de la recherche.

1.1 Le problème de recherche

Il arrive que le placement en ressources d'accueil soit la mesure la plus appropriée pour assurer une réponse aux besoins essentiels de soins, d'entretien, d'encadrement et d'affection qu'un enfant requiert et que son propre milieu familial ne peut lui procurer. En ce sens, et cela ne contredit pas la Loi sur la protection de la jeunesse, le placement peut être la première option à envisager si la situation observée correspond à une configuration rendant le placement indiqué. Cette décision doit toutefois être prise après avoir évalué tous les moyens de venir en aide à l'enfant dans son milieu familial. Ce principe, qui guide la philosophie du placement et oriente l'intervention dans les situations de placement, est inscrit en toutes lettres dans la Loi sur la protection de la jeunesse qui stipule, par ailleurs, que le milieu substitut doit assurer la «continuité des soins et la stabilité des conditions de vie», et doit se rapprocher le plus possible d'un «milieu parental normal»¹.

Le placement de l'enfant constitue une rupture de l'expérience familiale, en ce sens que la vie quotidienne de l'enfant se déroulera dorénavant dans un autre lieu et avec d'autres personnes. C'est un événement non prévu dans le cycle habituel de la vie familiale, et ce changement modifiera la vie de sa famille tout autant que la sienne. Afin de minimiser les impacts de cette séparation, on s'entend généralement pour favoriser le maintien des liens entre les parents et leur enfant au cours de la période de placement et on cherche à assurer un

[«]Toute décision prise en vertu de la présente loi doit tendre à maintenir l'enfant dans son milieu parental. Si, dans l'intérêt de l'enfant, un tel maintien ou le retour dans son milieu parental n'est pas possible, la décision doit tendre à lui assurer la continuité des soins et la stabilité des conditions de vie appropriées à ses besoins et à son âge et se rapprochant le plus d'un milieu parental normal» (LPJ: 1977, c.20, a.4; 1984, c.4, a.5).

milieu de vie stable à l'enfant. La réalité du placement d'enfants nous situe cependant au coeur d'un paradoxe : d'une part, on affirme que les parents sont les premiers responsables de l'enfant, que le placement est une mesure de dernier recours, que l'enfant doit être réinséré dans sa famille le plus tôt possible et que les liens doivent être maintenus au cours du placement. D'autre part, un certain nombre de placements d'enfants se prolongent au delà des durées initiales prévues, des enfants sont amenés à subir plusieurs déplacements d'une ressource d'accueil à une autre en cours de placement et, compte tenu de l'ampleur des problèmes familiaux, le maintien des liens entre les enfants et leur famille reste, dans bien des cas, une intention inachevée.

Les déplacements d'un enfant, d'un milieu substitut à un autre, constituent un problème important au coeur de l'intervention en contexte de placement, justement parce qu'ils ne permettent pas à l'enfant de développer des liens continus et stables avec les membres d'une famille. Ces déplacements peuvent être lus comme autant de nouvelles expériences de rupture d'une situation familiale, et sauf exception, ont rarement des effets positifs. Les changements de milieu de vie créent à plus ou moins long terme un vide affectif autour de l'enfant, et des données de recherche témoignent que les déplacements dans le réseau des ressources d'accueil ont pour effet de générer d'importants problèmes affectifs et de socialisation qui se répercutent non seulement sur les placements futurs de l'enfant mais jusqu'à l'âge adulte (Fanshel, Finch et Grundy, 1990).

1.2 L'état des connaissances

1.2.1 L'ampleur des déplacements

Les taux d'échec des placements en famille d'accueil, conduisant à des déplacements d'enfants, ont été estimés dans certaines études récentes effectuées en Angleterre et aux États-Unis (Rowe, 1988). Ces taux d'échec varient évidemment selon la période d'observation, mais on estime généralement que, sur une période de cinq ans, la moitié des enfants placés doivent changer de ressource d'accueil parce que des problèmes sont survenus au cours du placement. Dans son étude sur l'itinéraire d'un groupe d'enfants, cinq ans après leur entrée en placement, Vachon (1982) mettait aussi en évidence que seulement 8 % des enfants n'avaient pas subi de déplacement (incluant le retour en ressource d'accueil après un séjour au domicile familial).

Plus récemment, l'étude de Simard, Vachon et Moisan (1991), portant sur la réinsertion familiale de l'enfant placé, révélait que le phénomène des déplacements d'enfants est hautement préoccupant au Québec. Les données de cette étude permettaient d'affirmer que 44 % des enfants de leur échantillon (n=140) avaient changé de ressource une ou plusieurs fois au cours de leur histoire de placement. Les auteurs mettaient également en évidence l'exemple d'un cas où l'enfant avait non seulement vécu six placements, donc six retraits de son milieu familial, mais aussi 11 déplacements d'un milieu d'accueil à un autre (Simard *et al.*, 1991: 30). Enfin, l'étude faite par le centre Dominic Savio-Mainbourg (1993) auprès d'enfants vivant en familles d'accueil de réadaptation et pour lesquels on n'envisage pas de réinsertion à court ou à moyen terme, révèle que 60,6 % de ces enfants ont vécu cinq placements et plus dans leur trajectoire de placement en ressources d'accueil. Ces études, bien que réalisées dans des milieux d'intervention variés et auprès de clientèles différentes, démontrent bien que le phénomène des déplacements d'enfants est important.

1.2.2 Les motifs des déplacements d'enfants

L'ampleur du phénomène des déplacements d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil est attribuée à deux causes principales : la première se rapporte aux problèmes inhérents à la situation de placement et est donc «situationnelle», et la seconde se rapporte directement à l'organisation des services comme telle et est donc «structurelle».

La plupart des études qui ont traité du phénomène des déplacements d'enfants l'ont fait sous l'angle de l'adaptation de l'enfant à la ressource ou sous l'angle des capacités ou habiletés de la ressource à mener à terme un épisode de placement.

Ainsi, des études menées aux États-Unis (Trasler, 1960; Parker, 1966; George, 1970), en Angleterre (Cautley et Aldridge, 1975; Berridge et Cleaver, 1988) et au Québec, (Vachon, 1982; Simard, Vachon et Moisan, 1991) ont permis de faire le lien entre certaines caractéristiques de l'enfant et l'échec ou le succès de l'expérience de placement. On y relève que les jeunes atteignant l'adolescence et les enfants présentant des problèmes de comportement vivent plus fréquemment des déplacements au cours de leur trajectoire de placement. Parmi les troubles de comportement les plus susceptibles de provoquer un déplacement de ressource, on souligne le refus d'obéir et de façon plus générale, l'agressivité verbale ou physique du jeune, non seulement dans le milieu substitut mais aussi à l'école, envers les professeurs et les pairs.

Quelques recherches qualitatives ont mis en lumière certaines conditions susceptibles de prévenir les problèmes d'adaptation des enfants et des familles d'accueil lors du placement; du côté de l'enfant, il semble que plus la situation est claire et bien comprise, plus son adaptation à la ressource se fait facilement (Thorpe, 1980). L'identification de l'enfant placé à ses parents naturels et le maintien des contacts avec eux sont aussi associés à son bien-être et, de là, à son adaptation à la situation de placement. Les données les plus importantes sur ce sujet proviennent sans aucun doute de l'étude longitudinale de Fanshel et Shinn (1978), réalisée sur une période de cinq ans, auprès d'un groupe d'enfants placés. Ces auteurs ont mesuré le degré d'adaptation des enfants à la ressource d'accueil et ils ont identifié certains paramètres qui lui étaient associés. Parmi ceux-ci, on retrouve l'âge de l'enfant à son arrivée dans la ressource, la présence de problèmes de comportement et de problèmes affectifs chez l'enfant et les modèles de visites parentales. Ainsi, le jeune enfant, celui qui n'a pas de problèmes de comportement et celui qui a gardé des contacts avec ses parents naturels, s'adapte mieux à sa situation de placement.

Parmi les facteurs favorisant la stabilité du placement, on retrouve aussi certains éléments se rapportant aux familles d'accueil. La présence d'enfants au domicile de la famille substitut et l'âge de la mère dans la famille d'accueil seraient associés à l'issue du placement. Il semblerait, entre autres, que les enfants sont plus souvent déplacés lorsque les familles d'accueil ont des enfants du même sexe ou du même âge que l'enfant placé et lorsque les femmes responsables de la famille d'accueil sont jeunes. Par contre, la présence de plus d'un enfant placé dans le milieu substitut, l'expérience familiale (nombre de frères et soeurs) des responsables de la famille d'accueil et l'expérience de garde d'enfants de la mère dans la famille d'accueil permettraient d'assurer une certaine stabilité au placement. Les études qualitatives ont aussi démontré que les expériences de placement sont plus fréquemment positives lorsque les responsables de ces familles ont une personnalité ouverte, sont des personnes stables, un peu plus âgées, qui entretiennent des relations sociales et surtout, qui ne rejettent pas les parents naturels ou ne portent pas de jugement négatif sur eux (Triseliotis, 1980).

En résumé, ces études démontrent l'importance des facteurs interpersonnels sur l'adaptation de l'enfant à la ressource et, conséquemment, sur les déplacements d'enfants associés à des problèmes d'adaptation. Par ailleurs, d'autres recherches mettent en évidence que la décision de déplacer l'enfant dans une autre ressource n'a parfois rien à voir avec l'enfant ou les responsables de la ressource, mais relève plutôt du contexte de gestion des

ressources de placement, notamment l'utilisation de ressources de dépannage prévues pour des placements de courte durée. À cet effet, l'étude de Vachon (1982), a relevé que les deux cinquièmes des déplacements observés sur une période de cinq ans étaient initiés par l'établissement lui-même, surtout pour des enfants placés dans des ressources de dépannage.

1.2.3 Les conséquences des déplacements d'enfants

Les études qui ont analysé les déplacements d'enfants (Wiltse et Gambrill, 1973; Pardek, 1985; Proch et Taber, 1987; Fanshel et Shinn, 1978; Remy et Boyd, 1978; Stone et Stone, 1983) attirent aussi l'attention sur le fait que les déplacements favorisent l'augmentation des problèmes de comportement et les difficultés d'adaptation. Selon Proch et Taber (1987), la situation est telle que les nouveaux placements durent de moins en moins longtemps et amènent les enfants vers des catégories de ressources de plus en plus lourdes en raison de l'évolution de leurs problèmes, soit d'une famille d'accueil régulière vers une famille d'accueil de réadaptation ou un centre de réadaptation. Selon ces auteurs, la probabilité de changer de type de ressource d'accueil (d'une ressource plus légère vers une ressource plus lourde) est associée davantage à l'histoire de placement de l'enfant (et de ses déplacements) qu'à ses caractéristiques propres.

Par ailleurs, l'étude réalisée auprès de la clientèle du Casey Family Program, de 1966 à 1984, (Fanshel, Finch et Grundy, 1990) réitère qu'il est absolument nécessaire de tenir compte d'un ensemble d'éléments de la trajectoire de l'enfant dans le réseau des ressources d'accueil, puisque tous ces paramètres sont interreliés et ont un effet cumulatif sur l'enfant. L'entrée en placement d'un enfant qui a déjà vécu dans sa propre famille une certaine instabilité, qui a des frères ou des soeurs placés, ainsi que la «volatilité de sa trajectoire», une fois qu'il est entré dans le réseau des ressources (nombre de déplacements, nombre de réinsertions à domicile, nombre de familles substituts différentes, etc.), sont autant d'événements qui peuvent provoquer de l'insécurité chez l'enfant. Comme le disent si bien ces auteurs, «chaque mouvement laisse sa propre cicatrice» (Fanshel, Finch et Grundy, 1989: 470). Fait réconfortant, toutefois, on souligne aussi qu'à chaque moment de sa trajectoire, l'enfant possède un «capital d'adaptation», et que toute intervention procurant une amélioration de l'adaptation de l'enfant se répercute aux étapes futures de sa vie, dans le réseau des ressources d'accueil, mais aussi une fois sorti du réseau de placement et jusqu'à l'âge adulte.

Ces études sur les déplacements des enfants dans le réseau des ressources d'accueil, traitées sous l'angle des difficultés d'adaptation mutuelle des enfants et des familles d'accueil, nous apprennent que les déplacements des enfants engendrent et amplifient les problèmes affectifs et la détérioration des comportements. Ces situations génèrent de grands risques d'échec à la socialisation de l'enfant et peuvent entraîner le recours à des ressources de plus en plus lourdes ayant un mandat de réadaptation.

1.3 Objet et objectifs de l'étude

Les études portant sur les déplacements d'enfants mettent bien en évidence les motifs qui peuvent leur être associés ainsi que leurs effets, à plus ou moins long terme, sur le bien-être et l'adaptation de l'enfant. On trouve cependant peu d'écrits sur la trajectoire de placement dans le réseau des ressources d'accueil et les possibilités pour l'enfant de vivre, de façon stable, dans un contexte familial. Aucune étude québécoise récente ne permet, en effet, de bien identifier et décrire les diverses formes de déplacements d'enfants gérés par l'État, ni de comprendre comment ces différents changements de milieux de vie affectent le maintien des liens entre l'enfant et sa famille et la stabilité dans un milieu de vie (famille naturelle ou famille d'accueil).

Cette étude porte donc sur les déplacements d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil, vus comme autant de transitions d'un milieu de vie à un autre et autant de nouvelles expériences de rupture de vie familiale. Le principal objectif de cette recherche consiste à examiner les cas de déplacements d'enfants de ressource d'accueil en ressource d'accueil, en vue d'en saisir les diverses composantes et de mieux comprendre le phénomène et ses implications sur l'expérience de vie de l'enfant en milieu familial.

Plus spécifiquement, nous entendons tout d'abord décrire les trajectoires des enfants qui ont été déplacés, puis l'évolution des conditions de placement au fur et à mesure des déplacements; en second lieu, nous nous pencherons sur l'expérience familiale de l'enfant en ressource substitut, sur les caractéristiques de son milieu familial naturel, pour examiner, par la suite, les conditions actuelles de maintien des liens avec sa famille d'origine et les possibilités de stabilité dans un milieu de vie, substitut ou naturel.

Nous insistons ici sur la population d'enfants qui a été retenue pour faire une telle analyse. Il ne s'agit pas de l'ensemble des enfants placés et il ne faudrait pas conclure de

cette étude que les trajectoires que nous illustrons, ou que les caractéristiques familiales de ces enfants peuvent être généralisées à l'ensemble des enfants placés. Nous sommes conscients que les enfants qui ont été sélectionnés représentent un sous-groupe particulier, choisi spécifiquement en fonction d'une particularité de leur trajectoire : le déplacement dans le réseau des services.

1.4 Cadre d'analyse

La consultation des travaux de recherche dans le domaine du placement d'enfants ainsi que la philosophie et les principes mêmes qui servent de fondements à l'intervention auprès des enfants qui sont en besoin de protection et que l'on doit placer en milieu substitut, ont servi de base à l'élaboration de ce projet. Nous présentons brièvement, dans cette partie, le cadre d'analyse, en insistant plus particulièrement sur l'importance de la continuité des expériences pour l'adaptation de l'enfant qui est placé et sur les deux concepts centraux de cette étude, soit le maintien des liens entre l'enfant et sa famille d'origine et la stabilité de l'enfant dans un milieu de vie.

1.4.1 La continuité des expériences

L'enfant qui est retiré de son milieu familial a besoin, comme il a été décrit plus tôt, de comprendre ce qui lui arrive lorsqu'il quitte sa famille, et de situer cet événement en référence à ses expériences passées et futures. Pour s'adapter aux changements multiples qu'occasionne la transition du milieu familial à un autre milieu de vie, l'enfant doit donc pouvoir anticiper ce qui lui arrive et comprendre le sens des événements qui ne vont pas manquer de s'enchaîner.

L'ajustement à un nouveau milieu substitut sera facilité, entre autres, par la préparation de l'enfant au changement et par le maintien, au cours de la situation de transition, de certains référents qu'il a développés tout au long de sa vie. Le changement est en effet propice au développement, mais il doit en quelque sorte s'appuyer sur l'acquis pour permettre à l'enfant de progresser. «Le changement qui coupe la personne de ce qu'elle est, qui la déracine par rapport à son identité, qui lui enlève ses références fonctionnelles, provoque un arrêt développemental parce qu'il la neutralise, la disqualifie en regard de ses tâches» (Cloutier, 1993). Aussi, on peut penser que plus les conditions de placement imposeront à l'enfant une coupure avec son passé, plus celui-ci aura de la difficulté à s'adapter à ses nouvelles

conditions de vie. La séparation de ses parents, de ses frères et soeurs, de ses amis, le départ de son quartier, le changement d'école, pour les enfants d'âge scolaire, l'arrivée dans une famille généralement fort différente de la sienne et partageant des valeurs autres, le changement de rites familiaux etc., provoqueront une période d'adaptation importante et un risque sur le plan du développement.

La situation des enfants qui sont déplacés est encore plus dramatique. Protéger la continuité des expériences dans ce contexte devient un véritable tour de force. Il faut en effet du temps pour que l'enfant s'adapte à de nouvelles conditions de vie et s'organise un univers de référence. Or, le changement de milieu de vie vient interrompre ce processus, en plus de faire obstacle à l'organisation des relations entre l'enfant, son milieu d'origine et son milieu de vie substitut. Le déplacement représente donc un facteur de risque important non seulement sur le plan de l'adaptation de l'enfant à une ressource mais aussi pour son développement personnel et la construction de son identité personnelle.

1.4.2 Le maintien des liens

De nombreuses études dans le domaine du placement d'enfants ont traité de l'importance du maintien des liens entre l'enfant placé et sa famille. Le maintien des liens, qui se concrétise en grande partie par des contacts réguliers entre l'enfant et sa famille, aurait un impact positif sur la réinsertion familiale et l'attachement familial (Lawder et al., 1986; Poulin, 1985, 1992; Mech, 1985). Certains ont cependant contesté son effet (Fanshel et Shinn, 1978), surtout dans les situations où les enfants sont placés à long terme, parce que cette protection des liens créerait une certaine ambivalence chez les enfants, en entretenant chez eux l'espoir qu'ils seront réinsérés un jour dans leur milieu naturel. En tenant compte de cette restriction, les auteurs soutiennent cependant que les effets positifs du maintien des liens sur l'identité familiale et personnelle de l'enfant sont de loin supérieurs aux sentiments de rejet et d'abandon qu'il peut éprouver autrement.

Le maintien des liens de l'enfant avec sa famille s'étend aussi à la fratrie. Très peu d'études dans le domaine du placement se sont cependant penchées sur cet aspect, et il faut plutôt se tourner vers les recherches effectuées dans le domaine de la séparation parentale pour comprendre tous les impacts du maintien des contacts avec la fratrie lors du placement. Ainsi, selon Cicirelli (1980), la fréquence des contacts entre frères et soeurs contribuerait à renforcer les relations de fratrie qui se maintiennent toute la vie durant et constituent une

source de soutien incontestable. Dans un contexte de placement, le maintien des contacts avec les frères et soeurs permettrait aussi à l'enfant de conserver un lien avec la situation passée et de conserver une partie des rôles avec lesquels il était familier (Bank et Kahn, 1982). Le maintien de ces référents constituerait un facteur de protection (Cloutier et al., 1991) au cours de la situation de placement et l'une des conditions d'adaptation une fois parvenu à l'âge adulte. S'il est démontré que les liens de fratrie se poursuivent toute la vie durant, on peut en comprendre l'importance pour les enfants placés.

1.4.3 La stabilité du milieu de vie

Outre le maintien des liens entre l'enfant et sa famille au cours de la période de placement, la durée de l'expérience en milieu substitut ainsi que la stabilité qui lui est directement associée, sont des éléments essentiels à la continuité des expériences de l'enfant. Tel que mentionné plus tôt, l'enfant qui est placé dans une ressource substitut doit comprendre pourquoi il est placé dans ce milieu, mais il doit aussi connaître les paramètres de son placement : combien de temps il y sera, quelles seront les conditions lui permettant de retourner chez lui, s'il sera déplacé (dans les cas de dépannage), et pour quelles raisons, etc. L'adaptation de l'enfant à la situation de placement et à la ressource prendra un certain temps; elle sera d'autant plus longue que les conditions dans lesquelles il est placé diffèrent des conditions de vie de son milieu naturel. Il faut donc une certaine durée de l'expérience pour parvenir à une adaptation dans le réseau des ressources d'accueil. Par ailleurs, plus la durée du placement se prolonge, plus il y a de risques que la continuité des expériences reliées au milieu familial naturel soit menacée. On est donc ici face à un dilemme : comment favoriser la continuité des expériences avec le milieu naturel, tout en permettant que l'enfant s'adapte à sa famille substitut? Les travaux de Fanshel auxquels nous référions plus tôt soulèvent aussi cette question lorsqu'ils admettent l'ambivalence créée par le maintien des contacts dans le cas des placements de longue durée.

Si le placement de l'enfant en ressource d'accueil constitue une première rupture physique entre l'enfant et son milieu familial, tout nouveau déplacement doit être vu comme une menace à la continuité des expériences de l'enfant : les relations développées avec les membres de la famille substitut, les nouveaux rites de vie familiale, l'intégration dans un autre réseau social, etc., tout cela est à refaire. De plus, la dynamique qui a pu s'installer entre la famille naturelle et la famille d'accueil est aussi rompue et à refaire avec une autre famille, lorsque le déplacement se fait vers une ressource familiale. Enfin, il faut souligner

que les déplacements ne se font pas toujours d'un contexte familial à un autre (institution). Dans ces cas, le changement est encore plus important et le risque de déstabilisation encore plus grand.

1.4.4 Dimensions d'analyse

Les principales dimensions retenues pour l'analyse du phénomène des déplacements d'enfants sont les suivantes :

A- Les trajectoires de placement

- 1° l'itinéraire des enfants depuis leur entrée dans le système de placement des Centres jeunesse Québec jusqu'au 31 décembre 1991 : âge de l'enfant à l'entrée dans le réseau, nombre d'épisodes de placement, durée des épisodes de placement, nombre de déplacements, nombre de réinsertions à domicile, durée des séjours à domicile, taux de réinsertion à domicile selon les épisodes de placement, nombre de ressources d'accueil, durée de la trajectoire...;
- 2° les caractéristiques des contextes de placement et de déplacement : types de ressources, types de services, durée des placements, régime encadrant le placement (volontaire ou judiciaire), objectifs d'intervention, motifs des déplacements, origine des demandes de déplacement, prévisibilité des déplacements...;
- 3° l'évolution de la situation de placement et les changements observés au cours des trajectoires : utilisation du dépannage, évolution dans les types de ressources utilisées, évolution dans la durée des placements, évolution dans le régime encadrant le placement, évolution dans les objectifs d'intervention...;

B- L'expérience familiale de l'enfant

4° l'expérience d'un placement en famille d'accueil et le déplacement vers une autre ressource en 1991 : caractéristiques du dernier placement de 1991, caractéristiques des responsables de la famille d'accueil, composition familiale, catégories de familles d'accueil, motifs de déplacement...;

- 5° la situation familiale de l'enfant : caractéristiques socio-démographiques de la famille naturelle en 1991, composition familiale...;
- 6° le maintien des liens familiaux et la stabilité dans un milieu de vie : contacts entre les parents et les enfants, contacts des parents de l'enfant avec le milieu substitut, perspectives de stabilité dans un milieu familial.

1.5 Méthodologie de la recherche

Cette partie présente les éléments méthodologiques de la recherche. Elle comprend une présentation de la population à l'étude, la description de l'échantillon retenu, les principales informations sur la collecte, l'analyse et le traitement des données et les limites de la recherche.

1.5.1 Population à l'étude

La population des enfants retenus pour cette étude a été tirée de l'ensemble des enfants placés dans les Centres jeunesse Québec au 31 mars 1992 en vertu des lois sur la santé et les services sociaux et sur la protection de la jeunesse (n=1461). De cette population, nous avons retenu tous les enfants qui avaient connu au moins un déplacement d'une ressource d'accueil à une autre au cours de l'année 1991 (n=626). Pour les besoins de cette recherche, le déplacement a été défini comme un changement de ressource au cours d'un même séjour dans le réseau des ressources d'accueil. Cette définition exclut les changements administratifs qui sont habituellement comptabilisés par les établissements comme des déplacements. En effet, un enfant placé en «dépannage», dans une ressource, dont le statut de placement devient «régulier», sans qu'il ne soit déplacé physiquement vers une autre ressource, est habituellement considéré comme un enfant déplacé dans le calcul des mouvements des enfants.

N'ont été retenus pour cette étude, que les enfants qui avaient été déplacés d'une famille d'accueil à une autre famille d'accueil ou d'une famille d'accueil à un centre de réadaptation, en raison de l'orientation même du projet, c'est-à-dire, l'examen de l'expérience de l'enfant en milieu familial. Des 626 enfants déplacés, nous en avons donc retenu 52,7 %, soit 330, excluant 296 enfants déplacés de centre de réadaptation à centre de réadaptation ou de centre de réadaptation à famille d'accueil. Parmi ces 330 enfants retenus, 73 % avaient été

déplacés de famille d'accueil à famille d'accueil et 27 % avaient été déplacés de famille d'accueil à centre de réadaptation (Appendice 1).

Le deuxième critère de sélection se rapporte au lieu de placement des enfants. Nous n'avons retenu que les enfants placés dans la région métropolitaine de Québec au moment de l'étude. Cette décision était justifiée par les coûts qu'aurait impliqués une collecte de données dans tous les points de service des Centres jeunesse Québec. Des 330 enfants, 22,1 % (73) ont donc été exclus parce qu'ils étaient placés à l'extérieur de la région métropolitaine de Québec.

Nous avons aussi exclu les enfants retournés à domicile au cours de l'année 1991 et qui étaient encore inscrits au fichier «ressources», soit 85 enfants, ainsi que 10 jeunes de plus de 18 ans placés en foyers de pension. Le foyer de pension constitue en effet un type de ressource qui s'apparente mal à la famille d'accueil et la plupart des informations que nous désirions saisir sur le milieu familial substitut étaient absentes de ces dossiers.

Au total, après l'application de ces critères d'inclusion et d'exclusion, 162 enfants, hébergés dans la région métropolitaine de Québec et suivis par les Centres jeunesse Québec, formaient la population.

1.5.1.1 Sélection de l'échantillon

Étant donné le type de collecte des données privilégié, soit un dépouillement des dossiers des enfants et des dossiers des familles d'accueil ainsi que des entrevues avec les intervenants des enfants concernés, un échantillon stratifié (selon le groupe d'âge et le sexe) et proportionnel à l'ensemble de la population a été choisi au hasard. D'une part, le choix de retenir des enfants de différents groupes d'âge s'imposait en raison des associations démontrées entre l'âge et les problématiques de placement et les motifs d'échecs de placement et, d'autre part, nous désirions nous assurer que la proportion de filles et de garçons déplacés serait respectée. Le tableau 1.1 présente la répartition de l'échantillon retenu.

Parmi les 50 dossiers d'enfants retenus, certains ont dû être remplacés au moment de la collecte des données pour divers motifs :

dix dossiers avaient été classés¹;

La collecte des données ayant été réalisée en septembre 1992, un certain nombre d'enfants étaient réinsérés à domicile et leur dossier avait été classé.

- trois dossiers avaient été transférés hors du territoire des Centres jeunesse Québec entre mars 1992 et le début de la collecte;
- deux dossiers étaient incomplets, le placement initial ayant été effectué par un CLSC;
- trois dossiers ont été éliminés parce que la ressource de placement ne correspondait pas à la définition retenue (ex.: ressource de désintoxication);
- un dossier a été éliminé parce qu'il ne s'agissait que d'un suivi administratif;
- un dossier a été éliminé parce qu'il s'agissait du deuxième enfant d'une même famille.

Dans tous les cas, ces dossiers ont été remplacés par un choix au hasard d'autres dossiers d'enfants déjà identifiés. Dans le cas d'enfants ayant subi plus d'un déplacement au cours de l'année 1991, nous avons retenu le dernier épisode «placement-déplacement» comme unité d'analyse.

TABLEAU 1.1
Répartition de l'échantillon retenu selon l'âge et le sexe

GROUPES D'ÂGE	Filles		Garçons		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 ans	4	44	6	56	10	100
De 5 à 10 ans	4	40	6	60	10	100
De 11 à 14 ans	7	50	6	50	13	100
De 15 à 17 ans	12	69	5	31	17	100

1.5.2 Collecte de données

1.5.2.1 Sources de données et instruments de collecte

Les informations concernant les entrées et les sorties des enfants des ressources d'accueil ont été tirées du relevé informatique des Centres jeunesse Québec sur les mouvements des enfants en ressources d'accueil. Ce relevé a aussi été utilisé pour constituer

la population des enfants déplacés et pour retracer les noms des responsables des familles d'accueil où les enfants avaient séjourné avant leur déplacement en 1991.

Les autres données de ce projet ont été recueillies aux dossiers des 50 enfants et des 42 familles d'accueil qui hébergeaient ces enfants avant leur déplacement (six familles ont hébergé deux enfants et une autre en a gardé trois), ainsi qu'auprès de 36 intervenants qui suivaient ces enfants au moment de la collecte des données (10 intervenants suivaient deux enfants échantillonnés et deux autres en suivaient trois).

La collecte a été précédée d'un examen attentif d'un échantillon de dossiers et de formulaires types (rapport d'évaluation-orientation, rapport du comité de placement, rapport de révision, avis de cheminement, fiche d'inscription et d'évaluation des familles d'accueil), afin de s'assurer que les données désirées pourraient être colligées. Dans les cas où ces formulaires ne contenaient pas les questions pertinentes à l'étude, les informations ont pu être recueillies dans les notes d'évolution. Les intervenants ont aussi contribué, lors de l'entrevue, à compléter les informations manquantes. Aucun dossier d'enfant n'a été éliminé à cause d'un nombre trop élevé de données manquantes; cependant, dans le cas de trois familles d'accueil spécifiques, plusieurs renseignements habituellement au dossier étaient absents parce que ces familles n'avaient pas été accréditées par le CPEJ lors du placement étudié.

Deux fiches de collecte des données aux dossiers (des enfants et des familles d'accueil) ainsi qu'un protocole d'entrevue à questions semi-fermées ont été élaborés pour recueillir l'information. De plus, deux grilles ont été créées, l'une pour saisir et tracer l'historique de placements et de déplacements de l'enfant, et l'autre pour tracer le portrait des configurations familiales des enfants déplacés (Appendice 2).

1.5.2.2 Déroulement de la collecte

La période de collecte des données aux dossiers des enfants et des familles d'accueil s'est étalée de septembre 1992 à décembre 1992. La majorité des dossiers ont été consultés au CPEJ de Québec, où se trouvaient les intervenants responsables de l'application des mesures, mais dans le cas des enfants qui avaient été déplacés vers des centres de réadaptation, ou dans le cas d'enfants qui avaient changé de famille d'accueil depuis la fin de l'année 1991 ou qui résidaient désormais à l'extérieur de la région métropolitaine, mais

étaient toujours suivis par le CPEJ de Québec ou de Chaudière-Appalaches, nous avons rencontré les intervenants à ces endroits.

La collecte de données aux dossiers des enfants a nécessité en moyenne quatre heures par dossier tandis que celle qui a été réalisée aux dossiers des familles d'accueil a exigé approximativement une heure de consultation. Les entrevues avec les intervenants ont duré en moyenne 45 minutes par enfant concerné et ont été effectuées le plus tôt possible après la lecture des dossiers de l'enfant et de la famille d'accueil.

1.5.3 Fidélité et validité des résultats

L'élaboration d'instruments de collecte des données spécifiques pour chaque dimension de l'étude (les configurations familiales, les trajectoires de placement, les caractéristiques des placements, etc.), a permis de s'assurer de l'uniformité des informations recueillies aux dossiers des enfants et des familles d'accueil. De plus, dans la mesure du possible, les mêmes informations ont été tirées des mêmes sources (formulaires types). Dans le cas des informations prises dans les notes d'évolution (rédactions des intervenants), nous avons eu recours aux intervenants pour valider leur contenu.

Le protocole d'entrevue élaboré pour cette recherche a été pré-testé auprès de quelques personnes. Ce pré-test a permis de clarifier l'orientation du questionnement. Par la suite, au fur et à mesure du déroulement des entrevues, les contenus recueillis ont été examinés en fonction des grandes catégories d'analyse afin de s'assurer que toutes les questions avaient été discutées avec les intervenants.

À l'exception des premiers dossiers et des premières entrevues réalisées lors du prétest, la collecte de ces données a été réalisée par une seule personne, minimisant ainsi les risques d'erreur ou de mauvaise interprétation.

1.5.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu des objectifs de cette recherche qui visaient à la fois la description et la compréhension du phénomène des déplacements, nous avons eu recours à une analyse comprenant un volet quantitatif et un volet qualitatif.

Les données de l'étude ont été traitées et analysées au moyen du progiciel SPSS^X. L'analyse, univariée et bivariée, a été appliquée aux données sur les trajectoires des enfants, sur les conditions socio-démographiques des familles naturelles et des familles d'accueil et sur les caractéristiques de l'épisode «placement-déplacement» vécu en 1991. Dans le cas de l'analyse bivariée, nous avons utilisé le chi-carré et retenu le seuil de signification de 0,05 pour juger de la majorité des associations statistiques. Des tests de moyenne ont aussi été effectués au moyen du T-test et le même seuil de signification a été utilisé.

Le contenu des entrevues, recueilli au moyen d'un protocole centré sur le thème des liens entre l'enfant et sa famille, a été réparti en trois sous-thèmes principaux : a) les contacts des enfants avec leurs parents (visites des parents aux enfants, dans le milieu substitut, sorties des enfants, dans leur famille ou ailleurs...), b) les contacts entre les familles naturelles et les familles d'accueil et c) les perspectives pour l'enfant (réinsertion familiale, placement à long terme, nouveau déplacement...), telles que perçues par les intervenants actuels des enfants.

Le matériel a été consigné sous forme de notes manuscrites, retranscrit et analysé en fonction des sous-thèmes retenus. Cette première analyse a permis un nouveau regroupement des propos recueillis sous deux angles distincts : celui de la continuité des liens familiaux et celui de la stabilité de l'enfant dans un milieu de vie, que ce soit dans sa famille ou en ressource d'accueil.

En dernier lieu, les contenus recueillis ont été mis en relation avec certaines caractéristiques de la trajectoire de l'enfant déplacé et certaines caractéristiques de son milieu familial. L'objectif de cette dernière partie était de mettre en évidence la complexité de la situation de ces enfants.

1.5.5 Limites de la recherche

La principale limite d'une étude de ce type réside dans le matériel utilisé pour recueillir les informations. Même si nous avons cherché à uniformiser les sources d'informations, en utilisant au maximum les formulaires types des dossiers, nous avons fréquemment dû compléter les fiches de collecte des données à même les notes d'évolution, soit parce que les formulaires n'y étaient pas, soit parce qu'ils n'étaient pas entièrement complétés. Dans ce cas, les informations recueillies ont parfois exigé un certain degré d'interprétation, surtout en

ce qui a trait aux objectifs d'intervention au cours de l'histoire de placements et de déplacements de l'enfant. Cette limite s'applique aussi aux informations recueillies aux dossiers concernant les activités de l'intervenant lors de l'application des mesures. La quantité de contacts avec les divers acteurs de la situation peut être sous-estimée parce qu'ils ne sont pas tous notés et le sens des contacts est parfois difficile à interpréter (contacts utilitaires c. contacts cliniques).

Une seconde limite se rapporte à la difficulté de recueillir les informations manquantes sur les placements de début de trajectoire. Les intervenants rencontrés avaient fréquemment le dossier depuis peu de temps, et leur connaissance se résumait à la situation actuelle de l'enfant et de sa famille. Un petit nombre d'intervenants qui étaient responsables de la prise en charge depuis plus longtemps, ont pu nous tracer un portrait de l'histoire de placement du jeune et valider les données recueillies au dossier. Ce problème, qui se rapporte à la connaissance approfondie de la situation d'un enfant, s'étend aussi à l'aspect des relations entretenues par les familles naturelles et les familles d'accueil des enfants.

La troisième limite de cette recherche se rapporte au type de placement de l'enfant. Parce que nous avons voulu couvrir l'ensemble des déplacements, on retrouve dans l'échantillon retenu, un certain nombre d'enfants dont le déplacement étudié correspond à un déplacement d'une ressource de dépannage vers une autre ressource de type régulier. Nous qualifions ce type de déplacement de «déplacement structurel»¹. Il marque fréquemment l'entrée de l'enfant dans le réseau des ressources d'accueil. Le placement de l'enfant à des fins de dépannage est habituellement de courte durée, et les objectifs cliniques ne sont alors pas déterminés. Les données recueillies concernant ces placements et les déplacements qui en découlent sont donc plutôt sommaires et peu enrichissantes dans l'étude des motifs de déplacements vécus par ces jeunes. Par ailleurs, il était important de conserver dans l'échantillon ce type de déplacements évocateur d'une réalité institutionnelle sur laquelle nous reviendrons au cours de l'analyse des données.

¹ On entend par «déplacement structurel» le déplacement d'un enfant causé par un placement antérieur en dépannage.



Deuxième partie

Les trajectoires des enfants déplacés

Le premier pas dans le réseau... et les suivants

On ne saurait bien comprendre le phénomène du déplacement d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil sans le situer dans la trajectoire individuelle de placement de l'enfant. En effet, le déplacement d'une ressource à une autre peut représenter une circonstance exceptionnelle au cours d'une trajectoire de placement ou, au contraire, se répéter plusieurs fois et découler d'un ensemble de causes structurelles ou situationnelles qui viennent perturber le cheminement prévu pour l'enfant lors du retrait initial de sa famille.

Ce chapitre porte sur la trajectoire des enfants qui ont été déplacés de ressources d'accueil au cours de l'année 1991 et illustre l'histoire du placement depuis leur entrée dans le réseau des ressources d'accueil des Centres jeunesse Québec jusqu'au 31 décembre 1991. Il comprend quatre informations : l'âge à l'entrée dans le réseau des ressources, le motif du premier placement, le régime sous lequel s'est effectuée la première mesure de placement et le type de ressource utilisée à ce moment.

Soulignons que les trajectoires de placement qui ont été analysées dans cette étude se rapportent au temps écoulé entre l'entrée de l'enfant dans le réseau des ressources d'accueil du CPEJ de Québec et le 31 décembre 1991. Il peut s'agir, dans certains cas, d'itinéraires partiels, car nous n'avions pas d'informations détaillées sur les placements privés effectués par les familles naturelles, avant la prise en charge par le CPEJ de Québec, ni sur les placements faits par les Centres locaux de services communautaires dans des ressources inconnues du CPEJ, ni sur les placements faits à l'extérieur de la région de Québec avant ce moment.

2.1 L'entrée en milieu substitut

L'entrée dans le réseau des ressources d'accueil est un moment clé de la trajectoire de placement et sera, pour de nombreux enfants, le premier pas vers une rupture familiale plus ou moins importante et plus ou moins définitive. Elle est le signe que la famille ne peut plus

ou ne veut plus assumer une partie de ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant et que, de ce fait, la sécurité ou le développement de cet enfant est compromis. La prise en charge de la situation de l'enfant par le réseau des services est exceptionnelle et présuppose que tous les efforts ont d'abord été tentés pour maintenir l'enfant dans sa famille. Lorsque le placement s'avère nécessaire, toutefois, les professionnels des services sociaux doivent habiliter le milieu familial à reprendre l'enfant dans les plus brefs délais, tout en répondant à ses besoins, ou, en cas d'impossibilité, assurer à l'enfant une stabilité dans un milieu substitut.

2.1.1 De jeunes enfants, négligés

Les données recueillies aux dossiers de l'échantillon des enfants déplacés au cours de 1991 dans les Centres jeunesse Québec indiquent que 45 % des 50 enfants étudiés ont connu une première situation de placement avant l'âge de cinq ans, que 29 % sont entrés dans le réseau alors qu'ils avaient entre cinq et dix ans, et qu'environ un enfant sur quatre avait 11 ans ou plus lorsqu'il a été retiré de son milieu familial pour la première fois (Tableau 2.1). L'âge médian des enfants lors de l'entrée dans le réseau des ressources d'accueil est de 7,5 ans.

La majorité des enfants de l'étude ont été placés initialement pour des problèmes de négligence (72 %); on parle ici, en ordre d'importance, de négligence sur le plan des méthodes éducatives, de négligence physique et de négligence affective. Cette prépondérance d'enfants négligés dans l'échantillon, comparativement aux enfants qui présentent des troubles de comportement, par exemple, s'explique en partie par le fait que nous avons analysé les déplacements d'une famille d'accueil à une autre ressource de type familial ou institutionnel. Les jeunes qui arrivent dans le réseau des ressources à l'adolescence sont plus fréquemment dirigés vers des centres de réadaptation et sont plus susceptibles d'avoir expérimenté des déplacements de centre de réadaptation à centre de réadaptation ou de centre de réadaptation à famille d'accueil.

On invoque moins fréquemment des situations d'abus physiques ou sexuels comme motifs du premier placement des enfants échantillonnés, et ceci reflète la proportion moindre de ces problématiques comme circonstances de prise en charge à la Direction de la protection de la jeunesse (Harvey, 1991, p.57). Cela ne signifie pas pour autant, cependant, que les problèmes de violence soient absents des contextes familiaux des enfants.

TABLEAU 2.1 L'entrée dans le réseau

Moins de 5 ans	CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTRÉE DANS LE RÉSEAU	Nombre	%
Entre 5 et 10 ans Entre 11 et 14 ans Entre 15 et 17 ans Entre 16 et 14 ans Entre 16 et 14 ans Entre 18 et 10 ans Entre 18 et 10 ans Entre 18 et 10 ans Entre 19 et 14 ans Entre 18 et 10 ans Entre 19 et 10 ans Entre 18 et 10	Âge à l'entrée dans le réseau*		
Entre 5 et 10 ans Entre 11 et 14 ans Entre 15 et 17 ans Entre 16 et 14 ans Entre 16 et 14 ans Entre 18 et 10 ans Entre 18 et 10 ans Entre 18 et 10 ans Entre 19 et 14 ans Entre 18 et 10 ans Entre 19 et 10 ans Entre 18 et 10	Moins de 5 ans	22	45
Entre 11 et 14 ans			
Total 49 100		11	
Motifs du premier placement Négligence 36 72 Abus physiques 5 10 Répit 5 10 Troubles de comportement 2 4 Abus sexuels 1 2 Abandon 1 2 Total 50 100 Régime du premier placement LSSSS** 8 16 Volontaire - LPJ 28 56 Judiciaire - LPJ 14 28 Total 50 100 Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100	Entre 15 et 17 ans	2	4
Négligence 36 72 Abus physiques 5 10 Répit 5 10 Troubles de comportement 2 4 Abus sexuels 1 2 Abandon 1 2 Total 50 100 Régime du premier placement LSSSS** 8 16 Volontaire - LPJ 28 56 Judiciaire - LPJ 14 28 Total 50 100 Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100	Total	49	100
Abus physiques Répit Troubles de comportement Abus sexuels Abus sexuels Abandon Total Cégime du premier placement LSSSS** Volontaire - LPJ Judiciaire - LPJ Total	Motifs du premier placement		
Abus physiques Répit Troubles de comportement Abus sexuels Abus sexuels Abandon Total Cégime du premier placement LSSSS** Volontaire - LPJ Judiciaire - LPJ Total	Négligence	36	72
Répit 5 10 Troubles de comportement 2 4 Abus sexuels 1 2 Abandon 1 2 Total 50 100 Régime du premier placement LSSSS** 8 16 Volontaire - LPJ 28 56 Judiciaire - LPJ 14 28 Total 50 100 Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100			
Abandon		5	
Abandon		2	4
Abandon 1 2 Total 50 100 Régime du premier placement LSSSS** 8 16 Volontaire - LPJ 28 56 Judiciaire - LPJ 14 28 Total 50 100 Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100 * Âge médian à l'entrée = 7,5 ans. 100		1	2
Total 50 100 Régime du premier placement LSSSS** 8 16 Volontaire - LPJ 28 56 Judiciaire - LPJ 14 28 Total 50 100 Type de ressource utilisée pour le premier placement 14 28 Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100 * Âge médian à l'entrée = 7,5 ans.	Abandon	1	
LSSS** 8 16 Volontaire - LPJ 28 56 Judiciaire - LPJ 14 28 Total 50 100 Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100 * Âge médian à l'entrée = 7,5 ans.	Total	***************************************	
Volontaire - LPJ 28 56 Judiciaire - LPJ 14 28 Total 50 100 Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100	Régime du premier placement		
Volontaire - LPJ 28 56 Judiciaire - LPJ 14 28 Total 50 100 Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100	L \$\$\$\$**	8	16
Judiciaire - LPJ Total Total Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière Famille d'accueil de dépannage Centre de réadaptation Total * Âge médian à l'entrée = 7,5 ans.			
Total Type de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière Famille d'accueil de dépannage Centre de réadaptation Total * Âge médian à l'entrée = 7,5 ans.			
Fype de ressource utilisée pour le premier placement Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100			
Famille d'accueil régulière 14 28 Famille d'accueil de dépannage 31 62 Centre de réadaptation 5 10 Total 50 100	Total	50	100
Famille d'accueil de dépannage Centre de réadaptation Total * Âge médian à l'entrée = 7,5 ans. 31 62 10 100	Type de ressource utilisée pour le premier placement		
Centre de réadaptation $\frac{5}{100}$ Total $\frac{5}{100}$ $\frac{10}{100}$	Famille d'accueil régulière	14	28
Centre de réadaptation $\frac{5}{100}$ Total $\frac{5}{100}$ $\frac{10}{100}$		31	62
* Âge médian à l'entrée = 7,5 ans.		5	10
	Total	50	100
	* Âge médian à l'entrée = 7.5 ans		
* Loi sur les services de santé et les services sociaux	nut.		

2.1.2 Tout d'abord un processus volontaire

Dans un peu plus de la moitié des situations (56 %), le premier placement s'est effectué sous la Loi sur la protection de la jeunesse après entente sur mesures volontaires, dans 28 % des cas on a eu recours à la judiciarisation, et dans 16 % des cas il s'agissait de placements volontaires effectués en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Pour ces enfants, il s'agissait d'un premier placement, demandé par le CLSC, dans une famille accréditée par le CPEJ, afin de donner du répit à la famille naturelle ou, plus

rarement, parce qu'on y avait repéré une situation de négligence. Éventuellement, ces enfants ont été retournés à domicile, puis ont été signalés à la Direction de la protection de la jeunesse et sont revenus dans le réseau des ressources d'accueil. Soulignons ici que d'autres enfants ont pu être placés antérieurement à leur prise en charge par les Centres jeunesse Québec, dans des ressources non accréditées par cet établissement. Dans ces situations, les informations relatives à ces placements n'étaient pas disponibles aux dossiers.

2.1.3 Le dépannage : bouée de sauvetage ou piège pour l'enfant?

Le type de ressource utilisée pour le premier placement de l'enfant reflète, on le verra dans les chapitres subséquents, la réalité de l'entrée dans le réseau des ressources d'accueil : près des deux tiers (62 %) des enfants de l'échantillon ont connu un premier placement en dépannage dans une ressource familiale d'accueil, 28 % ont été placés dans une famille d'accueil pour y recevoir des services réguliers (24 %) ou spéciaux (4 %), et 10 % ont été dirigés vers un centre de réadaptation. On constate, par ailleurs, que le premier placement a été effectué dans une famille d'accueil spécifique (parenté ou, plus rarement, voisinage) dans le quart des situations (non illustré). Il est à noter que la distinction entre famille d'accueil de dépannage et régulière n'existe pas officiellement; on réfèrera plutôt à des mesures de dépannage et à des services réguliers, spéciaux ou de réadaptation. Il est cependant courant que l'on utilise dans les établissements l'appellation «famille d'accueil de dépannage», certaines familles n'étant disponibles que pour héberger des enfants pour une brève période¹.

2.2 L'ampleur des changements de milieu de vie

Tous les enfants échantillonnés pour cette étude sont entrés dans le réseau des ressources d'accueil et y ont vécu par la suite une trajectoire comprenant un nombre plus ou moins important de transitions. Avant de présenter les éléments de trajectoire retenus pour décrire ce cheminement des enfants, nous illustrons à la figure 2.1 le modèle utilisé pour saisir ces informations aux dossiers des enfants.

Cette figure clarifie ce que nous entendons par trajectoire de placement, par épisode de placement, par déplacement et par réinsertion à domicile. De gauche à droite, on y voit quatre épisodes de placement : le premier épisode de placement correspond à l'entrée dans le réseau

¹ Voir l'appendice 3 pour les définitions retenues par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

des ressources d'accueil, le second épisode résulte d'un déplacement d'une ressource à une autre, le troisième épisode constitue un retour dans le réseau après un séjour à domicile et le quatrième résulte d'un second déplacement au cours de la trajectoire. La trajectoire totale va de l'entrée initiale dans le réseau au dernier épisode de placement.

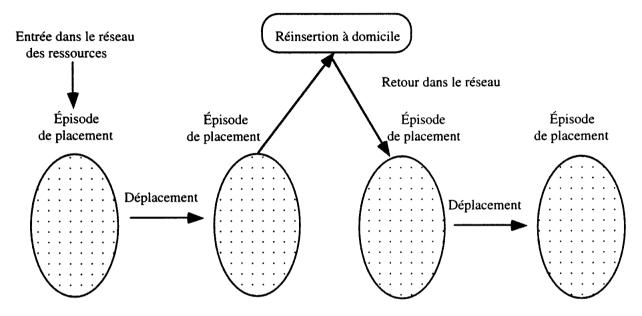


Figure 2.1 Trajectoire de placement

2.2.1 Beaucoup de mouvements en peu de temps

Les données présentées au tableau suivant (Tableau 2.2) ont été sélectionnées pour rendre compte de l'essentiel de la trajectoire de placement de l'enfant en termes de «mouvements» et de «durée» dans le réseau des ressources. Il s'agit de démontrer ici l'ampleur des transitions, ou encore des changements de milieu de vie que le jeune enfant a expérimentés au cours de sa trajectoire de placement, changements qui ont amené, chaque fois, une nouvelle mise en situation d'adaptation.

Les deux premières informations du tableau 2.2 se rapportent aux épisodes de placement et décrivent le nombre et la durée totale de ces épisodes. On constate ainsi que 24 % des enfants ont vécu deux épisodes de placement, 20 % en ont vécu trois, et plus de la moitié des enfants étudiés ont vécu au moins quatre épisodes de placement dans des ressources différentes (56 %). La moyenne et la médiane du nombre d'épisodes de

placement pour ce groupe d'enfants sont respectivement de 5,0 et de 4,0¹. En ce qui a trait à la durée totale de ces épisodes de placement (donc la durée totale passée dans diverses ressources d'accueil), 40 % des enfants de l'échantillon y ont passé moins d'un an, 40 % y ont passé entre un et trois ans et 20 % des enfants y ont passé quatre ans ou plus. La moyenne des années de placement est de 2,6 ans; cette moyenne est cependant influencée par quelques cas extrêmes du groupe. La médiane, plus juste, est de 1,6 an, soit 584 jours.

TABLEAU 2.2 Épisodes de placement et déplacements au cours de la trajectoire de placement de l'enfant

ÉPISODES DE PLACEMENT ET DÉPLACEMENTS	Nombre	%	Médiane
Nombre total d'épisodes de placement			
2 placements	12	24	
3 placements	10	20	
4 à 6 placements	16	32	4,0
7 à 9 placements	7	14	
10 placements ou plus	5	10	
Total	50	100	
Ourée totale des épisodes de placement			
Moins d'un an	19	40	
Entre 1 et 3 ans	19	40	1,6 an*
4 ans ou plus	10	20	584 jrs
Total	48	100	
Nombre total de déplacements			
1 déplacement	14	28	
2 déplacements	12	24	
3 ou 4 déplacements	14	28	2,0
5 à 7 déplacements	4	8	
8 déplacements ou plus	_6	12	
Total	50	100	

Il faut souligner ici que la décision de retenir l'ensemble des enfants déplacés au cours d'une année comme population de base pour cette étude, a influencé la distribution des

¹ Le nombre minimum d'épisodes de placement vécus par un enfant est de deux et le nombre maximum est de 15.

enfants selon les durées de placement. En effet, dans notre échantillon, nous avons une importante proportion d'enfants qui ont été pris en charge au cours de l'année et qui ont subi un premier déplacement structurel, c'est-à-dire associé à une situation de dépannage. Cette répartition représente cependant la réalité des déplacements au cours d'une année, dans les Centres jeunesse Québec.

La troisième information de ce tableau se rapporte aux déplacements. On y remarque que 28 % des enfants ont connu un seul déplacement, 24 % ont été déplacés à deux reprises, et près de la moitié des enfants étudiés (48 %) ont subi trois déplacements ou plus au cours de leur trajectoire de placement. La moyenne et la médiane du nombre de déplacements sont respectivement de 3,2 et de 2,0. L'écart entre le nombre moyen d'épisodes de placement et le nombre moyen de déplacements (5,0 c. 3,2) s'explique par le fait que certains enfants sont réinsérés à domicile au cours de la trajectoire et que leur retour dans le réseau n'est pas comptabilisé comme un déplacement.

2.2.2 Des adaptations successives à des milieux de vie nombreux et différents

Parmi les éléments concrets qui marquent l'histoire de placement de l'enfant et qui ont éventuellement un impact sur son adaptation, on retrouve le nombre et l'hétérogénéité des milieux substituts avec lesquels il doit se familiariser : de la famille d'accueil spécifique au centre de réadaptation, en passant par la famille d'accueil non spécifique et la famille d'accueil offrant des services de réadaptation.

Il apparaît, au tableau 2.3, que dans la majorité des situations (54 %), les enfants ont vécu des épisodes de placement dans au moins quatre ressources différentes² au cours de leur trajectoire de placement, ce qui veut dire autant d'environnements physiques, de dépaysements, de nouvelles relations et, parfois, de changements de quartiers, d'écoles et de réseau social. De plus, lorsqu'on examine l'hétérogénéité des ressources utilisées au cours de la trajectoire de placement de l'enfant, on constate que seulement le quart des enfants n'ont

Le nombre théorique de déplacements devrait être de «n-1» placements.

Par ressource différente, on entend ici un nouveau milieu de vie, sans égard au type de ressource. Par ailleurs, toute nouvelle ressource, non connue de l'enfant a été retenue et comptabilisée dans cette donnée, tandis que la ressource déjà connue par suite d'une expérience de placement dans ce milieu n'a pas été retenue.

été placés que dans un seul type de ressources¹; 54 % ont connu au moins deux types de ressources, 16 % en ont connu trois et 6 % ont été placés dans tous les types de ressources au cours de leur trajectoire, c'est-à-dire qu'ils sont passés en famille d'accueil spécifique, non spécifique, en famille d'accueil de réadaptation et en centre de réadaptation.

TABLEAU 2.3
Ressources utilisées, réinsertions à domicile et durée totale de la trajectoire

RESSOURCES UTILISÉES, RÉINSERTIONS À DOMICILE ET DURÉE TOTALE	Nombre	%	Médiane
Nombre de ressources différentes			
2 ou 3 ressources	23	46	
4 ou 5 ressources	14	28	
6 ressources et plus	13	26	4,0
Total	50	100	
létérogénéité des ressources			
1 seul type	12	24	
2 types différents	27	54	
3 types différents	8	16	
4 types différents	3	6	
Total	50	100	
Nombre de réinsertions à domicile			
Aucun	29	58	
1 réinsertion à domicile	11	22	
2 réinsertions à domicile	5	10	1.8*
3 ou 4 réinsertions à domicile	5	10	-74
Total	50	100	
Ourée totale de la trajectoire			
Moins d'un an	17	36	
Entre 1 et 3 ans	14	30	2.3**
4 ans et plus	16	34	4,5
Total	47	$\frac{34}{100}$	
* La médiane du nombre d'années passées à domicile es			

Les quatre types retenus pour l'analyse sont : la famille d'accueil spécifique, la famille d'accueil non spécifique, la famille d'accueil offrant des services de réadaptation et le centre de réadaptation.

Comme on l'a vu plus tôt, il n'y a pas nécessairement un rapport mathématique entre le nombre d'épisodes de placement et le nombre de déplacements qu'un enfant a expérimentés au cours de sa trajectoire de placement. Certains d'entre eux ont en effet été réinsérés à domicile, pour des périodes plus ou moins longues, et dans certains cas, à quelques reprises au cours de leur cheminement dans le réseau des ressources.

Dans l'ensemble, cependant, ce phénomène ne touche pas la majorité des enfants. Parmi les enfants de l'échantillon, un peu moins de la moitié (42 %) ont expérimenté à la fois des déplacements, des réinsertions à domicile et des retours dans le réseau des ressources durant leur trajectoire de placement. Pour ceux qui ont vécu cette situation, le nombre moyen de réinsertions à domicile est de 1,8 et la durée moyenne des retours est de 1,8 an. Il y a cependant d'importantes variations dans la durée de ces séjours passés à domicile; certaines réinsertions ont été réussies, les enfants revenant dans le système pour d'autres motifs après quatre ou cinq ans à domicile, alors que d'autres tentatives de réinsertion se sont terminées rapidement après quelques jours ou quelques semaines d'essai. Le taux de réinsertion à domicile par rapport à l'ensemble des épisodes de placement est seulement de 0,15, illustrant ainsi la rareté de ce phénomène au cours des trajectoires.

La dernière information présentée au tableau 2.3 indique la durée totale de la trajectoire de placement. On note qu'un peu plus du tiers des enfants échantillonnés (36 %) ont été pris en charge depuis moins d'un an par les Centres jeunesse Québec, que 28 % sont inscrits au CPEJ depuis un à trois ans et qu'un peu plus du tiers a fait son entrée dans le réseau des ressources depuis quatre ans ou plus (34 %). La différence entre la durée de la trajectoire et la durée totale des épisodes de placement (2,3 ans c. 1,6 an) s'explique, tel que souligné plus haut, par le fait que certains enfants sont retournés à domicile entre le début de la trajectoire et le 31 décembre 1991, réduisant d'autant le nombre de jours de placement effectifs.

2.2.3 De l'instabilité... à la stabilité... à l'instabilité

Les tableaux 2.4 et 2.5 présentent quelques éléments de la trajectoire en fonction de l'âge de l'enfant au moment de l'étude et en fonction de son âge à *l'entrée* dans le réseau. La présentation des données selon l'âge de la population à l'étude est uniquement descriptive et ne vise pas à démontrer une association entre l'âge de l'enfant et les éléments de trajectoire puisqu'il s'agit ici de données longitudinales et que les placements (ou les déplacements) ont

pu se produire à l'un ou l'autre moment de la trajectoire. Ces données permettent cependant de comprendre que le nombre moyen des épisodes de placement, le nombre de déplacements et de ressources utilisées augmentent avec la durée de l'ensemble des épisodes de placement, qui s'accroît elle aussi avec l'âge. Nous reviendrons au point suivant sur la notion de durée des placements en fonction de l'âge de l'enfant.

On constate de plus que les jeunes enfants (moins de 5 ans), ont connu autant de ressources différentes qu'ils ont vécu d'épisodes de placement (2,7 ressources en moyenne pour 2,7 épisodes de placement). À la pré-adolescence et à l'adolescence, le rapport entre le nombre de ressources et le nombre d'épisodes de placement diminue parce que les jeunes effectuent des allers et retours entre familles d'accueil et centre de réadaptation; le nombre de centres de réadaptation étant limité, les adolescents sont parfois déplacés à quelques reprises vers les mêmes ressources.

TABLEAU 2.4 Éléments de trajectoire des enfants selon les groupes d'âge

	GROUPES D'ÂGE			
LÉMENTS DE TRAJECTOIRE	Moins de 5 ans (n=10)	5-10 ans (n=10)	11-14 ans (n=13)	15-17 ans (n=17)
Durée moyenne de l'ensemble des épisodes de placement	0,7 an	1,2 an	3,0 ans	4,3 ans
Nombre moyen d'épisodes de placement	2,7	3,9	5,8	6,4
Nombre moyen de déplacements	1,6	2,0	3,7	4,7
Nombre moyen de ressources	2,7	3.5	4,8	5,6

Sous réserve de l'écart numérique entre les deux groupes observés, la comparaison des éléments de trajectoire selon l'âge à l'entrée dans le réseau (Tableau 2.5) démontre que ceux qui sont placés pour la première fois à l'adolescence ou à la pré-adolescence vivent plus d'instabilité que les enfants entrés dans le réseau plus jeunes (respectivement 5,1 épisodes de placement et 3,8 déplacements pour une durée moyenne dans le réseau de 1,9 an, comparativement à 4,8 épisodes de placement et 3 déplacements pour une durée moyenne dans le réseau de 4,2 ans chez les moins de 11 ans). Il apparaît aussi que ceux et celles qui

entrent dans le réseau à l'adolescence retournent un peu moins souvent à domicile au cours de leur trajectoire que les enfants qui sont pris en charge plus jeunes.

Ces deux tableaux permettent en fait de mieux comprendre que les jeunes enfants vivent une instabilité importante dans le réseau des ressources d'accueil (2,7 placements pour une durée moyenne de 0,7 an), tout comme ceux qui entrent en placement à la pré-adolescence ou à l'adolescence (5,1 épisodes de placement sur une période de 1,9 an).

TABLEAU 2.5 Éléments de trajectoire des enfants selon l'âge à l'entrée dans le réseau

	ÂGE À L'ENTRÉE DANS LE RÉSEAU			
ÉLÉMENTS DE TRAJECTOIRE	Moins de 11 ans (n=36)	11 ans et plus (n=13)		
Durée moyenne de l'ensemble des épisodes de placement	4,2 ans	1,9 an		
Nombre moyen d'épisodes de placement	4,8	5,1		
Nombre moyen de déplacements	3,0	3,8		
Nombre moyen de réinsertions à domicile	0,86	0,3		

On note enfin que la trajectoire des adolescents et des enfants plus jeunes se différencie sur un autre plan : en cas d'échec de placement, on choisira le déplacement vers une autre ressource d'accueil (familiale ou institutionnelle) de préférence à la tentative de réinsertion familiale, ce qui est moins le cas pour les jeunes enfants.

2.2.4 Le cinquième de sa vie en ressource

La dernière information présentée dans ce chapitre nous informe sur ce que représente le placement en ressource d'accueil pour les enfants retenus dans cette analyse. Nous avons utilisé à cette fin, l'indice de vie en ressource d'accueil¹, qui indique la proportion de sa vie que l'enfant a passée en ressource d'accueil depuis sa naissance. Le nombre d'années ou de mois passés en placement est en effet une donnée influencée par l'âge et doit absolument être relativisée pour conserver une certaine signification. Il ne faut pas oublier ici qu'un an en

¹ Indice de vie en ressource d'accueil = (Durée de vie en ressource / âge de l'enfant) * 100.

ressource d'accueil représente une expérience tout à fait différente, et n'a pas les mêmes effets, pour un enfant de 2 ans et pour un adolescent. Pour l'enfant de 2 ans, il s'agit de la moitié de sa vie, et selon les conditions de placement, il pourra considérer la famille d'accueil comme sa propre famille, si bien que le retour dans son milieu familial sera vécu comme un déplacement ou un nouveau placement en ressource et non une réinsertion. Dans le cas de l'adolescent, il en va tout autrement. Un placement d'un an, bien qu'il puisse constituer une expérience traumatisante, n'a pas les mêmes effets sur la relation que le jeune entretient avec la famille d'accueil ou sur les liens qu'il maintient avec sa propre famille. Cette constatation amenait d'ailleurs les auteurs du Rapport Jasmin à recommander que soit reconnue, dans la Loi sur la protection de la jeunesse, l'importance de la notion de temps chez l'enfant (Jasmin, 1992: 35).

La répartition des enfants des divers groupes d'âge, selon la proportion de vie passée en ressource d'accueil, indique que le quart (25 %) des enfants échantillonnés ont passé moins de 10 % de leur vie en ressource d'accueil¹, que plus du tiers (38 %) ont passé entre 10 % et 25 % de leur vie en ressource, que le quart y ont passé entre 25 % et 50 % de leur vie et que 12 % des enfants ont passé plus de la moitié de leur vie dans le système des ressources d'accueil (Tableau 2.6). Pour l'ensemble des enfants de l'échantillon, la médiane de la proportion de la vie passée en ressource correspond au cinquième de leur vie.

TABLEAU 2.6
Proportion de la vie passée en ressource d'accueil

ROPORTION DE VIE EN RESSOURCE	Nombre	%	Médiane
Moins de 10 %	12	25	
Entre 11 % et 25 %	18	38	
Entre 26 % et 49 %	12	25	20,9 %
50 % et plus	6	12	
Total	48	100	

Lorsqu'on examine cette donnée en fonction de l'âge des enfants au moment de l'étude (Figure 2.2), on note que près des deux tiers des enfants de moins de 5 ans de notre

Rappelons que la trajectoire étudiée comprend le temps écoulé entre la prise en charge par les Centres jeunesse Québec et le 31 décembre 91. Les placements antérieurs privés ou gérés par d'autres CPEJ ne sont pas compris dans le calcul de l'indice de vie en ressource d'accueil.

échantillon ont passé plus du quart de leur vie en ressource d'accueil (60 %), comparativement à 22 % pour les enfants de 5 à 10 ans, à 33 % pour les enfants de 11 à 14 ans et à 35 % pour les adolescents. Ces proportions démontrent l'importance qu'on doit accorder aux jeunes enfants qui entrent dans le réseau des ressources d'accueil et qui sont susceptibles d'être encore plus marqués, sur le plan de l'identité personnelle, familiale et sociale par leur séjour à l'extérieur de leur famille. Tous les efforts doivent donc viser à réduire les durées de placement de ces jeunes enfants et à corriger rapidement les situations familiales qui ont mené au placement.

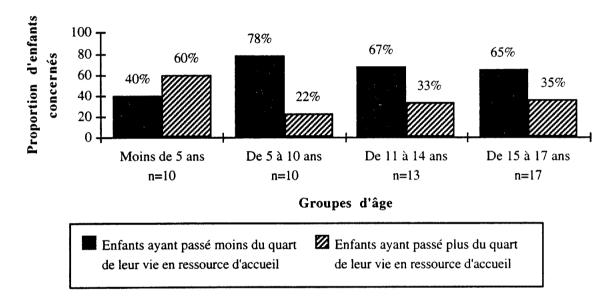


Figure 2.2 Proportion d'enfants ayant passé moins du quart de leur vie ou plus du quart de leur vie en ressource d'accueil, selon les groupes d'âge

2.3 Résumé

Ce chapitre nous apprend que les enfants déplacés sont entrés à un jeune âge dans le réseau des ressources, coïncidant à peu près à l'âge de l'entrée à l'école. Surtout victimes de négligence parentale, ces enfants ont d'abord été placés sous régime volontaire. Une majorité de ces enfants sont entrés en dépannage à la suite de situations d'urgence.

Au moment où nous avons analysé leur situation, la moitié de ces enfants avaient vécu trois déplacements ou plus et avaient connu autant de ressources d'accueil. Les réinsertions à domicile sont très rares et, lorsqu'elles se produisent, impliquent généralement des jeunes enfants. Deux constatations principales ressortent des données de ce chapitre : l'importante

proportion de la vie passée en ressource pour les jeunes enfants et les différences de cheminement des jeunes et des adolescents. Celles-ci traduisent une instabilité plus grande chez les adolescents, tout au long de leur séjour en ressource et une instabilité concentrée au début du placement pour les plus jeunes enfants, suivie d'une période de stabilité et à nouveau d'instabilité au fur et à mesure que les enfants vieillissent.

Être placé en transit... ou être déplacé

Après avoir examiné l'itinéraire des enfants déplacés, nous présentons dans ce chapitre une description détaillée des caractéristiques de l'ensemble des épisodes de placement et des déplacements vécus par les enfants de l'échantillon. Ces données permettent d'apprécier, qualitativement, les contextes de placement des enfants.

La première section de ce chapitre porte sur l'ensemble des épisodes de placement (n=246) vécus par les 50 enfants déplacés. On y présente les types de ressources utilisées pour ces placements, le régime d'application des mesures (volontaire ou judiciaire) et un aperçu de la nature des objectifs d'intervention poursuivis. Ces données ont été recueillies aux dossiers des enfants, dans les formulaires types ou dans les notes d'évolution.

La seconde section se rapporte à l'ensemble des déplacements (n=164). On y présente quatre éléments se rapportant aux contextes des déplacements vécus par les enfants au cours de leurs trajectoires : les motifs des déplacements, les principaux initiateurs des déplacements, la prévisibilité de l'événement dans le cheminement de l'enfant et le recours à une mesure transitoire pour faciliter l'adaptation de l'enfant à un autre milieu substitut.

3.1 Caractéristiques des épisodes de placement

3.1.1 Une majorité de ressources familiales et de services de dépannage

Au total, les 50 enfants étudiés ont expérimenté 246 épisodes de placement au cours de leurs trajectoires. Dans le cadre de ces placements, on a eu recours, soit à des ressources familiales, soit à des ressources institutionnelles. Parmi les ressources familiales, nous avons considéré deux catégories de familles : les familles dites spécifiques qui connaissaient ou entretenaient des liens particuliers avec l'enfant avant de l'accueillir et les familles non spécifiques, qui n'entretenaient pas de lien avec les enfants avant le placement. Sont incluses

dans ces deux catégories de familles, celles qui offrent des services réguliers (de base) aux enfants, des mesures de dépannage, des services spéciaux ou des services de réadaptation. La catégorie ressource institutionnelle comprend les établissements de type centre de réadaptation offrant des services de réadaptation ou d'hébergement. Même si les ressources qui offrent de l'hébergement ne sont pas rattachées à des centres de réadaptation et sont considérées comme des familles d'accueil, elles ont été associées, dans ce projet, aux centres de réadaptation en raison de leur caractère plus institutionnel que familial (Hébergement Jeunesse Ste-Foy, Gîte Jeunesse Beauport).

Dans l'ensemble, ce sont des familles d'accueil non spécifiques (56 %) qui ont été utilisées le plus fréquemment au cours des 246 épisodes de placement, suivi, en ordre d'importance, des familles d'accueil spécifiques (24 %) et des centres de réadaptation (20 %) (Tableau 3.1).

TABLEAU 3.1
Ressources de placement et services offerts

Nombre	%
59	24
137	56
50	20
246	100
100	41
84	34
12	5
28	11
22	9
246	100
	59 137 50 246 100 84 12 28 22

Dans le cas de ces 246 épisodes de placement, les familles d'accueil spécifiques pouvaient provenir soit de la parenté, du réseau de connaissances de la famille ou d'autres familles étant qualifiées ainsi en raison de leur relation avec un enfant en particulier; par exemple, dans un cas, il s'agissait d'une famille d'accueil ayant hébergé le père de l'enfant lorsqu'il était jeune.

L'examen de la nature des mesures ou des services requis pour l'enfant révèle que plus de la moitié des épisodes de placement étaient associés à des situations de dépannage (52 % de l'ensemble des épisodes, dont 41 % en famille d'accueil et 11 % en centre de réadaptation). Le recours au dépannage à 128 reprises pour les 50 enfants de l'échantillon représente en moyenne 2,6 épisodes de placement de dépannage par enfant, épisodes qui se sont déroulés, soit lors de l'entrée ou du retour dans le réseau des ressources d'accueil (72 % des enfants échantillonnés ont eu un premier épisode de placement de dépannage en famille ou en centre de réadaptation), soit au cours de la trajectoire, lorsque le placement antérieur n'a pu être poursuivi.

3.1.2 Des durées liées aux contextes de placement

On a vu au chapitre précédent que la durée totale moyenne des épisodes de placement était de 2,6 ans, mais que chaque enfant avait expérimenté un nombre plus ou moins important d'épisodes de placement au cours de sa trajectoire (médiane de quatre épisodes). La durée des épisodes de placement est en fait très variable, allant d'une journée à 3 780 jours pour l'un des enfants de l'échantillon. La durée moyenne d'un épisode de placement est de 148 jours, soit environ cinq mois. Là encore, cependant, on observe d'importantes différences, à la fois selon le type de ressources utilisées (Figure 3.1) et selon la nature des services offerts à l'enfant (Figure 3.2).

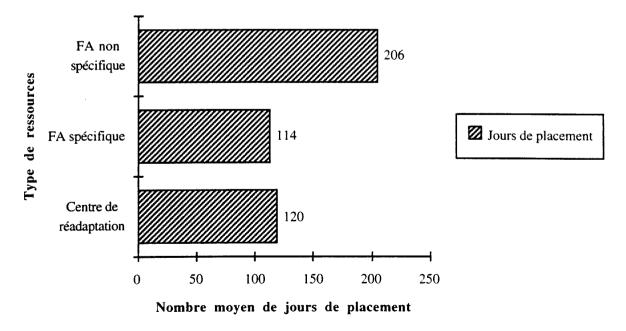


Figure 3.1 Durée moyenne des épisodes de placement selon le type de ressources

42

Les placements qui se déroulent en famille d'accueil non spécifique sont les plus longs (en moyenne, 206 jours), suivi des placements en centre de réadaptation (120 jours) et des placements en famille d'accueil spécifique (114 jours). Par ailleurs, la durée moyenne de l'épisode de placement varie aussi selon les services offerts à l'enfant. Les placements où l'on offre des mesures de dépannage sont plus courts et varient entre 43 jours en moyenne en milieu non spécifique, 44 jours en milieu spécifique et 52 jours en centre de réadaptation¹, alors que la durée moyenne des épisodes de placement où l'on offre des services réguliers aux enfants excède un an en famille d'accueil non spécifique (462 jours) et en centre de réadaptation (567 jours), et est plus courte en milieu spécifique (204 jours) (Figure 3.2).

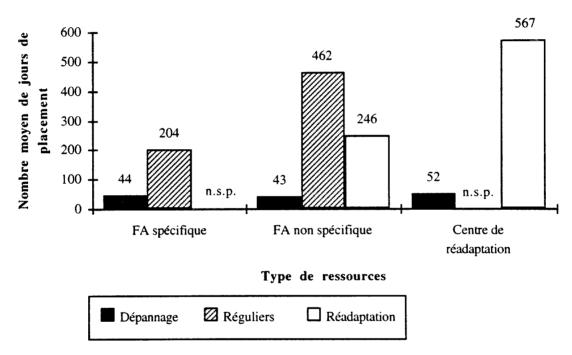


Figure 3.2 Durée moyenne des épisodes de placement selon le type de ressources et les mesures ou services que reçoivent les enfants

Enfin, dans le cas des épisodes de placement familial où l'on offre des services de réadaptation, la durée moyenne est de 246 jours. Bien que ce type de placement soit prévu pour une période de deux ans, il est fréquent qu'il se termine plus tôt, surtout à cause des troubles de comportement des adolescents qui y résident. Plusieurs d'entre eux subissent en effet quelques déplacements à l'intérieur des deux ans prévus par l'ordonnance de placement.

Soulignons que la durée théorique de l'application des mesures de dépannage est de 30 jours avec une possibilité de prolongation d'un autre 30 jours.

3.1.3 Une majorité de situations judiciarisées

Le régime d'application des mesures auquel on a recours lors du placement constitue aussi un élément significatif de l'histoire de placement de l'enfant. On sait, entre autres, que la judiciarisation d'une mesure de placement signifie qu'une entente sur mesures volontaires n'est plus possible ou souhaitable pour assurer la sécurité ou le développement de l'enfant. Même si elle peut faciliter l'intervention, la judiciarisation n'en constitue pas moins un alourdissement du processus de prise en charge par l'ajout de contraintes liées aux procédures, aux délais et aux débats qui s'ensuivent. On peut par ailleurs revenir à des mesures volontaires en cours de placement, mais cela exige encore d'autres procédures visant à faire la preuve que la situation n'a plus besoin d'être judiciarisée. Dans le cas des enfants de l'échantillon, 56 % des épisodes de placement se sont déroulés en contexte judiciaire en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse; 34 % se sont déroulés en contexte volontaire en vertu de la même loi, et 10 % se sont déroulés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (se rapportant donc à des situations d'enfants qui n'avaient pas, à ce moment, été signalées à la Direction de la protection de la jeunesse) (Tableau 3.2). La majorité des épisodes de placement se sont déroulés en contexte judiciaire et étaient par conséquent encadrés de normes strictes.

TABLEAU 3.2
Régime d'application des mesures lors des épisodes de placement

Nombre	%
24	10
81	34
133	56
238	100
	24 81 133

L'analyse de la durée des épisodes de placement, selon le régime d'application des mesures, démontre que les placements qui se déroulent sous un régime judiciaire sont en moyenne un peu plus longs (186 jours) que les placements qui d'effectuent en contexte volontaire (162 jours) (Figure 3.3).

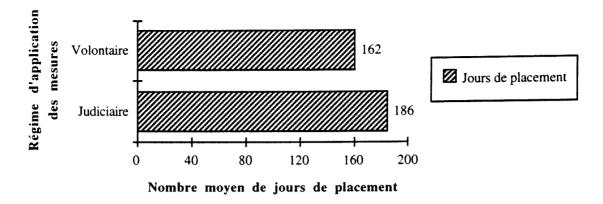


Figure 3.3 Durée des épisodes de placement selon le régime d'application des mesures

On constate aussi, à l'analyse des trajectoires, que la proportion d'enfants pris en charge sous mesures judiciaires varie selon le rang du placement (Figure 3.4). Au premier placement, on observe qu'un peu plus du quart des situations sont judiciarisées. Dès le deuxième placement, près d'un enfant sur deux est suivi en contexte judiciaire et cette tendance se maintient jusqu'au sixième placement. À partir du septième placement, les trois quart et plus des placements s'effectuent sous régime judiciaire.

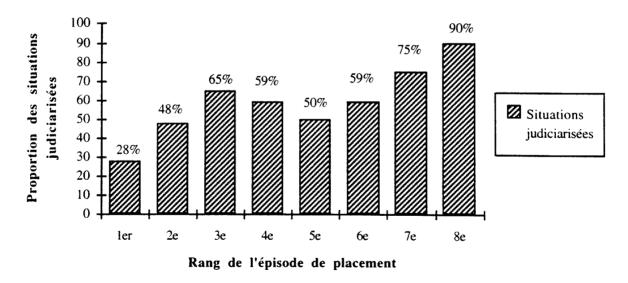


Figure 3.4 Proportion des situations qui sont judiciarisées selon le rang de l'épisode de placement

Ces données doivent cependant être considérées avec prudence puisque le nombre d'enfants concernés diminue avec l'augmentation des épisodes de placement.

3.1.4 L'objectif ultime : un peu plus souvent la réinsertion

Comme nous l'avons déjà noté au début de ce chapitre, les objectifs d'intervention lors des épisodes de placement ont été repérés dans les notes d'évolution puisqu'aucun espace formel n'était prévu à cet effet dans les dossiers au moment de la collecte des données. On peut penser que l'inclusion au dossier du plan de service individualisé (PSI) pourra éventuellement permettre de combler cette lacune. Dans un certain nombre de dossiers, cependant, même en consultant les notes d'évolution, il n'a pas été possible d'identifier les objectifs poursuivis au cours de tous les épisodes. Cette situation s'est produite à 13 reprises sur 246 épisodes (5 %). De plus, nous avons pris pour acquis, à moins d'indications contraires, que les objectifs généraux des placements de dépannage, résultant de déplacements, étaient les mêmes que ceux qui étaient poursuivis avant le déplacement. Cette analyse, quoique réalisée le plus rigoureusement possible dans les circonstances, conserve donc un caractère exploratoire en raison de l'absence d'uniformité des dossiers et de l'impossibilité de faire valider les interprétations auprès des intervenants qui étaient responsables de l'application des mesures au cours des divers épisodes de placement.

L'analyse révèle que les objectifs visés au cours de 39 % des épisodes de placement visaient la réinsertion familiale de l'enfant placé alors que dans 37 % des situations, on cherchait plutôt à poursuivre et à stabiliser le placement (Tableau 3.3). En troisième lieu, dans 13 % des situations, aucun objectif précis n'était défini, soit que l'enfant se retrouvait en situation de dépannage, de façon temporaire, et que l'intervention n'était pas vraiment orientée ou amorcée, soit que la situation avait évolué et qu'elle exigeait une réévaluation qui n'était pas commencée.

En quatrième lieu, on retrouve 9 % d'épisodes de placement au cours desquels l'intervenant se proposait de clarifier avec le ou les parents leurs intentions par rapport à la garde de l'enfant (clarification de projet de vie), en vue d'en arriver à une stabilisation de la situation de l'enfant et, dans 2 % des situations, d'autres objectifs étaient poursuivis; parmi ceux-ci, figure l'accompagnement de l'adolescent vers l'autonomie. Cet objectif est visé lorsque le jeune arrive à 18 ans et qu'au lieu de lui faire vivre un autre déplacement, on privilégie l'émancipation.

TABLEAU 3.3
Objectifs d'intervention au cours des épisodes de placement

OBJECTIFS D'INTERVENTION	Nombre	%
Réinsertion à domicile	92	39
Placement à long terme	86	37
Objectif non déterminé	30	13
Clarification de projet de vie	20	9
Autres objectifs	5	2
Total	233	100

3.2 Caractéristiques des contextes de déplacement

Afin de compléter les données sur les trajectoires de placement des enfants, nous avons recueilli quelques informations se rapportant à l'ensemble des déplacements vécus par les 50 enfants de notre échantillon. Nous présentons ici les motifs des déplacements, l'origine des décisions de déplacement, la prévisibilité de l'événement et le recours à une mesure transitoire pour faciliter le changement de milieu substitut.

3.2.1 Des motifs structurels et situationnels

Au total, les 50 enfants étudiés ont été déplacés à 164 reprises. Les principaux motifs de déplacement que nous avons retrouvés au dossier sont reliés soit à des circonstances structurelles, soit à l'enfant, soit à des problèmes de ressources. On observe au tableau 3.4 qu'un peu plus du tiers des déplacements (36 %) sont associés au système de placement luimême : a) on déplace l'enfant parce que le placement précédent était un placement de dépannage, réalisé lors de *l'entrée* dans le réseau des ressources d'accueil (21 % du total des déplacements sont engendrés par une situation de dépannage antérieure associée à l'entrée dans le réseau); b) on déplace l'enfant parce que le placement précédent était un placement de dépannage, réalisé lors d'un retour dans le réseau à la suite d'un séjour à domicile (15 % des déplacements sont associés à des situations de ce genre). De plus, au cours de la trajectoire, lorsque surviennent des échecs de placement ou des problèmes reliés aux familles d'accueil,

un certain nombre de déplacements sont effectués vers des ressources de dépannage. Environ six déplacements sur dix, au cours des trajectoires, sont de cette nature¹.

TABLEAU 3.4
Motifs de déplacement

OTIFS DE DÉPLACEMENT	Nombre	%
Dépannage	56	36
Troubles de comportement	51	33
Adaptation enfant-famille d'accueil	22	14
Problèmes associés aux familles d'accueil	19	12
Objectif de l'intervention	6	4
Autres	3	1
Total	157	100

En second lieu, on retrouve les problèmes de l'enfant. Cette catégorie comprend les troubles de comportement du jeune (33 %), qui incitent la famille d'accueil à demander son déplacement. Les déplacements se font alors vers le centre de réadaptation ou une autre famille d'accueil (fréquemment en dépannage, dans un premier temps). On décidera par la suite si l'adolescent doit bénéficier de services réguliers ou de réadaptation. Cette catégorie comprend aussi les déplacements effectués parce que les enfants ne peuvent s'adapter à la famille d'accueil ou parce que la famille d'accueil n'arrive pas à s'adapter à l'enfant (14 %). Ces déplacements sont généralement demandés par la famille d'accueil qui, après une période d'essai, refuse de garder l'enfant. Tout comme pour les situations de troubles de comportement, ces enfants devront, pour la plupart, vivre un (ou plusieurs) épisode de placement de dépannage en attendant une ressource adéquate.

En troisième lieu, on retrouve les problèmes de la famille d'accueil : la maladie de l'un des membres de la famille, la décision de prendre des vacances prolongées, des situations de violence ou d'abus envers l'enfant (rares) ou encore des conflits trop sérieux entre la famille d'accueil et la famille naturelle (rares). Dans ce dernier cas, il s'agit habituellement de familles d'accueil spécifiques et de conflits entre les parents et les membres de la parenté qui

On notera ici qu'un certain pourcentage des placements en dépannage se terminent par des réinsertions à domicile et ne conduisent pas à des déplacements, et que quelques placements en dépannage peuvent aussi être transformés en placement régulier sans qu'il y ait nécessairement un changement de ressource.

gardent leur enfant. Enfin, le dernier groupe de motifs est plus directement relié à l'intervention et reflète généralement un changement d'orientation ou une prise de décision relativement aux objectifs que l'on doit poursuivre avec l'enfant. Le déplacement réalisé «pour rapprocher l'enfant de son milieu naturel» constitue l'un de ces choix d'intervention qui vise à stabiliser la situation de l'enfant et à maintenir les liens les plus étroits possibles avec sa famille naturelle. Ce type de motif a été invoqué pour 4 % des déplacements.

3.2.2 L'origine du déplacement : d'abord l'intervenant, puis la res-

Comme on l'a vu précédemment, une partie des déplacements sont prévisibles puisqu'ils constituent, par définition, l'issue logique d'une situation de dépannage. Ces déplacements, qui constituent un nouveau jalon dans la trajectoire de l'enfant, sont, dans presque tous les cas, initiés par l'intervenant lui-même.

Les données du tableau suivant (Tableau 3.5) confirment que près de la moitié des déplacements (47 %) originent de l'intervenant.

TABLEAU 3.5
Origine de la demande de déplacement

DRIGINE DE LA DEMANDE DE DÉPLACEMENT	Nombre	%
Intervenant	73	47
Famille d'accueil	63	40
Enfant	11	7
Famille naturelle	4	3
Autres	6	3
Total	157	100

Ce dernier peut aussi décider, afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, de changer l'enfant de ressource. La clarification du projet de vie de l'enfant est généralement à la source de ces changements, soit que l'on décide que l'enfant sera placé jusqu'à sa majorité et qu'on doive lui trouver une ressource à long terme, soit qu'on décide de le réinsérer ou de le rapprocher de son milieu naturel et qu'on fait appel à une famille de la parenté ou du réseau des connaissances. Il se peut aussi que l'intervenant soit amené à prendre une décision de

déplacement parce qu'il réalise que le pairage entre la famille d'accueil et l'enfant ne convient pas. À ce moment, la décision du déplacement peut venir de l'intervenant ou de la famille substitut.

La famille d'accueil constitue le second demandeur, en importance, du déplacement de l'enfant (40 %). Ces requêtes des familles peuvent être imprévues et dues à des circonstances exceptionnelles, mais, dans les situations observées, elles signifiaient un mauvais pairage initial, une baisse de la motivation de la part de la famille, un besoin de répit ou encore une incapacité à gérer certaines situations. En troisième lieu, on retrouve l'enfant luimême comme initiateur du déplacement (7 %). Dans presque tous les cas, il s'agit d'adolescents qui ne désirent plus demeurer dans la famille d'accueil choisie et demandent d'aller, soit dans une autre famille, soit en centre de réadaptation. Enfin, il arrive que certaines familles naturelles exigent que leur enfant soit déplacé (mésentente entre les deux familles, qui ont généralement des liens de parenté), que la demande soit faite conjointement par la famille d'accueil et l'enfant, qu'un centre de réadaptation demande le transfert d'un enfant qui n'est pas à sa place dans cet établissement ou qu'une autre personne demande le déplacement. Ces situations sont cependant plus rares.

3.2.3 Des déplacements anticipés

Les deux dernières caractéristiques des déplacements que nous avons retenues permettent d'examiner le degré de planification des déplacements; il s'agit de leur prévisibilité et du recours à une mesure transitoire lors du déplacement d'une ressource à une autre. À partir des notes d'évolution au dossier et du statut du placement, il a été possible de retracer, pour la majorité des déplacements, les réponses à deux questions précises : a) le déplacement était-il prévu lorsque l'enfant a été placé dans cette famille? et b) l'enfant a-t-il séjourné avec la nouvelle famille avant d'y être placé? Il n'a pas été possible de vérifier si l'enfant était prévenu du caractère temporaire de son placement et de l'éventualité de son déplacement, et si la famille d'accueil ou l'intervenant a joué un rôle dans cette préparation, données qui auraient été certes très intéressantes pour évaluer cet aspect.

Par définition, les déplacements originant d'une situation de dépannage ont été classés parmi les déplacements *prévisibles*, mais on retrouve aussi, dans cette catégorie, une partie des déplacements qui se sont produits à la fin d'un placement en famille d'accueil de réadaptation, les déplacements demandés depuis un certain temps par les familles d'accueil et

quelques déplacements vers des ressources du milieu naturel, que l'on privilégiait dès le départ de l'intervention mais dans lesquels il était impossible de placer l'enfant immédiatement. Les déplacements non prévisibles qu'on peut croire plus perturbateurs, et pour l'enfant et pour l'intervenant, étaient la plupart du temps associés à des problèmes d'adaptation des enfants ou des familles d'accueil ou aux problèmes de comportements des enfants. La maladie, la mortalité et les décisions des familles substituts de ne plus garder d'enfants font aussi partie de ces événements non prévisibles.

Dans l'ensemble, 54 % des déplacements étaient prévisibles et 46 % n'étaient pas prévisibles (Tableau 3.6).

TABLEAU 3.6
Prévisibilité du déplacement et mesure transitoire

RÉVISIBILITÉ ET MESURE TRANSITOIRE	Nombre	%
Prévisibilité du déplacement		
Oui	83	54
Non	73_	46
Total	156	100
Mesure transitoire		
Oui	37	25
Non	81	54
Déplacement vers une famille parente	32_	21
Total	150	100

3.2.4 Peu de préparation au déplacement

Le déplacement d'une ressource à une autre représente un facteur de risque pour l'enfant : c'est une période qui occasionne de nombreux changements dans la vie de l'enfant et qui exige beaucoup sur le plan de l'adaptation; toute une gamme de sentiments peuvent être présents lors d'un déplacement : soulagement, appréhension, culpabilité, désengagement, etc. La préparation au changement de ressource vise à minimiser les risques d'échec et à faciliter l'intégration et l'adaptation à un nouveau milieu de vie. Cette préparation est d'autant plus nécessaire que la famille d'accueil est inconnue de l'enfant.

Bien qu'il ne soit pas le seul moyen à la disposition des intervenants, l'intégration progressive d'un enfant dans un nouveau milieu constitue l'une des mesures transitoires utilisées et facilement repérable au dossier. Parmi les 150 déplacements pour lesquels nous avions l'information, le quart (25 %) ont été réalisées de façon progressive. Le plus fréquemment, il s'agit d'une visite dans la famille d'accueil avec l'enfant mais, dans certains cas, on a étendu à une ou quelques fins de semaine la durée de cette prise de contact, afin de s'assurer que le milieu convenait et que l'adaptation de l'enfant en serait facilitée. Dans les trois quarts des situations, les déplacements ont donc été réalisés sans cette mesure transitoire. Notons que 21 % de l'ensemble des déplacements se sont cependant faits vers un milieu d'accueil de la parenté.

3.3 Résumé

Les données de ce chapitre nous montrent que les enfants déplacés de cette étude ont surtout vécu des expériences familiales lors de leur placement, par opposition à des expériences institutionnelles. Rappelons toutefois qu'ils ont été sélectionnés en vertu d'un déplacement en provenance d'une famille d'accueil et qu'ils sont par conséquent plus susceptibles de n'avoir connu que ce type de ressource.

Le placement en milieu spécifique vaut pour le quart de tous les épisodes de placement, mais les séjours dans ce milieu sont plus courts que les autres. Il serait intéressant de vérifier si cette situation se confirme pour la majorité des familles d'accueil spécifiques. Dans l'ensemble, la plupart des épisodes de placement sont effectués en contexte judiciaire et plus l'enfant expérimente de déplacements, plus il y a de probabilités que sa situation devienne judiciarisée.

Quant aux déplacements, environ la moitié sont indépendants de l'enfant, occasionnés par le caractère temporaire du placement antérieur ou par un problème de la famille d'accueil. Une fois sur deux environ, on sait que le déplacement se produira, mais l'enfant demeure peu l'objet de tentatives visibles ou formelles de familiarisation avant son insertion dans son nouveau milieu de vie.

			*	

Prendre pied dans le système

Le dernier chapitre de cette partie sur les trajectoires de placement des enfants présente une analyse de l'évolution observée au cours des trajectoires des 50 enfants, sous cinq aspects : l'occurrence du dépannage, les changements dans la durée des placements, les changements dans le type de ressources utilisées, les changements de régime de prise en charge lors du placement et l'évolution des objectifs d'intervention. Chacun de ces aspects fera l'objet d'une présentation graphique illustrant le propos.

Les principales questions qui orientent cette analyse sont les suivantes : a) comment peut-on interpréter l'utilisation du dépannage? b) y a-t-il une évolution dans la durée des épisodes de placement au cours d'une trajectoire? c) les changements de type de ressources utilisées pour le placement traduisent-ils une intention de rapprochement de l'enfant de son milieu naturel ou indiquent-ils au contraire un alourdissement des mesures lors de la prise en charge et une augmentation de l'encadrement de l'enfant? d) y a-t-il changement de régime au cours de la trajectoire de placement? e) enfin, les objectifs poursuivis sont-ils constants d'un épisode à l'autre?

4.1 Des dépannages qui se prolongent

Les situations de dépannage, on l'a vu, sont caractéristiques de *l'entrée* dans le réseau des ressources d'accueil pour 72 % des enfants ou du *retour* dans le réseau à la suite d'un échec de réinsertion ou de l'occurrence d'une autre situation problématique, pour 34 % des enfants. Nous nous sommes cependant intéressées aussi au dépannage en cours de trajectoire, puisque cette situation est un élément de contexte dans plus de la moitié des épisodes de placement.

On a relevé plus tôt que deux groupes de motifs expliquent les déplacements vers des ressources de dépannage : les motifs associés aux difficultés relationnelles et situationnelles et les motifs reliés à la gestion. Par ailleurs, nous nous sommes aussi demandé si l'utilisation du dépannage au cours de l'application des mesures découlait uniquement de l'échec du

placement précédent, ou si ce choix était voulu par l'intervenant, faisant en quelque sorte partie de son plan d'intervention. Nous avons donc examiné les 29 situations d'enfants (58 %) qui ont connu un ou plusieurs épisodes de dépannage *en cours* de trajectoire (65 épisodes, au total).

Cette analyse démontre qu'un peu plus du quart des enfants sont réinsérés à domicile après avoir été placés en dépannage, soit qu'ils avaient été placés pour donner du répit aux parents naturels, soit que les démarches et interventions auprès de la famille aient permis la réinsertion. Il est à noter ici que ces réinsertions se sont soldées par un échec, puisque, dans tous les cas, ces enfants sont revenus dans le réseau des ressources d'accueil. En second lieu, la moitié des enfants placés en dépannage, à la suite de désistements de familles d'accueil ou de problèmes d'adaptation, ont été dirigés vers une autre famille d'accueil; enfin, un peu moins du quart des enfants placés en dépannage à la suite de troubles de comportement, ont changé de type de ressource, passant d'une famille d'accueil à un centre de réadaptation.

Il ressort avant tout de ces observations, que l'utilisation du dépannage en cours de trajectoire peut difficilement être rattachée à un contexte particulier de placement. La seule tendance que l'on peut noter se rapporte aux épisodes de placement lors de *l'entrée* ou du *retour* dans le réseau, où, dans le cas de 22 % des enfants, on n'a pu stabiliser ou clarifier la situation lors du premier épisode de placement de dépannage, ce qui a entraîné des placements de dépannage subséquents. On observe que l'entrée dans le système dans un contexte de mesures d'urgence qui donne lieu à des dépannages de 24-48 heures ne permet pas toujours à l'intervenant de finaliser son intervention; il doit alors trouver une autre ressource qui peut héberger l'enfant à court terme. Malgré ce déplacement et cette prolongation, il n'est pas toujours possible d'arriver à une décision définitive sur l'orientation du cas; le placement est alors prolongé et, dans certains cas, l'enfant devra être déplacé à nouveau.

La figure 4.1 présente deux exemples de recours à des ressources de dépannage et les moments où cela se produit. Dans ces deux cas, l'entrée et le retour dans le réseau après un séjour à domicile se font dans des ressources de dépannage. On observe également dans cette figure, que les épisodes de placement en ressource régulière au cours de la trajectoire, sont fréquemment entrecoupés de déplacements en dépannage, de durées variables, et aussi

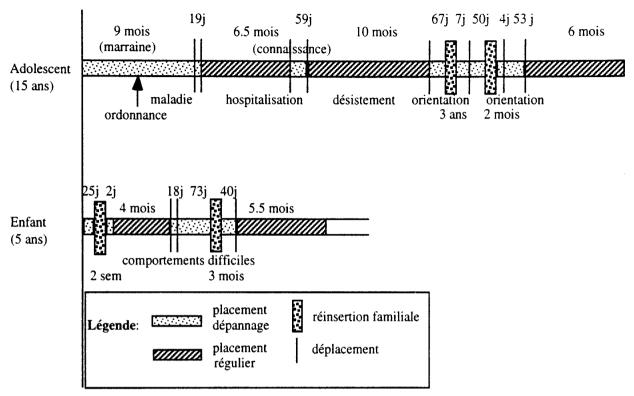


Figure 4.1 Le dépannage en cours de trajectoire

de tentatives de réinsertion à domicile. La fin non planifiée d'un épisode de placement (par exemple, la maladie du responsable de la famille d'accueil) provoque une déstabilisation de la situation de l'enfant qui peut s'étendre sur quelques mois et qui met à contribution plusieurs ressources. Les deux cas présentés démontrent bien l'instabilité consécutive à un déplacement non planifié. On peut dire que ces cheminements sont caractéristiques des trajectoires de déplacements en ce qui concerne l'utilisation du dépannage.

4.2 Le premier dépannage : signal d'alerte

Contrairement à l'utilisation du dépannage, l'examen des durées de placement des enfants au cours des trajectoires ne permet pas d'illustrer une tendance générale mais plutôt de souligner la diversité des situations des enfants. Nous avons néanmoins tenté d'illustrer dans cette section quelques modèles qui permettent de mettre en évidence des réalités bien concrètes du contexte de l'intervention, en retenant trois cas d'enfants ayant subi un certain nombre de placements au cours de leur trajectoire.

On observe dans les trois figures suivantes (Figures 4.2a, b, c) que les durées des placements sont très variables, certains épisodes de placement s'étant poursuivis sur une ou

deux années et d'autres n'ayant duré que quelques jours. Les encadrés (séquences de placements de courte durée) démontrent qu'à la suite d'un ou de deux épisodes de plus longue durée, ces enfants ont vécu une série de placements plus courts, puis ont entrepris un placement un peu plus long.

L'examen des circonstances entourant cette répétition d'épisodes de placement de courte durée révèle que ceux-ci peuvent être causés par plusieurs facteurs. Dans le premier cas (Figure 4.2a), on retrouve un exemple de tentatives répétées de réinsertion à domicile, suivies de brefs retours en ressources.

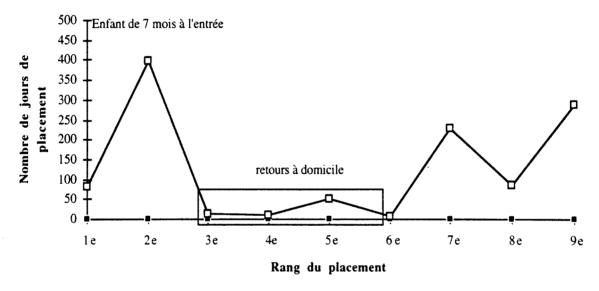


Figure 4.2a Durée du placement selon le rang du placement - enfant entré à 7 mois

Le second exemple (Figure 4.2b) présente le cas d'un enfant dont la situation familiale n'est pas réellement clarifiée : l'enfant a été placé dans une famille adoptive, mais la mère a conservé une attitude ambivalente face à son enfant, qui a continué d'entretenir l'espoir de retourner vivre avec elle. Ces attentes ont empêché l'enfant d'investir dans une relation avec une famille substitut et, suivant l'échec du placement, on voit que l'enfant a développé des troubles de comportement.

Dans le troisième exemple (Figure 4.2c), on retrouve la situation d'un jeune dont l'enfance a été vécue dans un contexte de négligence (problèmes d'alcoolisme et de monoparentalité). Hébergé par des oncles et des tantes à plusieurs reprises, cet enfant a vécu

en centre de réadaptation puis en famille d'accueil. D'abord victime de négligence, cet enfant présente maintenant des troubles de comportement qui provoquent les désistements des familles d'accueil.

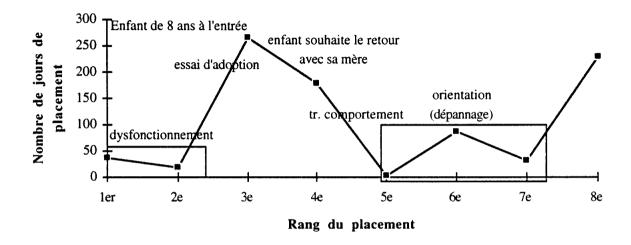


Figure 4.2b Durée du placement selon le rang du placement - enfant entré à 8 ans

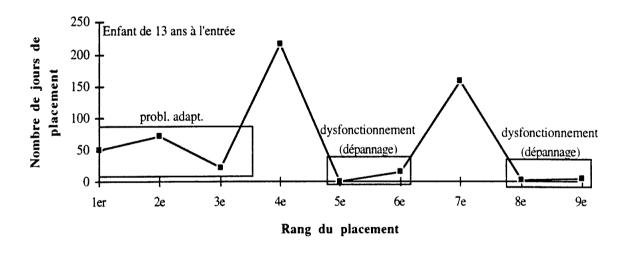


Figure 4.2c Durée du placement selon le rang du placement - enfant entré à 13 ans

Outre la diversité des facteurs associés aux épisodes de placement de courte durée, il faut aussi retenir de ces figures qu'un premier épisode de placement de courte durée est souvent suivi d'un ou de plusieurs autres épisodes. Un premier déplacement vers une ressource de dépannage devrait donc être un signal d'alerte pour l'intervenant : un ou plusieurs autres déplacements sont à craindre.

4.3 Du milieu familial à l'institution

Les ressources utilisées pour chacun des placements, et surtout les changements dans le type de ressources ou de services utilisés d'un épisode de placement à un autre, caractérisent aussi le cheminement de l'enfant et témoignent de l'évolution de sa situation. Par exemple, le passage d'une ressource familiale offrant des services réguliers à une ressource offrant des services de réadaptation indique que l'enfant présente de nouvelles difficultés ou des besoins auxquels une famille d'accueil régulière ne peut plus répondre, et qu'il nécessite des mesures de soutien et de suivi plus importantes. Le déplacement vers un centre de réadaptation (à l'exclusion des situations de dépannage) peut, quant à lui, signifier que le jeune requiert plus d'encadrement et que le placement dans un milieu familial n'est plus indiqué. Le passage d'une ressource spécifique à une ressource non spécifique indique aussi que l'enfant prend davantage pied dans le système des ressources d'accueil. De façon générale, on dira d'une trajectoire qui comporte le passage d'une ressource comportant moins d'encadrement et offrant des services plus légers à une ressource plus structurée, reconnue pour la spécialisation de ses services, qu'elle s'est alourdie.

Le transfert d'un enfant d'une ressource institutionnelle à une famille d'accueil manifeste par contre l'intention de faire vivre à l'enfant une expérience familiale alors que le passage d'une famille d'accueil non spécifique à une famille d'accueil spécifique peut démontrer la volonté de rapprocher l'enfant de son milieu naturel. Ce type de décision a été pris à un moment ou l'autre de la trajectoire, pour 20 % des enfants de moins de 5 ans, 10 % des enfants de 5 à 10 ans, 31 % des enfants de 10 à 14 ans et 5 % des adolescents de plus de 14 ans.

Les deux figures suivantes (Figures 4.3a et 4.3b), qui se rapportent à des enfants de 8 mois et de 3 ans, illustrent les intentions de rapprocher le jeune enfant d'un milieu familial, naturel ou substitut. Le premier exemple montre l'entrée d'un enfant dans le réseau dans un centre de réadaptation (hébergement d'urgence) et son transfert, après trois mois, vers une famille d'accueil; le second illustre des placements en milieu familial non spécifique, puis spécifique, et l'utilisation du centre de réadaptation seulement pour des épisodes de dépannage à l'entrée ou au retour dans le système.

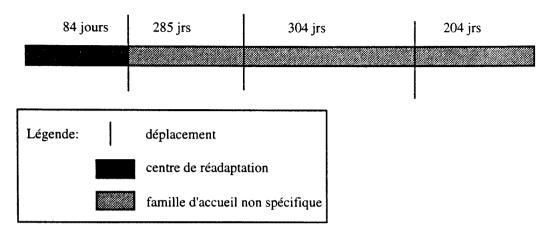


Figure 4.3a Trajectoire: enfant entré à 8 mois

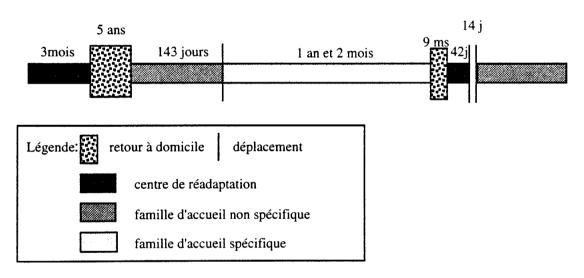


Figure 4.3b Trajectoire: enfant entré à 3 ans

De façon générale, les trajectoires s'alourdissent avec l'âge et le nombre de placements. Chez les plus jeunes, ce changement se manifeste par un passage d'un milieu de la parenté à une famille d'accueil recrutée par l'établissement, alors que chez les plus vieux, le passage se fait surtout du milieu familial au milieu institutionnel. Quelques jeunes font aussi une transition d'un milieu familial régulier à une famille offrant des services de réadaptation. On observe que les enfants placés lorsqu'ils étaient jeunes, après avoir été déplacés d'une famille d'accueil à une autre ou d'un milieu spécifique à un milieu non spécifique, feront la transition vers le centre de réadaptation à l'adolescence.

Dans les trajectoires que nous avons observées, l'utilisation du centre de réadaptation pour les enfants de moins de 11 ans se limite la plupart du temps aux situations de

dépannage (seulement 25 % des enfants de moins de 11 ans ont été placés en centre de réadaptation pour des services de réadaptation), tandis que chez les jeunes de 11 ans et plus, 44 % y ont séjourné pour recevoir des services de réadaptation.

Dans les deux figures suivantes (Figures 4.3c et 4.3d), nous illustrons les cheminements de deux enfants qui ont été placés à la période de la pré-adolescence et de l'adolescence. On y remarque l'utilisation de ressources institutionnelles et le placement en famille d'accueil avec services de réadaptation.

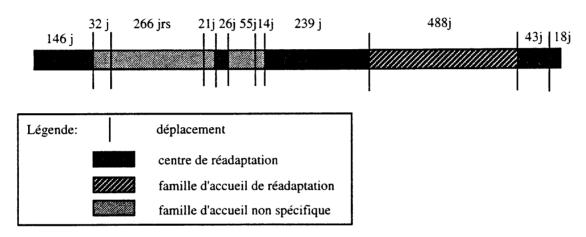


Figure 4.3c Trajectoire: adolescent entré à 13 ans

On note aussi l'évolution dans le type de ressources utilisées pour l'adolescent (Figure 4.3d) : placé d'abord en famille d'accueil spécifique, cet adolescent a été déplacé vers une ressource familiale des Centres jeunesse cinq mois plus tard. Après deux déplacements, il est retourné dans une famille de sa parenté pour un court séjour d'environ un mois. Il a par la suite été déplacé vers une famille d'accueil, où il a vécu un peu moins de deux mois, puis vers une autre famille d'accueil pour une période de deux semaines. Plus tard, il a été déplacé vers un centre de réadaptation, où il est demeuré huit mois, puis vers une famille d'accueil de réadaptation pour 16 mois. Par la suite il a été de nouveau déplacé vers un centre de réadaptation jusqu'à sa majorité. Cette figure illustre ce que nous entendons par alourdissement de la trajectoire.

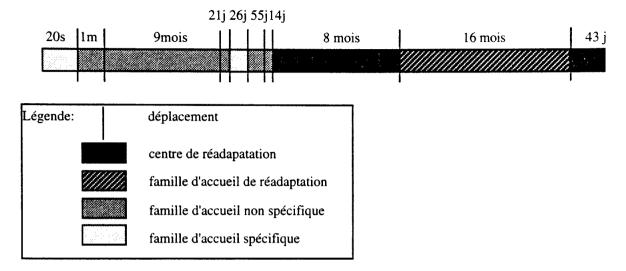


Figure 4.3d Trajectoire: jeune entré à l'adolescence

4.4 Des mesures volontaires aux mesures judiciaires

L'analyse des changements qui se produisent dans le régime d'application des mesures au cours des trajectoires révèle que 40 % des enfants ont d'abord vécu des placements en vertu de mesures volontaires qui ont été judiciarisés par la suite. Par ailleurs, dans 28 % des cas, les placements initiaux étaient judiciaires et le sont restés tout au long de l'histoire de placement, tandis que dans 24 % des cas, les placements sont demeurés volontaires tout au long de la trajectoire. On observe enfin que 8 % des enfants ont expérimenté des inversions de situations, c'est-à-dire que leurs épisodes de placement ont d'abord été volontaires, puis judiciaires puis volontaires à nouveau.

L'analyse du régime de placement en fonction de l'âge à l'entrée dans le réseau démontre que les placements initiaux sous mesures volontaires sont proportionnellement plus fréquents pour les enfants de moins de 5 ans (50 % des premiers placements des moins de 5 ans étaient sous mesures volontaires). Après une tentative de suivi sous mesures volontaires, certaines situations sont judiciarisées, soit parce que les parents refusent de collaborer ou parce qu'ils ne peuvent plus le faire, et à la fin de la période prévue par l'ordonnance, l'intervention reprend sous mesures volontaires.

L'analyse des trajectoires démontre aussi que la judiciarisation se produit souvent (70 % des cas) après le deuxième ou le troisième épisode de placement. Près du tiers des situations (30 %) sont judiciarisées après un court laps de temps au cours duquel la situation de l'enfant et de sa famille est évaluée; l'incapacité parentale importante, le refus de

collaboration et l'absence des parents sont alors indiqués aux dossiers des enfants comme motifs de judiciarisation. Dans 20 % des cas, la judiciarisation survient après un échec de réinsertion familiale ou parce que la situation a de nouveau été signalée à la Direction de la protection de la jeunesse. Les motifs déclencheurs de la judiciarisation dans les autres cas judiciarisés en cours de trajectoire (20 %) sont d'ordre familial (abus sexuels sur l'enfant ou négligence grave, emprisonnement d'un parent et toxicomanie de l'autre parent, abandons et rejets affectifs) ou individuel (troubles sérieux de comportement de l'enfant).

Les figures 4.4a à 4.4d illustrent quatre situations d'enfants, selon le groupe d'âge auquel ils appartenaient au 31 décembre 1991, et l'évolution du régime au cours de leur trajectoire. Les deux premières illustrations démontrent la judiciarisation à l'entrée dans le système (cas 'a' et 'b').

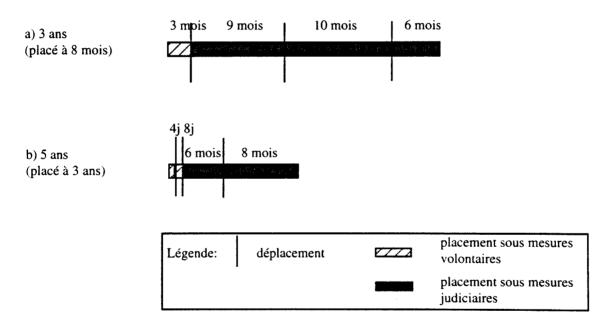


Figure 4.4a,b Évolution du régime en cours de trajectoire

Les deux illustrations suivantes (cas 'c' et 'd') montrent que la judiciarisation peut coïncider avec un *retour* dans le réseau consécutif à un échec de réinsertion. On observe par ailleurs dans ces quatre figures que la judiciarisation n'est pas une garantie de stabilité quant au maintien dans la même ressource, les trajectoires décrites indiquant entre un et cinq déplacements après l'adoption de telles mesures.

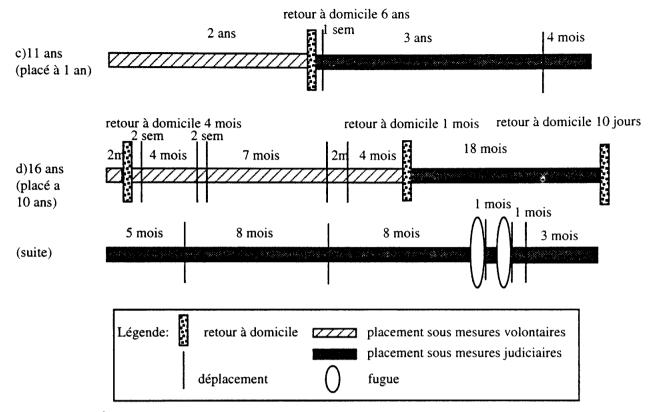


Figure 4.4c,d Évolution du régime en cours de trajectoire

4.5 Les changements des objectifs d'intervention

La dernière partie de l'analyse des trajectoires porte sur les objectifs généraux d'intervention poursuivis au cours des divers épisodes de placement de l'enfant. Tel que précisé plus tôt, ces objectifs ont été relevés dans les notes d'évolution et dans les requêtes, aucune information systématique n'étant consignée au dossier sur cet aspect. Les tendances que nous avons observées sont donc basées sur une interprétation des commentaires des intervenants, interprétation qui a été validée par les intervenants dans la mesure où ils étaient encore responsables des dossiers.

Au moment de la fin de la période d'observation, en décembre 1991, on entrevoyait une poursuite du placement pour 42 % des enfants, une réinsertion familiale pour 34 % des enfants, une émancipation pour 8 % des adolescents et dans 12 % des situations, les intervenants envisageaient une clarification, avec les parents, de leurs projets face à leur enfant. Dans 4 % des situations, les objectifs étaient indéterminés. Les objectifs fixés au départ sont demeurés constants tout au long de la trajectoire pour près des deux tiers des enfants (61 %). Pour les autres (39 %), cependant, les intervenants ont dû modifier leurs

visées initiales et ont jugé, en cours de placement, que la réinsertion prévue n'était plus possible. Ce type de changement est quatre fois plus fréquent que l'inverse (de «placement» à «réinsertion»). La décision de recourir à un placement à long terme vient fréquemment après un épisode de placement où l'intervenant a consacré ses énergies à clarifier avec les parents les possibilités de réinsertion de l'enfant et s'est rendu à l'évidence que la meilleure solution consistait à stabiliser la situation de l'enfant en milieu substitut, en raison des incapacités, des limites ou des graves problèmes familiaux (toxicomanie, rejet, emprisonnement, etc.).

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des objectifs poursuivis démontre la difficulté de fixer une orientation définitive pour un peu plus du quart des enfants : dans ces situations, on envisageait, au moment de l'étude, soit une clarification de la situation, soit une émancipation (ils ont presque 18 ans) ou un placement à long terme jusqu'à 18 ans. Enfin, dans certains cas, les objectifs ont visé tantôt la réinsertion, tantôt le placement à long terme, selon les événements qui se produisaient dans la famille, ou encore les objectifs ont évolué vers une remise en question de l'orientation et étaient, au moment de l'étude, indéterminés. Nous terminons la présentation de ces données par l'illustration d'une trajectoire et l'évolution des objectifs poursuivis (Figure 4.5).

Cet exemple démontre la variation des objectifs d'intervention selon l'évolution de la situation familiale et le régime du placement. Elle illustre aussi une partie des événements qui viennent influencer ou changer les orientations de l'intervention. D'abord inscrit dans un contexte volontaire, l'épisode de placement de cet enfant, où l'objectif était la réinsertion familiale, a effectivement été suivi d'une réinsertion de l'enfant dans sa famille, d'une durée de trois mois. Ce séjour à domicile s'est terminé par un signalement consécutif à l'arrestation de la mère, responsable de la garde. La situation a été judiciarisée et prise en charge avec un objectif de poursuite de placement pour la durée de l'ordonnance. L'enfant a alors connu trois déplacements. À la fin de l'ordonnance, le régime de placement est redevenu volontaire et un objectif de réinsertion familiale a de nouveau été fixé.

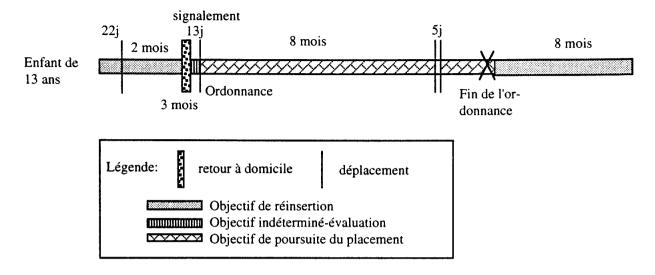


Figure 4.5 Évolution des objectifs en cours de trajectoire

4.6 Résumé

L'analyse des changements qui se produisent au cours des trajectoires démontre dans une importante proportion des cas, un alourdissement des situations de placement. À l'exception des jeunes enfants, où l'on remarque des efforts certains pour conserver le lien avec le milieu naturel, lorsque c'est possible, on retient de ces données que la marge de manoeuvre ou d'erreur semble mince. Un désistement de ressource, un échec de réinsertion, un pairage inadéquat, suffisent pour amorcer la détérioration d'une situation de placement.

Il faut retenir de ces données que les situations d'urgence, qui nécessitent le recours à des familles d'accueil de dépannage pour des placements de courte durée, ne sont pas seulement dues à la gravité des situations que vivent les enfants dans leur famille d'origine; une fois placés dans des familles d'accueil du réseau des services sociaux, on utilise aussi des familles d'accueil de dépannage lorsque des problèmes surviennent avec les milieux de placement, faisant ainsi vivre à l'enfant une séquence de ruptures avec les divers milieux dans lesquels il est placé.

Cette analyse démontre que le premier dépannage en cours de trajectoire représente un signal d'alerte puisqu'il sera généralement suivi d'autres épisodes de placement de courte durée. Les conséquences de ces nombreux déplacements (désengagement, insécurité, sentiment de culpabilité, etc.) et l'impossibilité pour l'enfant de vivre une expérience relationnelle significative au cours de ces périodes, engendrent à plus ou moins court terme

des difficultés menant à un alourdissement des types de ressources et des mesures utilisés. Soulignons, enfin, que la judiciarisation de la situation n'a pas permis de stabiliser la situation des enfants de notre échantillon.

Deuxième partie : Les trajectoires des enfants déplacés

Synthèse et discussion

En résumé, on observe que les enfants de notre échantillon ont été placés assez jeunes, la médiane de l'âge à l'entrée dans le système étant de 7 ans et demi, que leur vie en placement a été caractérisée par des transitions, et que plus du tiers d'entre eux avaient passé, au moment de notre étude, plus du quart de leur vie d'enfant dans le réseau des ressources d'accueil. Le nombre d'épisodes de placement, de déplacements, la durée totale des épisodes de placement, le nombre de ressources différentes, le faible taux de retours à domicile et, lorsque cela se produit, la rapidité relative avec laquelle les enfants reviennent dans le réseau des ressources, illustrent bien l'instabilité vécue.

Les données que nous avons recueillies sur les nombreux mouvements des enfants dans le réseau des ressources d'accueil sont conformes aux résultats d'études américaines effectuées sur des questions similaires, études qui démontraient par ailleurs, qu'une telle instabilité engendrait des problèmes émotifs et comportementaux chez l'enfant (Fanshel, Finch et Grundy, 1990; Proch et Taber, 1987; Olsen, 1982).

L'analyse démontre de plus que l'utilisation des ressources de dépannage caractérise l'entrée dans le réseau des ressources d'accueil, ce qui occasionne, par le fait même, le premier déplacement de l'enfant. Mais au cours de leur trajectoire, les enfants connaîtront, pour la plupart, divers types de ressources ainsi qu'un nombre de ressources proportionnel au nombre d'épisodes de placement. Il est en effet assez rare qu'un enfant retourne dans une ressource où il a été accueilli auparavant. Cela s'explique notamment par le fait que tout départ d'enfant d'une ressource d'accueil est susceptible d'être compensé par l'arrivée dans cette ressource d'un autre enfant en attente de placement. Selon Fanshel *et al.* (1990), après l'abus physique, le nombre de milieux de vie différents d'un enfant est la seconde expérience la plus traumatisante et la plus nocive à long terme. Le fait que plus de la moitié des enfants analysés ici aient connu au moins quatre ressources d'accueil différentes n'est donc pas négligeable.

L'analyse de l'ensemble des épisodes de placement a démontré que les intervenants (ou les parents) ont recours au placement en famille d'accueil spécifique environ une fois sur quatre. Il semble cependant que le placement des enfants dans ce type de famille ne soit pas une garantie de stabilité. Parfois l'enfant sera déplacé tout en demeurant dans une famille déjà connue mais parfois aussi, il sera déplacé vers des ressources substituts non spécifiques. Fait intéressant, on note aussi que les familles d'accueil spécifiques sont utilisées à l'occasion pour «dépanner» le système, lorsque les ressources non spécifiques se désistent et que la famille immédiate ne peut reprendre l'enfant à court terme.

Dans les situations que nous avons analysées, les tentatives de réinsertion, en cours de trajectoire, ont été plutôt rares. Un certain nombre de questions restent cependant en suspens. Premièrement, les tentatives de réinsertion sont-elles aussi rares parce que cette population d'enfants déplacés diffère sensiblement des autres enfants placés? En second lieu, les tentatives de réinsertion sont-elles aussi rares parce que les familles des enfants déplacés ont de plus graves problèmes que celles des autres enfants placés? Troisièmement, on peut se demander si l'utilisation de mesures judiciaires permet assez de souplesse face à la réinsertion de l'enfant dans son milieu familial.

Selon Fein et al., «le retour à domicile au moins une fois au cours d'une trajectoire augmenterait les chances de stabiliser une situation de placement à plus long terme» (Fein, Maluccio, Hamilton et Ward, 1983). On rapporte en effet que l'expérience de retour à domicile permet à certains enfants de prendre conscience qu'ils ne pourront pas retourner avec leurs parents biologiques. Ceci favoriserait leur adaptation à la ressource d'accueil. Notons que ces tentatives de réinsertion ne peuvent être faites avec tous les enfants et que les effets escomptés seront atteints seulement si l'enfant est d'un âge à comprendre que ses parents ne peuvent lui assurer les soins dont il a besoin.

La majorité des épisodes de placement que nous avons observés se rapportaient à des situations judiciarisées, soit à l'entrée dans le réseau des ressources ou plus tard au cours de l'application des mesures, et comportaient donc un ensemble de mesures ordonnées. Même si les données de cette étude ne nous permettent pas d'associer stabilité et type de ressources, on observe que les épisodes de placement sous régime judiciaire sont un peu plus longs. On note aussi que le maintien de l'enfant dans le réseau d'accueil augmente les risques de déplacement et de judiciarisation. Les tendances observées ici concordent avec les conclusions de Binet (1985), qui a constaté que le recours aux mesures non volontaires

s'accroissait avec l'âge. Ces données démontrent la nécessité d'intervenir rapidement afin de clarifier la situation de l'enfant et ses possibilités de réinsertion. Plus le temps passe, plus l'enfant court le risque d'être déplacé et plus il devient difficile de travailler à sa réinsertion.

Soulignons aussi que l'âge à l'entrée dans le réseau semble déterminer certaines des caractéristiques futures de la trajectoire de placement de l'enfant. S'il est placé plus jeune, il risque de vivre plusieurs déplacements au début de sa trajectoire, puis une période de relative stabilité et, à l'adolescence, de nouveau, plusieurs déplacements. Par contre, s'il est placé à l'adolescence, son séjour dans le réseau des ressources sera plus «cahotique»; il vivra de nombreux déplacements, sur une période plus courte et retournera vraisemblablement moins fréquemment à domicile entre les épisodes de placement. Ces observations nous amènent à souligner que les déplacements ne sont pas seulement associés à de plus longs séjours en ressource ou encore aux troubles de comportement des enfants, mais on décèle des contextes qui sont par définition plus «à risque» pour l'enfant. Parmi ceux-ci, mentionnons le dépannage, en raison de l'instabilité qu'il crée, inévitablement, dans la vie de l'enfant et la transition de la pré-adolescence à l'adolescence, en raison de l'ensemble des transformations inhérentes à cette période qui, en contexte de placement, sont exacerbées. Tout jeune devrait être étroitement supervisé à cette étape de sa vie, peu importe l'âge auquel il est entré dans le réseau des ressources et le déroulement du ou des épisodes de placement antérieurs.

Les données de cette partie tendent aussi à démontrer que les enfants dont la situation est prise en charge sont amenés à vivre plusieurs transitions pour lesquelles ils semblent peu préparés. Les demandes de déplacement originant des familles substituts sont nombreuses et les trois quarts des déplacements se font sans que l'enfant n'ait pu se familiariser avec la nouvelle ressource. Or, le placement non planifié, et, à plus forte raison, tout nouveau déplacement non planifié, engendre de l'incertitude chez l'enfant, qui ignore ce qui lui arrivera, s'il continuera de voir ses parents, ses frères et soeurs et s'il retournera éventuellement chez lui (Wilkes, 1992). Nous n'avons pas d'informations sur les perceptions qu'entretiennent les enfants sur leurs déplacements mais il serait intéressant de savoir s'ils anticipaient leurs changements de milieux substituts, s'ils avaient été préparés à cette transition et comment ils ont vécu le déplacement.

L'importance des situations de dépannage dans les trajectoires des enfants soulève quelques interrogations sur l'utilisation de ce type de ressource. On a observé en effet lors de l'analyse des épisodes de placement, que les séjours des enfants dans les ressources de

dépannage excèdent fréquemment la durée officielle de ce type de placements (0-30 jours). Ceci pose la question de l'intervention auprès des enfants qui sont placés en dépannage et la question du rôle de ce type de famille d'accueil. Comme l'enfant y est principalement placé pour l'évaluation de la situation et le choix d'une ressource appropriée à ses besoins, la sélection de la ressource de dépannage est davantage fonction de l'espace disponible que des besoins particuliers de l'enfant (Segal et Schwartz, 1987). De plus, lorsqu'un enfant est placé pour quelques jours, on peut penser que l'investissement, tant de la part de l'enfant que de la famille d'accueil, ne sera pas aussi intense que lorsque le placement est prévu à long terme. À la limite, on pourrait considérer certains placements de dépannage comme du gardiennage, de la même façon que toute famille peut avoir besoin d'un service de garde (ou d'une gardienne).

Mais lorsque le dépannage se prolonge et que l'enfant commence à établir des relations plus étroites avec les parents responsables et les autres enfants naturels ou placés de ce milieu substitut, le déplacement vient rompre un processus d'adaptation de l'enfant à un milieu de vie et on peut penser que l'impact de la rupture sera d'autant plus important que la durée du placement aura été longue. L'occurrence de nombreux épisodes de placement de courte durée, suivant un placement de longue durée, comme on l'a vu lors de l'analyse de l'évolution au cours de la trajectoire, tend à renforcer cette hypothèse. On peut donc penser que les problèmes d'enfants qui ont été placés en contexte de dépannage à plusieurs reprises au cours de leur trajectoire (refus de s'engager, désinvestissement, troubles d'adaptation ou de comportement, etc.), ne sont pas étrangers au nombre de placements soi-disant temporaires, qui se sont prolongés et qui ont mené à des déplacements vécus comme autant de ruptures par l'enfant.

En se référant aux travaux de Fein et al. (1983), on peut se demander si l'utilisation du milieu naturel ne gagnerait pas à être davantage explorée pour du dépannage. D'une part, ceci permettrait à l'enfant d'éviter le placement dans une nouvelle ressource inconnue, le rapprocherait de sa famille ou de sa parenté et pourrait aussi lui permettre de comprendre, dans certains cas, qu'il ne peut retourner chez ses parents à long terme. Cette stratégie pourrait être positive pour la poursuite du placement.

L'analyse de l'évolution observée au cours des trajectoires de placement de ces enfants qui, une fois entrés dans le réseau des ressources d'accueil, ont subi plusieurs déplacements,

démontre que «l'installation» dans le système et que les «effets» du système sont rapides : il suffit de deux ou trois mois pour que l'enfant ait déjà subi deux ou trois déplacements.

Il est impossible de tracer une trajectoire type pour l'ensemble de ces enfants; les problématiques familiales et les événements sont trop diversifiés. Cependant, certaines constantes se dégagent selon l'âge de l'enfant placé. La trajectoire des enfants qui sont placés à un jeune âge diffère de celle des adolescents : on cherche davantage à les réinsérer à domicile ou à les rapprocher de leur milieu familial à divers moments de la trajectoire; l'utilisation des ressources institutionnelles, pour eux, est exceptionnelle et plutôt associée au dépannage, lorsqu'il est vraiment impossible de trouver un milieu familial, et il arrive plus fréquemment que leur protection nécessite l'utilisation de mesures judiciaires. Plus ils vieillissent et se rapprochent de l'adolescence, cependant, plus leur situation se détériore. L'adolescence constitue en soi une période d'affirmation au cours de laquelle les jeunes prennent leurs distances par rapport aux adultes qui les encadrent; cela ne fait pas exception pour les adolescents qui sont placés, mais les rapports qu'ils entretiennent avec des parents substituts sont encore plus facilement remis en question. L'émergence des troubles de comportement et la démission des familles substituts devant de tels problèmes conduisent irrémédiablement les adolescents vers des ressources offrant plus d'encadrement, c'est-à-dire des ressources où le degré de structure des règles, des conditions de vie et des relations avec les responsables de la ressource est plus important (Laird et Hartman, 1985).

L'évolution que l'on observe dans les trajectoires de ces 50 enfants confirme les données de l'importante étude effectuée auprès des jeunes du Casey Family Program, qui ont été suivis depuis leur entrée dans le programme, à l'adolescence, jusqu'à l'âge adulte (Fanshel, Finch et Grundy, 1990). Les auteurs notent en effet qu'après un certain nombre d'épisodes de placement, les jeunes affichent un comportement plus hostile et plus négatif, qui affecte directement l'adaptation à la ressource d'accueil et, éventuellement, leur condition à la fin du placement. Alors que les motifs de placement initiaux sont de l'ordre de la négligence ou de l'abus (enfants «victimes»), on observe en effet que les motifs de placement ultérieurs ou encore les motifs de déplacement sont davantage de l'ordre des troubles d'adaptation ou de comportement (enfants «acteurs»). Il faut souligner ici, que l'entrée de l'enfant dans le réseau n'est pas nécessairement la première expérience de séparation familiale vécue par l'enfant, et que ces situations ont aussi leur impact sur la trajectoire de placement. Nous reviendrons sur cet aspect au chapitre des données sur les familles naturelles.

Un intéressant résultat de l'étude de Fanshel et al. (1989) concerne la situation des adolescents qui expérimentent plusieurs déplacements de dépannage sur une brève période. On constate en effet que ces placements de dépannage peuvent être évités lorsqu'on utilise des ressources résidentielles de groupe, qui permettent aux adolescents de prendre une certaine distance par rapport à une expérience de vie familiale qu'ils ne tolèrent plus, et qui les aident à faire le point sur leur situation. De tels épisodes de placement permettraient d'assurer par la suite la stabilité d'un éventuel placement en famille d'accueil et une meilleure adaptation à long terme.

Ceci nous amène à souligner qu'une attention toute particulière devrait être accordée aux pré-adolescents ainsi qu'aux familles d'accueil qui les gardent. Le premier déplacement suivant un long placement peut être le début d'une période d'instabilité éprouvante pour l'enfant, la famille d'accueil, l'intervenant et, il faut le dire, très coûteuse pour le système. Des efforts doivent donc être consacrés à le prévenir et c'est peut-être en innovant sur le plan des ressources qu'on arriverait à réduire l'instabilité de ces jeunes.

Nous terminons cette seconde partie en rappelant que le déplacement de l'enfant d'une ressource à une autre peut être vu comme une «solution» à un échec de placement ou encore comme l'amorce d'une période de stabilité en ressource d'accueil, suivant une entrée dans le réseau. La détérioration d'un certain nombre de situations nous amène cependant à nous demander à quel moment le déplacement devient un problème. Y a-t-il une limite au nombre de déplacements, et, quand faut-il de préférence tenter la réinsertion familiale plutôt que de déplacer à nouveau un enfant?

Troisième partie

L'expérience familiale des enfants déplacés



Un contexte de placement en famille d'accueil

La présentation des trajectoires de placement a démontré l'ampleur du phénomène des déplacements d'enfants, sur le plan des quantités de mouvements, du nombre et de l'hétérogénéité des milieux de vie qu'ils ont connus au cours de leur vie en ressources d'accueil. Elle n'a toutefois pas permis de bien saisir ce qu'il advient de l'expérience familiale de l'enfant à travers ces changements, à l'exception du fait qu'elle soit marquée d'une grande instabilité. Or, il est prévu dans la Loi sur la protection de la jeunesse que le placement de l'enfant en milieu substitut lui permette de vivre une expérience qui se rapproche le plus possible d'un contexte de vie familial, dans un milieu substitut capable d'assurer la continuité des soins et la stabilité (en référence à une certaine durée dans ce milieu). Cette philosophie que sous-tend la Loi sur la protection de la jeunesse a orienté le choix des dimensions d'analyse de cette dernière partie du rapport.

Nous décrirons donc maintenant la réalité des déplacements d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil sous l'angle des possibilités, pour l'enfant, de vivre dans un milieu familial. Nous présentons, dans ce chapitre, le contexte du dernier épisode de placement en famille d'accueil avant le déplacement vécu par les enfants en 1991, en insistant sur les caractéristiques des familles qui les hégergeaient, sur les types d'activités qui ont été réalisées auprès des familles naturelles, des familles d'accueil et des enfants et sur les motifs du départ de l'enfant de cette famille vers une autre ressource.

Cette analyse nous permettra de répondre aux questions suivantes : Quelles étaient les principales caractéristiques du placement au moment où l'enfant a été déplacé? Quelles étaient les caractéristiques de la famille d'accueil qui l'hébergeait? Quels types d'activités a-t-on réalisées auprès de l'enfant, de ses parents naturels, de sa famille substitut au moment où il a été placé dans cette famille et au moment où il en a été déplacé? Et finalement, pourquoi a-t-il été déplacé et vers quel type de ressource a-t-il été dirigé?

5.1 Caractéristiques de l'épisode de placement qui a précédé le déplacement

Le contexte de l'épisode de placement étudié fera ici l'objet d'une très brève description puisqu'il ressemble à plusieurs égards aux contextes de placement que nous avons décrits dans les chapitres précédents. Nous considérons néanmoins nécessaire d'en présenter les principales caractéristiques puisque celles-ci serviront par la suite à examiner ou à nuancer certaines interprétations relatives aux interventions.

Au moment de leur déplacement en 1991, 44 % des enfants étaient en placement régulier, un enfant sur cinq vivait un placement de dépannage d'entrée dans le réseau (22 %) et un enfant sur trois vivait un placement de dépannage de trajectoire (34 %) (Tableau 5.1). L'importance relative des motifs de placement, pour cet épisode précis, se rapproche des données recueillies sur les motifs de placement lors de l'entrée dans le réseau : la négligence parentale caractérisait 82 % des situations et était attribuée surtout à une carence éducative plutôt qu'affective ou matérielle.

L'analyse des motifs de placement selon le sexe révèle 11 % de situations d'abus physique chez les filles alors que ce motif est absent pour les garçons. Une comparaison selon l'âge montre également que les placements pour troubles de comportement, bien que proportionnellement peu importants dans cet échantillon (parce qu'ils font plus souvent l'objet de placement en centre de réadaptation), se retrouvent essentiellement chez les enfants plus vieux (11 ans et plus), garçons ou filles (non illustré).

Dans la presque totalité de ces épisodes de placement (98 %), des mesures de protection en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse étaient appliquées, et seulement un placement (2 %) était effectué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

Un régime judiciaire encadrait la majorité de ces épisodes de placement (58 % sous régime judiciaire contre 42 % sous régime volontaire et consensuel). Enfin, on remarque que 40 % des enfants étaient placés depuis moins de deux mois dans la famille d'accueil étudiée, que 28 % y étaient depuis plus de deux mois et moins de six mois et que 32 % y séjournaient depuis plus de six mois.

TABLEAU 5.1
Répartition des enfants selon les caractéristiques de l'épisode de placement étudié

CARACTÉRISTIQUES DU PLACEMENT	Nombre	%
Contexte du placement		
Placement régulier Dépannage d'entrée Dépannage en cours de trajectoire	22 11 17	44 22 34
Total	50	100
Motif de placement		
Négligence parentale Abus physiques Troubles de comportement Abandon Besoins spéciaux Total	41 3 3 2 1 50	82 6 6 4 2 100
Régime du placement		
LSSSS Volontaire - LPJ Judiciaire - LPJ	1 20 29	2 40 58
Total	50	100
Durée du placement		
30 jours ou moins De 31 à 60 jours De 2 à 6 mois Plus de 6 mois Total	15 5 14 16 50	30 10 28 32 100

L'examen des caractéristiques du placement en fonction du contexte met en évidence que les épisodes de placement de dépannage se prolongent parfois au delà des durées prévues pour ce type de placement (Tableau 5.2). Sous réserve des faibles fréquences, les épisodes de placement régulier s'avèrent significativement plus longs que les épisodes de dépannage, mais il faut surtout souligner qu'entre 27 % et 30 % des épisodes de placement en dépannage excèdent deux mois. De plus, la majorité des épisodes de placement régulier ou de dépannage en cours de trajectoire s'effectuaient en contexte judiciaire (68 % et 71 % respectivement) comparativement aux placements des enfants qui venaient d'entrer dans le réseau (18 %). Soulignons enfin que les enfants qui étaient en placement régulier ou en

dépannage en cours de trajectoire étaient significativement plus âgés que ceux qui débutaient leur placement.

TABLEAU 5.2

Caractéristiques de la situation de placement selon le contexte de l'épisode de placement

	CONTEXTE DE L'ÉPISODE DE PLACEMENT						
CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION DE PLACEMENT	Régulier	Dépannage de	Dépannage d'entrée	Total			
	(n=22) %	trajectoire (n=17) %	(n=11) %	(n=50) %			
Motif de placement							
Négligence Abus physique Abandon Troubles de comportement LSSSS	86 5 5 4	88 6 - 6	64 18 9 9	82 6 4 6 2			
Total	100	100	100	100			
Durée de l'épisode*							
30 jours ou moins De 30 à 60 jours De 2 à 6 mois Plus de 6 mois	32 68	53 18 23 6	55 18 27	30 10 28 32			
Total	100	100	100	100			
Régime du placement**							
LSSSS Volontaire - LPJ Judiciaire - LPJ	5 27 68	29 71	82 18	2 40 58			
Total	100	100	100	100			
Catégorie de ressources							
Famille d'accueil spécifique Famille d'accueil non spécifique	9 91	29 71	18 82	18 82			
Total	100	100	100	100			
Âge de l'enfant***							
Moins de 11 ans 11 ans et plus	14 86	53 47	73 27	40 60			
Total	100	100	100	100			

En résumé, les données présentées aux deux tableaux 5.1 et 5.2 démontrent que près de cinq enfants sur dix (22 sur 50) avaient déjà vécu un déplacement (au moins) et recevaient des services réguliers. Dans la presque totalité de ces cas, des ressources non spécifiques et accréditées par le CPEJ les accueillaient, depuis un certain nombre de mois ou d'années. Le motif principal de leur placement dans cette ressource était la négligence parentale et 86 % de ces enfants avaient plus de 11 ans.

Environ trois autres enfants sur dix (17 sur 50) avaient déjà vécu un déplacement (au moins) et étaient en attente d'une stabilisation ou d'une clarification de leur situation. Dans ces cas, des ressouces spécifiques ou non spécifiques avaient été mises à contribution, pour de brèves périodes. Le motif principal de ce placement était aussi la négligence parentale. Ce groupe d'enfants se répartit à peu près également entre des jeunes de moins et de plus de 11 ans.

Enfin, deux enfants sur dix (11 sur 50), dans notre échantillon, venaient d'entrer dans le réseau des ressources d'accueil au moment où nous avons analysé leur trajectoire et leur déplacement. Le premier épisode de placement qu'ils ont vécu était habituellement volontaire, de plus courte durée et, dans la plupart des cas, les situations de ces enfants avaient été prises en charge à cause de la négligence de leurs parents. On remarque cependant, contrairement aux autres enfants qui n'en étaient pas à leur premier épisode de placement, que la proportion de situations d'abus physique et de troubles de comportement est un peu plus importante pour ce groupe. Ces enfants sont significativement plus jeunes que les autres, près des trois quarts (73 %) ayant moins de 11 ans.

Voilà, en bref, le portrait de l'échantillon des enfants retenus au moment où nous avons analysé leur situation. Nous examinerons maintenant les services offerts à l'enfant dans ces familles d'accueil et nous tracerons un portrait de ces familles d'accueil.

5.2 Caractéristiques du milieu familial substitut

Les caractéristiques personnelles et familiales des personnes responsables de la famille d'accueil ainsi que les renseignements sur leur situation économique et sur leur expérience comme milieu de garde accrédité ont été recueillis dans les dossiers des familles d'accueil du CPEJ de Québec. Ces données sont présentées selon le type de mesures ou de services que l'enfant recevait, au moment du placement (services réguliers, de réadaptation ou de dépan-

nage, voir l'appendice 3). Soulignons qu'en raison du petit nombre de familles d'accueil offrant des services de réadaptation, la prudence dans l'interprétation des données s'impose. Aussi, même si nous présentons, à titre indicatif, les données par rapport à ce type de familles, nous ne les commenterons pas. De plus, nous avons intégré les familles d'accueil qui offrent des services spéciaux (n=3) au groupe des familles qui offrent des services réguliers pour la plupart des analyses.

Au total, 42 familles d'accueil différentes ont été utilisées pour le placement des 50 enfants. Six familles d'accueil ont reçu deux enfants en dépannage et une septième a hébergé temporairement trois enfants au cours de cette période.

Le tableau suivant (Tableau 5.3) présente ces familles d'accueil selon le type de services offerts aux enfants échantillonnés. On remarque que 38 % offraient des services réguliers, 7 % des services spéciaux, 12 % des services de réadaptation et 43 % assuraient des mesures de dépannage auprès des enfants. Il est important de mentionner que ce sont les services rendus aux enfants placés dans les familles d'accueil qui ont servi de critères à la catégorisation utilisée ici. Il est en effet possible (mais rare dans cette étude) qu'une ressource offre plus d'un type de services (ex. : réguliers et dépannage). Rappelons aussi que dix de ces familles étaient spécifiques.

TABLEAU 5.3

Distribution des enfants selon les catégories de familles d'accueil

ATÉGORIES DE FAMILLES D'ACCUEIL	Nombre	%
Famille d'accueil régulière	16	38
Famille d'accueil spéciale	3	7
Famille d'accueil de réadaptation	5	12
Famille d'accueil de dépannage	18	43
Total	42	100

5.2.1 Le dépannage : aux jeunes couples et aux femmes âgées

On retrouve une proportion équivalente d'hommes (55 %) et de femmes (56 %) de moins de 46 ans dans les familles d'accueil (Tableau 5.4). Par contre, dans les catégories d'âge plus avancé, la proportion d'hommes de 46 à 55 ans est plus élevée que celle des femmes (32 % contre 24 %), alors que la proportion des femmes de plus de 55 ans est plus élevée que celle des hommes (20 % contre 13 %).

L'analyse révèle que la proportion d'hommes et de femmes de moins de 36 ans qui font du *dépannage* est plus élevée que la proportion de ceux et celles de ce groupe d'âge qui sont responsables de familles d'accueil *régulières* (29 % contre 11 % pour les femmes et 44 % contre 11 % pour les hommes). Les responsables des familles d'accueil régulières sont en majorité des couples âgés de 36 à 55 ans. Notons enfin qu'il y a plus de femmes âgées de plus de 55 ans à la tête de familles d'accueil de dépannage (35 % contre 10 % dans les familles d'accueil régulières)¹.

5.2.2 Des familles de dépannage plus scolarisées

Les renseignements recueillis aux dossiers sur la scolarité des responsables des familles d'accueil, révèlent que les proportions de responsables masculins et féminins ayant moins de 12 ans de scolarité, soit l'équivalent d'une formation secondaire, sont relativement semblables (59 % pour les hommes et 50 % pour les femmes). Dans les catégories de scolarité supérieures, 22 % des responsables masculins ont 12 ou 13 ans de scolarité, soit l'équivalent d'une formation de niveau collégial, et 19 % ont une scolarité de plus de 14 ans, ce qui correspond à une scolarité professionnelle collégiale ou à une formation de niveau universitaire. Du côté des femmes, 38 % ont une scolarité de 12 ou 13 ans et 12 % une formation plus avancée (Tableau 5.4).

On observe aussi des différences non significatives selon la nature des services offerts par la famille d'accueil. La scolarité des responsables de familles d'accueil de *dépannage* est un peu plus élevée que celle des responsables des familles d'accueil régulières : moins importante chez les hommes (43 % des hommes responsables des familles d'accueil de

¹ Chi²=7,1; p=0,03

TABLEAU 5.4 Caractéristiques des responsables des familles d'accueil selon les services offerts aux enfants

		SERVICES	OFFERTS	
CARACTÉRISTIQUES DES RESPONSABLES	Régulier	Réadaptation		Total (n=42)
RESPONSABLES	%	%	%	%
	70			
Âge du responsable masculin	(n=18)	(n=4)	(n=9)	(n=31)
35 ans et moins	11	25	44	23
36 à 45 ans	39	50	11	32
46 à 55 ans	39		34	32
	11	25	11	13
56 ans et plus			100	100
Total	100	100	100	100
Âge de la responsable féminine	(n=19)	(n=5)	(n=17)	(n=41)
35 ans et moins	11	60	29	24
36 à 45 ans	47	20	18	32
46 à 55 ans	32	20	18	24
	10	-	35	20
56 ans et plus		100	100	100
Total	100	100	100	100
Scolarité du responsable masculin	(n=17)	(n=3)	(n=7)	(n=27)
7 ans et moins	18	-	14	15
8 à 11 ans	47	33	43	44
12 à 13 ans	18	67	43	22
14 ans et plus	17		-	19
Total	100	100	100	100
iotai	100	100	100	100
Scolarité de la responsable féminine	(n=18)	(n=5)	(n=11)	(n=34)
7 ans et moins	22	20	18	21
8 à 11 ans	39	20	18	29
12 à 13 ans	33	40	46	38
14 ans et plus	6	20	18	12
Total	100	100	100	100
Total	100	100	100	100
Type de revenu du responsable masculin	(n=18)	(n=4)	(n=8)	(n=30)
D	78	100	88	83
Revenu de travail	22	100	12	17
Prestations sociales				
Total	100	100	100	100
Type de revenu de la responsable féminine	(n=19)	(n=5)	(n=14)	(n=38)
Revenu de travail	11	20	7	11
Prestations sociales	11	*	43	21
Revenu du conjoint	73	60	36	58
Autre	5	20	14	10
Total	100			
* Other	100	100	100	100

dépannage ont une scolarité de 12 ans ou plus contre 35 % pour les responsables masculins des familles d'accueil régulières), cette différence est cependant plus accentuée du côté féminin (64 % des femmes responsables de familles d'accueil de dépannage ont 12 ans de scolarité ou plus contre 39 % dans les familles d'accueil régulières).

5.2.3 Un revenu de travail... quand il y a un chef de famille masculin

Les renseignements sur la situation économique de la famille d'accueil, c'est-à-dire la source de revenu et le type d'emploi occupé, sont présentés à titre indicatif seulement, car on ne trouve au dossier aucun élément nous permettant d'assumer que cette information est régulièrement mise à jour. Le commentaire sera donc bref.

Les informations recueillies nous apprennent que le travail constitue la principale source de revenu des responsables masculins des familles d'accueil : 83 % ont un revenu d'emploi contre 17 % qui vivent de prestations sociales¹. Les femmes, quant à elles, vivent surtout à même les revenus du conjoint (58 %), reçoivent des prestations sociales (21 %), ont un revenu de travail (11 %) ou ont une autre source de revenu (pensions, rentes de retraite ou d'invalidité) (10 %). L'analyse de la situation économique des ménages démontre cependant que le revenu des deux-tiers des familles d'accueil dirigées par une femme seule (neuf familles d'accueil sur 42 sont dans cette situation) provient principalement de prestations sociales, alors que l'autre tiers de ces ménages bénéficient de pensions ou de rentes (non illustré).

Les types d'emplois occupés par les responsables masculins les situent dans la classe moyenne. La moitié d'entre eux étaient employés de bureau ou de commerce, vendeurs ou représentants de compagnies ou encore ouvriers spécialisés (menuisiers, mécaniciens, etc.) au moment où l'information a été notée au dossier. Six des 26 responsables masculins ont des emplois d'un statut un peu plus élevé (policier, éducateur, administrateur, etc.). Par ailleurs, les conjointes sont majoritairement des femmes au foyer, à l'exception de quatre femmes qui travaillent comme gardiennes d'enfants, commis de bureau, secrétaire ou éducatrice de garderie (non illustré).

Les éléments d'information au dossier ne nous permettant pas toujours de savoir si le statut occupationnel du responsable correspondait au chômage ou à l'aide sociale (surtout dans le cas des familles d'accueil spécifiques), nous les avons regroupés dans une même catégorie.

On observe enfin (Tableau 5.4) que les responsables masculins de familles d'accueil de dépannage ont un peu plus fréquemment des revenus de travail (88 %) que les hommes inclus dans la catégorie des familles d'accueil régulières (78 %). Lorsqu'il y a un chef de famille masculin, le principal revenu du ménage est un revenu de travail, qu'il s'agisse d'une famille d'accueil régulière ou d'une famille d'accueil de dépannage. Par ailleurs, 43 % des femmes responsables de familles d'accueil de dépannage vivent de prestations sociales comparativement à 11 % pour les responsables féminines de familles d'accueil régulières l. On peut penser que les responsables de familles d'accueil de dépannage, fréquemment des femmes seules et sans charge parentale (comme on le verra plus loin), sont plus disponibles à recevoir des enfants à tout moment de la journée et à effectuer le gardiennage demandé.

5.2.4 Des familles formées majoritairement de couples

On observe au tableau suivant (Tableau 5.5) que plus des trois quarts (78 %) des responsables des familles d'accueil de l'échantillon sont des couples mariés ou vivant en union de fait. Les autres responsables sont des femmes seules, séparées ou divorcées (10 %), des veuves (7 %) ou des religieuses (5 %). L'expérience de vie commune des couples d'accueil est considérable : près de la moitié de ceux-ci ont entre 10 et 20 ans de vie commune, et 31 % vivent ensemble depuis plus de 20 ans.

Examinés selon le type de services offerts, on note que la grande majorité (94 %) des responsables des familles qui offrent des services *réguliers* sont des couples mariés ou vivant en union de fait, alors que seulement 57 % de ceux qui offrent du *dépannage* sont dans cette situation; 43 % des responsables de familles d'accueil de dépannage sont en effet des femmes seules, contre 6 % pour les familles d'accueil régulières.

On observe aussi une différence appréciable entre l'expérience de vie maritale des couples ayant une vocation de dépannage et ceux qui dispensent des services réguliers : 57 % des couples qui offrent des services de dépannage font vie commune depuis moins de 10 ans, comparativement à 5 % chez ceux qui reçoivent les enfants pour des placements à plus long terme. Il faut toutefois se rappeler que les couples qui font du dépannage sont généralement plus jeunes. Étant donné le petit nombre de familles d'accueil de dépannage ayant un couple comme responsable, il faut aussi considérer ces données avec prudence.

¹ Chi 2 =6,2; p=0,01

TABLEAU 5.5

Situation conjugale et familiale des responsables selon le type de services offerts aux enfants

(n=19) 89 5	Réadaptation % (n=5) 80	% (n=16)	Total (n=42) %
(n=19) 89	(n=5)	(n=16)	%
89	, ,	, ,	(n=40)
	80		
5		44	70
-	•	13	8
	20	19	10
6	-	12	7
*	-		5
100	100	100	100
(n=18)	(n=4)	(n=7)	(n=29)
5	25	57	21
56	50	29	48
39	25_	14	31
100	100	100	100
(n=19)	(n=5)	(n=16)	(n=40)
6	20	44	22
47	40	31	38
47	40	25	40
100	100	100	100
(n=19)	(n=5)	(n=14)	(n=38)
42	20	36	40
58	80	64	60
100	100	100	100
	(n=18) 5 56 39 100 (n=19) 6 47 47 100 (n=19) 42 58 100	(n=18) (n=4) 5 25 56 50 39 25 100 100 (n=19) (n=5) 6 20 47 40 47 40 100 100 (n=19) (n=5)	(n=18) (n=4) (n=7) 5 25 57 56 50 29 39 25 14 100 100 100 (n=19) (n=5) (n=16) 6 20 44 47 40 31 47 40 25 100 100 100 (n=19) (n=5) (n=14) 42 20 36 58 80 64 100 100 100

5.2.5 Trois familles d'accueil sur cinq n'ont pas d'enfant

Les informations sur la composition familiale des familles d'accueil au moment où les enfants ont été déplacés révèlent que seulement 40 % des familles d'accueil de notre échantillon (16 familles sur 42) avaient des enfants de moins de 18 ans vivant sous leur toit.

Il s'agit dans tous les cas de familles formées de deux parents. On retrouve aussi, dans 40 % des familles d'accueil étudiées, des jeunes adultes de 18 ans et plus vivant encore chez leurs parents; dans 69 % des cas, ces jeunes adultes font partie de familles où il n'y a pas d'enfants de moins de 18 ans (non illustré). On peut donc déduire de ces données, qu'une grande proportion des enfants échantillonnés ont été placés dans des milieux où il n'y avait que des adultes ou encore d'autres enfants placés.

TABLEAU 5.6 Expérience de garde des familles d'accueil selon le type de services offerts aux enfants

	SERVICES OFFERTS					
EXPÉRIENCE DE GARDE DES FAMILLES D'ACCUEIL	Régulier	Réadaptation	Dépannage	Total (n=42)		
	%	%	%	%		
Expérience de garde antérieure au CPEJ de Québec	(n=19)	(n=5)	(n=18)	(n=42)		
Oui	68	100	72	74		
Non	32	-	28	_26		
Total	100	100	100	100		
Expérience comme milieu de garde (à partir de l'accréditation)	(n=19)	(n=5)	(n=17)	(n=41)		
Moins de 1 an	31	-	29	27		
De 1 à 5 ans	37	40	41	39		
De 6 à 10 ans	16	60	18	22		
De 11 à 30 ans	16		12	12		
Total	100	100	100	100		

5.2.6 Des familles d'accueil expérimentées

Le tableau précédent expose l'expérience des familles d'accueil auprès d'enfants placés (Tableau 5.6). On observe que 26 % des familles visées par l'étude en étaient à leur première expérience en tant que famille d'accueil et que près des trois-quarts (74 %) avaient déjà reçu au moins une fois un enfant en placement.

Parmi celles-ci, seulement deux familles avaient déjà accueilli cet enfant, en particulier (non illustré). Le nombre d'années d'expérience, comme parents d'accueil, va de quelques mois à 30 ans¹, la moyenne étant de 5,1 ans et la médiane de 2 ans. On ne note par ailleurs aucune différence significative entre le nombre d'années d'expérience des familles d'accueil régulières ou de dépannage.

5.3 L'intervention lors du placement et du déplacement

La description des activités qui sont réalisées au début et à la fin du placement vise à mieux comprendre ce qui se passe, plus spécialement en termes d'activités réalisées, dans les situations d'enfants qui sont déplacés. Les données que nous avons recueillies proviennent des dossiers des enfants : nous y avons relevé le nombre d'intervenants qui ont eu la responsabilité du dossier de l'enfant au cours du placement et la nature des activités qui ont été réalisées au début du placement et avant le déplacement. Nous avons choisi d'observer ces deux périodes parce que ce sont des moments de transition d'un milieu de vie à un autre où les interventions étaient plus que probables et, dans le cas des placements s'étendant sur plusieurs années, cela minimisait le risque d'avoir des périodes sans notes rédigées au dossier. L'analyse de ces données ne vise donc pas à présenter le total des activités réalisées au cours du placement mais plutôt à comparer entre eux les taux d'activités réalisées au cours des premier et dernier quart du placement et à analyser les sources de contacts privilégiées (enfants, familles d'accueil, familles naturelles, etc.) à ces moments.

Soulignons deux limites particulières à ce volet d'analyse. Premièrement, bien que nous ayons utilisé toutes les notes au dossier concernant les activités réalisées, nous n'avons pas été en mesure de déceler s'il y avait des omissions; nous avons cependant noté que les intervenants avaient indiqué régulièrement et chronologiquement leurs interventions. En second lieu, le traitement des informations recueillies demeure sommaire puisqu'il est impossible d'analyser le contenu des contacts. Nous considérons néanmoins que les activités et les acteurs auprès de qui elles ont été réalisées donnent un aperçu valable d'une partie de l'intervention réalisée au moment où l'enfant vit une transition.

Pour calculer l'expérience de la famille nous avons pris en considération sa date d'accréditation par le CPEJ de Québec.

5.3.1 Plus d'intervenants en contexte de dépannage

Avant d'analyser ces informations sur les interventions, il est bon de rappeler que les données présentées ici ne se rapportent qu'au seul épisode de placement en famille d'accueil qui a donné lieu au déplacement de 1991. Les durées de ces placements, comme on l'a vu à la section précédente, étaient pour la plupart de moins de 6 mois (68 %) (Tableau 5.1). Cette information est importante pour l'examen du roulement de personnel au dossier. Par ailleurs, les placements de dépannage ont aussi des caractéristiques qui diffèrent de celles des placements réguliers. Nous présentons donc les données en tenant compte de ces deux types de placements.

On observe ainsi que 69 % des enfants placés n'ont pas connu de changement d'intervenant au cours du placement, que 17 % ont vécu un seul changement et que dans 14 % des dossiers, on comptait deux ou trois changements de responsables du dossier au cours de cet épisode (Tableau 5.7)¹.

TABLEAU 5.7
Nombre d'intervenants au dossier selon le contexte du placement

NOMBRE D'INTERVENANTS	CONTEXTE DU PLACEMENT				
	Placement régulier (n=20) %	Placement de dépannage (n=28) %	Total (n=48) %		
Un	75	64	69		
Deux	10	22	17		
Trois ou quatre	15	14	14		
Total	100	100	100		

Le taux de roulement des intervenants est un peu plus élevé dans les placements de dépannage, même si ces placements sont en général de plus courte durée (36 % des situations de dépannage ont été confiées à deux intervenants ou plus contre 25 % des

Nous avons considéré pour ce calcul les intervenants identifiés dans les notes d'évolution, c'est-à-dire les praticiens de l'évaluation, ceux qui sont responsables de l'application des mesures, incluant les stagiaires, mais nous avons exclu les superviseurs agissant comme remplaçants dans certains dossiers.

placements réguliers). Ceci est dû principalement au processus d'entrée dans le réseau, au cours duquel le dossier passe d'un intervenant de l'évaluation à un intervenant de l'application des mesures, occasionnant ainsi un transfert de dossier.

5.3.2 Surtout des appels téléphoniques

Afin d'évaluer l'intensité de l'intervention au moment d'un changement de milieu de vie de l'enfant, nous avons comptabilisé le nombre de contacts qui ont été effectués au cours du premier et du dernier quart du placement. Comme la somme des contacts effectués varie selon la durée des placements, nous avons établi un ratio «contacts/durée du placement» qui nous donne une estimation du nombre de contacts réalisés par jour au cours d'un épisode de placement.

Le ratio moyen des contacts de l'intervenant, soit le nombre moyen de contacts par jour de placement pour les cas observés, est de 1,44 (Tableau 5.8). On observe qu'il existe cependant de grandes différences entre les placements réguliers et de dépannage. Le ratio quotidien des contacts est de 0,40 pour les placements réguliers et de 2,20 pour les placements de dépannage.

La grande majorité des contacts sont effectués par téléphone (ratio moyen de 0,32 pour les placements réguliers et de 1,76 pour les placements de dépannage), ce qui se traduit dans les faits par un appel téléphonique en moyenne par trois jours de placement dans les dossiers de placements réguliers, alors que dans les placements de dépannage plus de cinq appels téléphoniques sont effectués en moyenne au cours de la même période (Tableau 5.8). L'activité téléphonique est de loin (dix fois plus fréquente) celle qui est favorisée par les intervenants de la prise en charge pour leurs contacts auprès de l'usager et des ressources. Notons toutefois qu'il était impossible d'apprécier, à partir des quelques notes au dossier, la nature du contenu des appels téléphoniques. Les visites, entrevues au bureau, discussions de cas et la correspondance s'avèrent beaucoup moins fréquentes que les contacts téléphoniques; on ne doit cependant pas sous-estimer le temps qui leur est alloué. Cette dernière information n'était toutefois pas disponible aux dossiers.

¹ Ce terme englobe tous les appels téléphoniques, visites, entrevues, discussions de cas et correspondance effectués et notés dans les dossiers des usagers.

TABLEAU 5.8

Ratio moyen des types d'activités effectuées selon le contexte du placement

	CONTEXTE DU PLACEMENT				
YPES D'ACTIVITÉS	Placement régulier (n=18)	Placement de dépannage (n=24)	Total (n=42) ¹		
Appels téléphoniques	0,32	1,762	1,15		
Visites	0,03	0,17	0,11		
Entrevues	0,02	0.16^{3}	0,10		
Discussions de cas	0,02	0.09^{4}	0,06		
Correspondance et autres activités	0,01	0,02	0,02		
Total	0,40	2,20	1,44		

On peut s'attendre à ce que la situation de dépannage donne généralement lieu à une forte concentration d'interventions : évaluation ou réévaluation qui exige, généralement sur une courte période, de nombreux contacts de l'intervenant avec l'enfant et les membres de son réseau naturel ainsi qu'avec les professionnels du réseau, en particulier ceux affectés aux ressources d'accueil. La comparaison des ratio des téléphones, visites, entrevues, discussions de cas et correspondance pour chaque type de placement indique des différences significatives entre les placements réguliers et de dépannage dans le cas des téléphones, des entrevues et des discussions de cas.

La présentation, au tableau 5.9, des interventions réalisées au début du placement et avant le déplacement, illustre qu'il n'existe pas de variations importantes entre ces deux moments de transition. Pour ce qui est des placements réguliers, on constate un ratio d'appels téléphoniques un peu plus élevé au début du placement qu'à la fin (0,35 contre 0,29) mais davantage de visites, d'entrevues et de discussions de cas à la fin qu'au début. En ce qui a trait aux placements de dépannage, on note plus d'interventions téléphoniques, d'entrevues et de discussions de cas au dernier quart du placement, mais plus de visites au début du placement. Il faut souligner que l'entrée du jeune dans une ressource de dépannage

Nous avons exclu de cette analyse huit dossiers incomplets.

² Test T = -3,48; p=0,00.

 $^{^{3}}$ Test T = -2,75; p=0,01.

⁴ Test T = -2.32; p=0.02.

est généralement suivie d'une visite de l'intervenant dans la famille d'accueil durant laquelle les modalités du placement seront expliquées au jeune et aux responsables de la ressource.

TABLEAU 5.9

Ratio moyen des activités selon le contexte du placement et le moment de l'intervention

CONTEXTE DU PLACEMENT	régu	ement ılier :18)	dépai	nent de nnage (24)	Total (n=42)
		MOMEN	T DE L'INT	ERVENTION	I
TYPES D'ACTIVITÉS	Premier quart	Dernier quart	Premier quart	Dernier quart	
Appels téléphoniques	0,35	0,29	1,59	1,94	1,15
Visites	0,03	0,04	0,22	0,11	0,11
Entrevues	0,01	0,03	0,13	0,20	0,10
Discussions de cas	0,02	0,03	0,08	0,11	0,06
Autres	0,01	0,01	0,03	0,01	0,02
Total	0,42	0,40	2,05	2,37	1,44

5.3.3 Des enfants peu contactés

Les données précédentes indiquent qu'une grande part des contacts se fait par téléphone et qu'ils sont plus fréquents au cours des placements de dépannage. Nous identifions ci-après les personnes les plus fréquemment contactées selon le contexte du placement.

Dans les épisodes de placement étudiés, ce sont les proches de l'enfant qui sont le plus fréquemment contactés par les intervenants, principalement les parents naturels, mais également d'autres membres de la famille qui ont des liens étroits avec l'enfant (Tableau 5.10).

L'analyse selon l'âge de l'enfant placé indique que les parents sont plus fréquemment contactés quand il s'agit d'enfants de moins de 11 ans (non illustré). En second lieu, on consulte les professionnels du réseau : les gestionnaires pour discuter les cas-problèmes, le personnel juridique en ce qui a trait à la préparation des requêtes au Tribunal, les intervenants-ressources, avec lesquels le praticien responsable de l'application des mesures

doit préparer le placement ou le déplacement des enfants, ainsi que certains intervenants des CLSC qui ont connu l'enfant ou ses parents et qui peuvent parfois apporter un éclairage sur la situation. Les contacts auprès de la famille d'accueil viennent en troisième lieu, en ordre d'importance. Bien que les intervenants responsables de l'application des mesures n'aient pas de rôle direct à jouer auprès de la famille d'accueil elle-même (les intervenants-ressources se chargeant de l'application des règles selon les termes du contrat), ils doivent voir à l'adaptation de l'enfant dans son nouveau milieu et à ce que ce milieu d'accueil réponde adéquatement aux besoins spécifiques du jeune placé. On retrouve en quatrième lieu les contacts auprès de personnes hors du réseau (psychologues, avocats, etc.). Enfin, en dernier lieu, on retrouve l'enfant placé qui est la personne la moins souvent contactée directement. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que l'intervenant adopte une position de catalyseur ou de facilitateur supervisant les parents (naturels ou d'accueil) à qui on laisse l'avant-scène comme premiers responsables des enfants.

TABLEAU 5.10

Ratio moyen des activités selon les personnes contactées et le contexte du placement

	(CONTEXTE DU PLACEMENT			
ERSONNES CONTACTÉES	Placement régulier (n=18)	Placement de dépannage (n=24)	Total (n=42)		
Parents et le milieu naturel	0,12	0,691	0,48		
Professionnels du réseau	0,10	0.60^{2}	0,38		
Famille d'accueil	0,11	0.52^{3}	0,35		
Autres personnes hors-réseau	0,04	0,30	0,19		
Enfant placé	0,06	0,23	0,15		
Total	0,40	2,20	1,44		

Les contacts qui sont effectués auprès de l'enfant, du milieu naturel, de la famille d'accueil et des professionnels du réseau sont significativement plus fréquents dans les situations de dépannage que lors de placements réguliers. Comme il a été mentionné

¹ Test T = -3.32; p=0.00.

² Test T = -4.05; p=0.00.

 $^{^{3}}$ Test T = -3.08; p=0.00.

précédemment, le dépannage est une situation de transition qui génère une multitude d'interventions sur une courte période.

5.4 Un déplacement : pourquoi et pour aller où?

La dernière partie de ce chapitre se rapporte au déplacement qui a suivi l'épisode de placement décrit précédemment. Rappelons que 44 % des enfants expérimentaient alors un placement régulier, que 22 % vivaient un placement de dépannage d'entrée dans le réseau des ressources d'accueil et attendaient une orientation et que 34 % avaient déjà connu un ou des placements et qu'ils se retrouvaient en dépannage à la suite d'un déplacement antérieur. À l'exception des enfants qui attendaient une clarification de leur situation (les 22 % en dépannage d'entrée), on peut donc se demander pour quels motifs les autres enfants ont été déplacés et vers quels types de ressources ils ont été dirigés.

5.4.1 Des motifs reliés à la situation de vie en famille d'accueil

Le tableau 5.11 présente, dans un premier temps, les motifs de déplacement qui étaient notés aux dossiers. On constate que 34 % des enfants ont été déplacés parce qu'ils étaient en attente d'une ressource régulière, près du quart (24 %) ont dû changer de ressource parce qu'ils présentaient des troubles de comportement et 18 % ont été déplacés parce que les familles d'accueil ne pouvaient plus poursuivre le placement (fermeture de la ressource, maladie du responsable ou de son conjoint). Un certain nombre d'enfants (16 %) ont aussi été déplacés en raison de problèmes dans la famille d'accueil (conflits entre l'enfant et la famille d'accueil, encadrement insuffisant, difficultés d'adaptation de l'un et de l'autre, démission de la famille d'accueil devant les problèmes rencontrés avec l'enfant); enfin, 8 % des déplacements sont occasionnés par des motifs variés : situation d'abus physique dans la famille d'accueil, ressource inadéquate pour le jeune, rapprochement du jeune de son milieu naturel.

On note que le motif principal de déplacement dans les situations de dépannage d'entrée est relié aux nécessaires contingences de l'organisation des services (73 %) dans le cas de dépannage de trajectoire, cependant, plus d'un enfant sur deux est déplacé en raison de problèmes reliés à sa situation de placement. Enfin, pour les enfants qui sont en placement régulier, dans la presque totalité des cas le déplacement est occasionné par les problèmes

vécus dans la famille d'accueil : troubles de comportement (41 %), problèmes d'adaptation de l'enfant à la famille d'accueil (27 %), problèmes dans la famille d'accueil (23 %).

TABLEAU 5.11

Caractéristiques du déplacement selon le contexte de l'épisode de placement

	CONTEXTE DE L'ÉPISODE DE PLACEMENT				
CARACTÉRISTIQUES DU DÉPLACEMENT	Placement régulier n=22 %	Placement de dépan- nage de trajectoire n=17 %	Placement de dépannage d'entrée n=11 %	Total n=50 %	
Motifs de déplacement					
Structurels (dépannage)	4	47	73	34	
Troubles de comportement	41	12	9	24	
Problèmes dans la famille d'accueil	23	17	9	18	
Problèmes entre l'enfant et la famille d'accueil	27	12	-	16	
Autres	5	12	9	8	
Total	100	100	100	100	
Ressource choisie					
Famille d'accueil (placement régulier)	55	70	73	64	
Famille d'accueil (placement de dépannage)		12	9	6	
Centre de réadaptation (placement régulier)	9	6	18	10	
Centre de réadaptation (placement de dépannage)	36	12	-	20	
Total	100	100	100	100	

5.4.2 Prolongation de l'expérience familiale, mais de l'instabilité pour un enfant sur quatre

Parmi les 50 enfants déplacés, 64 % ont été dirigés vers une ressource d'accueil de type familial et régulière, 6 % vers une ressource familiale de dépannage, 10 % vers un centre de réadaptation pour un placement régulier et 20 % vers un centre de réadaptation pour un placement de dépannage. Ceci signifie que 70 % de ces enfants ont prolongé leur expérience de placement en milieu familial; 30 % d'entre eux ont cependant non seulement changé de milieu de vie mais aussi de type de ressource, et ils ont dû s'adapter en

conséquence. Cette réalité est plus importante pour les jeunes en situation de placement régulier (45 %).

On note aussi au tableau 5.11, que 9 % des enfants placés en dépannage d'entrée ont été déplacés vers une autre ressource de dépannage, ce qui signifie que l'on n'a pas réussi à compléter l'évaluation en le maintenant dans une même famille. De plus, 24 % des enfants en dépannage de trajectoire ont aussi été déplacés vers une autre ressource de dépannage, (dont 12 % vers un centre de réadaptation), pour des motifs divers : troubles de comportement, désistement de la famille, urgences diverses.

Dans le cas des enfants qui étaient hébergés en milieu régulier, le déplacement vers une ressource de dépannage s'est effectué essentiellement, vers un centre de réadaptation (36 % de ces enfants), soit qu'une autre ressource familiale n'était pas disponible, soit que les besoins de l'enfant exigeaient un encadrement plus important, soit que la ressource familiale n'était plus adéquate pour cet enfant.

Enfin, on observe que 64 % des enfants placés en familles d'accueil régulières ont été déplacés vers une autre ressource régulière, de type familial ou institutionnel. Les motifs associés à ces déplacements étaient liés à la famille d'accueil (maladie ou fermeture), à des problèmes d'adaptation de l'enfant à la ressource, ou à des problèmes de comportement, dans le cas des enfants qui sont allés en centre de réadaptation. Il arrive que les problèmes personnels particuliers de certains jeunes, notamment les adolescents ayant subi plusieurs déplacements, soient une contre-indication à la poursuite d'un placement en milieu familial. Bien que, selon l'esprit de la Loi sur la protection de la jeunesse, on doive viser à maintenir le jeune dans un milieu qui se rapproche le plus de son milieu familial naturel, il existe des situations pour lesquelles l'adaptation et la stabilité en famille d'accueil ne semblent plus possibles.

5.4.3 Plus de problèmes chez les adolescentes

Nous terminons ce chapitre par une analyse des motifs de déplacement et des ressources utilisées selon l'âge et le sexe des enfants étudiés. On observe au tableau suivant (Tableau 5.12) que la moitié des jeunes de moins de 11 ans, garçons ou filles, ont été déplacés pour des motifs *structurels*, c'est-à-dire associés à du dépannage, et que la plupart des autres déplacements sont provoqués par la famille d'accueil, donc indépendants de

l'enfant. La situation est cependant différente pour les enfants de plus de 11 ans, particulièrement chez les filles. Dans ces cas, les troubles de comportement et les problèmes d'adaptation dans la famille d'accueil sont prédominants. Le tiers des motifs de déplacement des adolescents sont de l'ordre du trouble de comportement (36 % chez les garçons et 37 % chez les filles) tandis que 26 % des filles et 18 % des garçons sont déplacés à la suite de conflits ou de difficultés d'adaptation entre eux et les membres de la famille d'accueil (pouvant inclure d'autres enfants placés).

On constate également que la grande majorité des enfants de moins de 11 ans se retrouvent en famille d'accueil régulière après le déplacement étudié (84 % des garçons et 88 % des filles). Les enfants de ce groupe d'âge en étaient souvent à leur premier placement ou à un retour en ressources après un séjour à domicile. Les déplacements vers un centre de réadaptation régulier sont des exceptions (8 % des garçons).

À l'adolescence ou à la pré-adolescence, par contre, on observe davantage de changements de type de ressource. Une fois sur deux le déplacement se fera de famille d'accueil à famille d'accueil (55 % des garçons et 52 % des filles) mais environ une fois sur deux aussi, le jeune ira en centre de réadaptation pour un placement régulier ou de dépannage. Un peu plus de filles se retrouveront en placement régulier en centre de réadaptation (16 % des filles contre 9 % des garçons), ce qui pourrait refléter la difficulté qu'elles ont à vivre le placement familial à cet âge.

Ce dernier tableau démontre que l'expérience de placement en milieu familial n'a pas la même signification pour l'enfant et pour l'adolescent. Alors que pour les enfants plus jeunes, les déplacements sont surtout reliés à la logique du système de services ou à des contraintes provenant de la famille d'accueil, les déplacements des adolescents semblent davantage reliés à leurs difficultés à composer avec leur environnement dans leur milieu substitut. Certains adolescents acceptent plus difficilement l'encadrement des adultes sur le plan de leurs fréquentations et de leurs sorties. D'autres, étant donné l'importance des déplacements qu'ils ont déjà vécus, ne veulent plus investir dans des nouvelles familles d'accueil, ni partager leur quotidien et leurs problèmes avec des personnes qui leur sont étrangères.

TABLEAU 5.12

Motifs de déplacement et types de ressources utilisées selon le sexe et l'âge des enfants

ÂGE			SE	EXE	SEXE						
		Garçons n=23			Filles n=27						
CARACTÉ- RISTIQUES DU DÉPLACEMENT	Moins de 11 ans	11 ans et plus	Total	Moins de 11 ans	11 ans et plus	Total					
	%	%	%	%	%	%					
Motifs de déplacement											
Structurels (dépannage)	50	37	44	50	15	34					
Troubles de comportement	8	36	22	-	37	24					
Problèmes dans la famille d'accueil	25	9	17	38	11	18					
Problèmes entre l'enfant et la famille d'accueil	9	18	13	-	26	16					
Autres	8	-	4	_12	11_	8					
Total	100	100	100	100	100	100					
Ressource choisie											
Famille d'accueil (placement régulier)	84	55	70	88	47	64					
Famille d'accueil (placement de dépannage)	8	-	4	12	5	6					
Centre de réadaptation (placement régulier)	8	9	9	-	16	10					
Centre de réadaptation (placement de dépannage)	-	36	17	-	32	20					
Total	100	100	100	100	100	100					

5.5 Résumé

Dans ce chapitre, nous avons décrit le contexte d'un épisode de placement en milieu familial, les contacts qui ont été faits au cours d'une partie de ce placement et les caractéristiques du déplacement vers une autre ressource substitut.

On constate qu'au moment de notre observation, 44 % des enfants étaient en situation de placement «régulier» et que 56 % se retrouvaient en «dépannage». La presque totalité des situations étudiées étaient des cas de protection et plus de la moitié étaient judiciarisées, c'est-

à-dire soumises à des conditions fixées par le Tribunal de la jeunesse. Placés surtout pour des motifs de négligence, 68 % des enfants accueillis en milieu substitut régulier y étaient depuis plus de six mois. On note par ailleurs que plus du quart des enfants étaient placés en dépannage depuis plus de deux mois, ce qui pose le problème de l'intégration et du développement des relations entre l'enfant et la ressource d'accueil et du sentiment d'appartenance à un nouveau milieu dont l'enfant aura à se séparer à court terme.

Les familles d'accueil qui accueillaient ces enfants sont majoritairement des couples stables d'âge moyen. Les services de dépannage sont offerts surtout par des jeunes couples ou par des femmes âgées de 56 ans et plus. Les revenus des familles d'accueil proviennent généralement de l'emploi du responsable masculin. Cependant, dans le cas des femmes seules qui ont la responsabilité d'une famille d'accueil de dépannage, le revenu du ménage provient de prestations sociales. La majorité des familles d'accueil étudiées n'ont pas d'enfants de moins de 18 ans vivant avec elles, mais on remarque que deux familles d'accueil sur cinq ont des enfants de 18 ans et plus qui cohabitent.

Sur le plan de l'intervention, on constate des différences selon les types de placements étudiés : le taux de roulement des intervenants est plus élevé au cours des épisodes de placements de dépannage, et on y note également un plus grand nombre d'interventions. Les contacts téléphoniques sont de loin les activités privilégiées par les intervenants pour rejoindre les différentes personnes concernées par la situation de l'enfant. Les membres du milieu naturel de l'enfant, de même que les professionnels du réseau et les familles d'accueil, sont les personnes le plus souvent rejointes par les intervenants. Il est à souligner que l'enfant est celui avec lequel l'intervenant a le moins de contacts au moment du placement ou lorsque vient le temps de le déplacer. Rappelons que le portrait des familles d'accueil présentées ici, n'offre qu'un aperçu des différences qui peuvent caractériser les familles d'accueil de dépannage et les familles d'accueil régulières.

L'analyse des motifs de déplacement montre que plus de la moitié des déplacements sont effectués pour des raisons extérieures à l'enfant, soit pour des motifs structurels (par exemple, déplacement d'une ressource de dépannage vers une ressource régulière), soit parce que le milieu d'accueil vit des problèmes personnels qui l'amènent à se désister (par exemple, maladie, problèmes familiaux). Par ailleurs, 40 % des cas de déplacements sont étroitement reliés au comportement du jeune et à sa difficulté de s'adapter au milieu substitut. Enfin, après avoir quitté cette famille d'accueil en 1991, sept enfants sur dix prolongaient leur

expérience de placement en milieu familial, et trois enfants sur dix, tous adolescents, se retrouvaient dans des centres de réadaptation pour des placements de plus ou moins longue durée.

e gen frank Se e gen frank Se e s

Les familles des enfants à l'étude

On n'a pas à démontrer que les problèmes vécus par l'enfant dans son milieu familial jouent un rôle important dans la justification de son placement. On sait aussi que l'instabilité des conditions de vie avant le placement (milieux de vie différents, changements associés aux séparations parentales, etc.) représente un important facteur d'ajustement au placement (Fanshel, Finch et Grundy, 1990). Des recherches ont enfin démontré que des facteurs familiaux tels que la préparation de la famille au retour de l'enfant, sa capacité à le recevoir et les visites parentales à l'enfant placé, sont associés au succès ou à l'échec de la réinsertion familiale (Bullock *et al.*, 1993; Hess et Folaron, 1991; Simard, Vachon et Moisan, 1991).

Ce chapitre sur les familles naturelles des enfants vise à mettre en relief le contexte de vie familiale de l'enfant et comprend deux sections. La première regroupe quelques données socio-démographiques et économiques relatives aux parents naturels. La seconde section présente l'univers des liens familiaux de l'enfant placé, au 31 décembre 1991. Les données recueillies pour tracer ce portrait proviennent principalement des dossiers des enfants, et des entretiens avec les intervenants ont permis de compléter certaines informations, notamment en ce qui a trait aux données socio-économiques. Soulignons enfin que les configurations familiales et les liens de fratrie, qui ont été peu analysés dans les études sur le placement d'enfants, ont fait ici l'objet d'une analyse exploratoire. Les données que nous avons recueillies aux dossiers et l'angle sous lequel elles ont été traitées devraient cependant permettre d'enrichir la compréhension des ruptures qui sont occasionnées par les placements d'enfants.

6.1 Caractéristiques socio-démographiques et économiques des parents naturels

Cinq caractéristiques ont été retenues pour décrire la situation socio-démographique et économique des parents naturels : l'âge des parents au 31 décembre 1991, l'état civil, le type et la source de revenu et l'occupation de ceux qui avaient un emploi. Une partie de ces informations a été difficile à retracer dans les dossiers, étant donné le grand nombre d'enfants

provenant de familles monoparentales ou recomposées¹. Dans ces situations, il arrive fréquemment que l'on ait perdu la trace du parent non gardien et que ces données soient absentes. De plus, dans huit situations, le père n'avait pas reconnu sa paternité et il n'y avait aucune information au dossier à son sujet. On retrouve aussi parmi les données manquantes, quelques cas de pères (n=2) et de mères (n=4) décédés.

6.1.1 Des parents qui ne vivent plus ensemble

On observe au tableau 6.1 que les mères des enfants de l'échantillon sont généralement plus jeunes que les pères. En effet, près de la moitié des mères (49 %) comparativement à un peu plus du tiers des pères (38 %) ont 35 ans ou moins, 44 % des pères et 38 % des mères ont entre 36 et 45 ans et, dans les catégories d'âge supérieures (46 ans et plus), on retrouve 18 % des pères et 13 % des mères.

En ce qui a trait à l'état civil des parents, nous n'avons pu retrouver aux dossiers l'information qui nous aurait permis de conclure de façon certaine à un statut officiel (sanctionné civilement ou religieusement) de l'union des deux parents. Comme on le verra plus loin, dans la partie sur les configurations familiales, le cheminement conjugal des parents est plutôt complexe. Nous avons donc choisi de présenter ici, pour chaque parent, l'information que nous avions au 31 décembre 1991 concernant sa situation conjugale par rapport à l'autre parent.

Seulement neuf pères et mères vivaient encore ensemble au moment de la collecte des données, 10 pères et 12 mères étaient soit séparés (légalement ou non) ou divorcés et vivaient avec un autre conjoint et 15 pères et 25 mères vivaient seuls.

Cette catégorie de parents qui vivent seuls regroupe les célibataires et les parents séparés, divorcés ou veufs. Il ressort donc de ces données que la grande majorité des enfants de l'échantillon proviennent de familles composées d'un seul parent ou d'un parent et de son nouveau conjoint.

L'expression «famille recomposée» est contestée par certains auteurs (Rezsohazy et Vanderputten, 1991), qui parlent plutôt de famille «composée». Retenons ici qu'il s'agit «d'une unité de vie regroupant au moins un enfant vivant avec un parent naturel et un beau-parent» (Desrosiers et Le Bourdais, «Les familles composées au féminin», Actes du Colloque Comprendre la famille, P.U.Q., 1992.).

TABLEAU 6.1
Caractéristiques socio-démographiques des parents naturels

CARACTÉRISTIQUES SOCIO- DÉMOGRAPHIQUES	Pèi	Mè	Mère		
	Nombre ¹	%	Nombre	%	
Âge des parents					
25 ans et moins	2	6	4	9	
26 à 35 ans	11	32	18	40	
36 à 45 ans	15	44	17	38	
46 à 55 ans	5	15	5	11	
56 à 65 ans	1	3	1	2	
Total	34	100	45	100	
Situation conjugale des parents					
Vit avec l'autre parent	9	27	9	20	
Vit avec un autre conjoint	10	29	12	26	
Vit seul (e)	15	44	25	54	
Total	34	100	46	100	

6.1.2 Peu de parents sur le marché du travail

Les informations que nous avons recueillies sur la source de revenu des parents et le type d'emploi occupé par ceux et celles qui travaillent, donnent un aperçu sommaire de la situation économique des parents naturels de l'enfant. Dans la majorité des cas, cependant, les parents naturels ne vivent plus ensemble, et il a été impossible de retrouver cette information pour une partie des individus qui ont perdu contact avec l'enfant ou l'autre parent.

Les informations que nous avons concernant les pères naturels des enfants (n=32) indiquent que la majorité d'entre eux retirent des prestations de sécurité du revenu (59 %), (aide sociale, assurance-chômage ou rente d'invalidité), et que deux pères sur cinq (41 %) ont un revenu provenant d'un travail rémunéré. Comparativement aux pères, il y a encore

Il est important de souligner ici l'importance des données manquantes en ce qui a trait à l'âge des parents naturels surtout en ce qui regarde le père biologique. Exception faite de deux dossiers où le père naturel était décédé, on retrouve dans notre échantillon, huit situations d'enfants dont la paternité n'a pas été reconnue et six dossiers à l'intérieur desquels cette information n'apparaît pas parce que le parent séparé n'a plus de contacts avec l'enfant placé ou sa mère. On retrouve également quatre situations de mères décédées et une situation d'abandon pour laquelle les informations sur la mère sont inexistantes.

plus de mères (73 %) qui bénéficient de prestations sociales et qui sont sans emploi. Selon les données recueillies, seulement 18 % d'entre elles occupent un emploi rémunéré tandis que 9 % vivent du revenu de leur conjoint.

TABLEAU 6.2 Source de revenu des parents de l'enfant déplacé

SOURCE DE REVENU DES PARENTS	Pè	Mè	Mère		
	Nombre	%	Nombre	%	
Revenu de travail	13	41	8	18	
Prestations sociales	19	59	32	73	
Revenu du conjoint	•	-	4	9	
Total	32	100	44	100	

Ces données doivent cependant être nuancées : en effet, selon les intervenants rencontrés en entrevue, la source officielle de revenu notée au dossier ne traduit pas toujours fidèlement la réalité. Certains pères et quelques mères travailleraient «au noir» ou retireraient des revenus provenant d'activités illégales reliées à la drogue ou à la prostitution.

Parmi les pères qui occupent un emploi rémunéré et pour lesquels nous avions l'information, la moitié (n=6) sont des travailleurs non spécialisés (pompiste, manoeuvre, journalier, etc.) et les autres sont des travailleurs spécialisés (peintre, menuisier, camionneur, militaire, etc.). Un seul père détient un emploi de statut plus élevé; il est éducateur. Quant aux mères, elles occupent presque toutes des emplois reliés au secteur des services, soit aide ménagère, serveuse, gardienne d'enfants ou couturière. Une seule d'entre elles occupe un emploi ayant un statut un peu plus élevé; elle est réceptionniste.

Étant donné l'absence fréquente d'informations aux dossiers sur les parents naturels de l'enfant (les pères surtout), nous avons choisi de présenter, au tableau 6.3, la source de revenu du parent qui a la garde de l'enfant placé et avec qui l'enfant retournerait vivre s'il était réinséré à domicile. Cette information donne une idée plus juste de la situation économique réelle du milieu familial de l'enfant.

À l'instar des données précédentes, les données du tableau suivant (Tableau 6.3) confirment que les milieux familiaux des enfants de l'échantillon sont généralement défavorisés. Dans 48 % des situations, ce sont les mères seules qui ont la responsabilité financière de l'enfant (21 cas sur 44) et la majorité d'entre elles (81 %) ont un revenu d'aide sociale ou d'assurance-chômage (prestations sociales).

TABLEAU 6.3

Source de revenu du ou des responsables de l'enfant déplacé

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT							
SOURCE DE REVENU	Père et mère (n=7) %	Père seul (n=3) %	Père avec conjointe (n=3) %	Mère seule (n=21) %	Mère avec conjoint (n=10) %		
Revenu de travail Prestations sociales Revenu du conjoint	43 57	100	66 - 44	19 81	20 80		
Total	100	100	100	100	100		

Dans le cas des mères vivant avec un nouveau conjoint (familles recomposées), 80 % d'entres elles bénéficient aussi de prestations sociales; on ignore cependant si le conjoint contribue de quelque façon à combler ce revenu. Dans le cas des familles intactes (lorsque les deux parents vivent ensemble) 43 % des revenus sont associés à un travail rémunéré.

Les caractéristiques socio-démographiques et économiques décrites plus haut démontrent sans équivoque une grande précarité de la situation de ces familles sur le plan économique et occupationnel et, comme on l'a vu au tableau 6.3, ce sont en majorité les mères qui ont la garde de l'enfant placé, les pères étant peu présents dans la vie de l'enfant. Les entrevues avec les intervenants ont d'ailleurs confirmé ce fait.

6.2 L'univers des liens familiaux

La seconde section de ce chapitre présente les configurations familiales des enfants déplacés et vise à mieux documenter les différents liens qui unissent entre eux les membres de la famille. Les configurations familiales ont été retracées aux dossiers des enfants et

dessinées sur une fiche prévue à cet effet (Appendice 2), en identifiant l'unité de résidence de l'enfant placé, c'est-à-dire le milieu familial dans lequel on pourrait éventuellement le réinsérer.

Il faut souligner que les informations retracées aux dossiers sont partielles et ne donnent pas une image de toutes les phases de transformation de la famille de l'enfant, au cours desquelles de multiples relations se nouent et se dénouent. Ainsi, il était impossible de connaître toutes les unions des parents avec des conjoints différents, tout comme il était impossible de savoir ce qui était advenu de certains parents qui n'ont pas gardé contact avec l'enfant. La figure suivante illustre les principaux éléments qui ont pu être retracés.

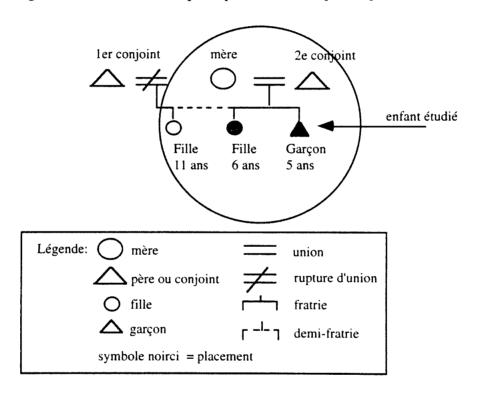


Figure 6.1 Configuration familiale d'une famille recomposée

On y retrouve l'unité de résidence de l'enfant placé (encerclée) ainsi que les personnes y résidant. Figurent aussi les différentes unions, avec enfants, que le parent responsable de la garde de l'enfant a pu avoir au cours de sa vie, la présence de frères, de soeurs et de demifratrie (indiquée par une ligne pointillée) ainsi que l'occurrence de placement (symbole noirci) chez les autres enfants de la famille de l'enfant étudié.

Nous avons ainsi complété les informations permettant de décrire le type de famille de l'enfant au 31 décembre 1991, en précisant la situation conjugale et parentale du parent gardien de l'enfant étudié et en clarifiant les liens de fratrie entre les enfants vivant sous le même toit.

6.2.1 Des familles monoparentales à chef féminin

Les principales informations sur les liens de conjugalité du parent gardien de l'enfant indiquent à quel point les familles des enfants étudiés sont diversifiées (Tableau 6.4).

Les données recueillies aux dossiers montrent en effet que seulement 18 % des enfants de notre échantillon ont une famille nucléaire traditionnelle, c'est-à-dire d'une famille dont le père et la mère biologiques vivent ensemble. Dans 42 % des cas, l'enfant provient d'une famille monoparentale à chef féminin et dans 6 % des cas d'une famille monoparentale à chef masculin. On observe aussi que, s'ils étaient réinsérés dans leurs milieux familiaux, 26 % des enfants vivraient dans une famille recomposée : avec leur mère biologique et un nouveau conjoint dans 20 % des cas et, dans 6 % des cas, avec leur père biologique et une nouvelle conjointe. Lorsque c'est la mère qui vit avec un nouveau conjoint, ce dernier n'a généralement pas la garde de ses propres enfants. Seulement deux pères sur treize ont leurs enfants avec eux (non illustré). Enfin, on retrouve aussi dans l'échantillon quatre enfants pour lesquels il était impossible d'identifier un milieu familial naturel l. En bref, c'est donc surtout la mère qui conserve, seule ou en famille recomposée, la responsabilité légale de l'enfant placé.

L'image de la conjugalité du parent responsable des enfants, bien que partielle, illustre aussi une grande instabilité de l'unité familiale. On observe en effet, à l'examen des configurations familiales (unions diverses, âge des enfants, etc.), que les situations de monoparentalité sont suivies d'épisodes de recomposition familiale, eux-mêmes suivis de nouvelles situations de monoparentalité. Même s'il n'a pas été possible de vérifier les unions ponctuelles de ces parents (seules les unions avec enfants ont été notées), déjà il apparaît que plusieurs conjoints sont passés dans la vie du parent gardien, plus du tiers (37 %) ayant eu plus d'une union dont sont issus des enfants. On peut considérer, par ailleurs, qu'au moins la moitié des mères sont encore en âge d'avoir des enfants (Tableau 6.1).

Deux enfants orphelins étaient confiés à un tuteur légal, une jeune immigrée à une famille québécoise et un enfant pris en charge par la Cour.

TABLEAU 6.4

Distribution des enfants étudiés selon les caractéristiques des configurations familiales

CARACTÉRISTIQUES DES CONFIGURATIONS FAMILIALES	Nombre	%
Types de famille		
Biparentale	9	18
Monoparentale, chef féminin	21	42
Monoparentale, chef masculin	3	6
Recomposée (mère)	10	20
Recomposée (père)	3	6
Autres situations	4	8
Total	50	100
Nombre d'unions avec enfants		
I union	30	63
2 unions	14	29
3 unions	3	6
4 unions	1	2
Total	48	100
Nombre d'enfants du parent gardien		
1 ou 2 enfants	16	34
3 enfants	16	35
4 enfants et plus	14	31
Total	46	100

On remarque enfin, au tableau 6.4, que les familles dont sont issus les enfants étudiés comptent plusieurs enfants : 34 % des parents gardiens ont un ou deux enfants, 35 % en ont trois et près du tiers (31 %) en ont quatre ou plus¹. Le nombre moyen d'enfants du parent responsable de l'enfant placé est de trois. Ceci exclut évidemment les enfants que l'autre parent naturel a pu avoir de son côté et sur lesquels il était impossible de trouver des informations.

Dans les cas où le père et la mère vivent ensemble et ont une responsabilité partagée, nous avons retenu la mère pour calculer le nombre d'enfants vivants, et dans le cas des familles qui ont connu une ou plusieurs séparations, c'est le parent gardien qui a servi d'unité d'observation (la mère dans 67 % des cas).

6.2.2 De multiples liens de fratrie

La dernière partie de ce chapitre présente les liens de fratrie dans l'unité familiale. Comme on l'a vu, les familles des enfants déplacés sont rarement intactes et seraient plutôt caractérisées par de nombreuses transitions occasionnées, soit par le départ d'un parent ou l'arrivée d'un nouveau conjoint du parent gardien, soit par le partage de la fratrie entre les parents ou l'arrivée d'une demi-fratrie, soit par toutes ces situations à la fois.

Très peu d'attention ayant été consacrée au maintien ou à la rupture des liens de fratrie dans les situations de placement d'enfants, c'est à titre exploratoire que nous avons cherché à mieux connaître la composition fraternelle dans l'unité de résidence de l'enfant placé.

TABLEAU 6.5 Les liens de fratrie de l'enfant déplacé

ES LIENS DE FRATRIE	Nombre	%
Aucune fratrie ou demi-fratrie	5	10
Fratrie seulement	23	46
Fratrie et demi-fratrie	13	26
Demi-fratrie seulement	. 9	18
Total	50	100

Les données de l'étude indiquent que cinq enfants n'ont aucune fratrie ou demi-fratrie (10 %), 46 % ont seulement des frères et des soeurs (même père et mère), 26 % ont une fratrie et une demi-fratrie et 18 % n'ont que des demi-frères ou des demi-soeurs (un seul parent en commun) (Tableau 6.5). Au total, donc, 28 % des enfants de l'échantillon sont des enfants uniques, selon l'appellation traditionnelle. Parmi ceux qui ont une demi-fratrie (44 %), 41 % ont un demi-frère ou une demi-soeur, 36 % en ont deux, 14 % en ont trois et 9 % en ont quatre ou plus (non illustré). Ces données tiennent compte des enfants que la mère ou le père responsable de la garde physique a eus avec différents conjoints mais elles omettent les enfants que les conjoints antérieurs ont pu avoir de leur côté, avec d'autres personnes. Il est donc possible que ces enfants aient plus de demi-frères ou de demi-soeurs qu'il est indiqué ici.

À moins d'indications contraires, la fratrie réfère aussi à la demi-fratrie.

6.2.3 La séparation de la fratrie lors du placement

Par ailleurs, nous avons aussi considéré l'ensemble des enfants qui partageaient la même résidence que le parent responsable de l'enfant étudié afin d'examiner ce qui se passe au moment où l'enfant est retiré de son milieu familial. L'enfant placé est-il le seul à quitter le milieu familial? Lorsqu'il est placé en milieu substitut, l'enfant est-il accompagné de toute sa fratrie ou encore d'une partie de sa fratrie seulement?

À partir des informations notées aux dossiers, on relève que près de quatre enfants sur dix (37 %) ne vivaient pas dans la même unité de résidence que leur fratrie avant leur placement : 22 % étaient séparés de toute leur fratrie et 15 % étaient séparés d'une partie d'entre elle (Tableau 6.6). Les situations se divisent à peu près également entre des séparations frères-soeurs (7 sur 15) et des séparations impliquant seulement des demi-frères ou des demi-soeurs (8 sur 15). Ces données indiquent donc que 37 % des enfants de l'échantillon avaient déjà subi une rupture de liens de fratrie, occasionnée principalement par la séparation des parents. Soulignons que ces données sont partielles puisque nous n'avons pas d'information sur la demi-fratrie de l'enfant du côté de son parent non gardien (souvent le père).

TABLEAU 6.6
Les milieux de vie de la fratrie

LES MILIEUX DE VIE DE LA FRATRIE	Nombre	%
Les lieux de résidence		
L'enfant placé avait le même lieu de résidence que toute sa fratrie	25	63
L'enfant placé n'avait pas le même lieu de résidence que toute sa fratrie	9	22
L'enfant placé avait le même lieu de résidence qu'une partie de sa fratrie	6	15
Total	40	100
Situation de placement des enfants		
L'enfant étudié est le seul placé	7	28
D'autres enfants de l'unité de résidence sont placés	18	72
Total	25	100
Fratrie en placement		
L'enfant étudié est placé avec sa fratrie	6	33
L'enfant étudié n'est pas placé avec sa fratrie	12	67
Total	18	100

Des 25 enfants qui partageaient une unité de résidence commune avec leur fratrie avant le placement, 28 % (sept enfants) ont été retirés de leur famille pour être placés en milieu substitut alors que leurs frères et soeurs étaient maintenus à la maison. Dans le cas des 18 autres enfants (72 %), d'autres membres de la famille ont aussi été placés. Il n'a pas été possible de relever systématiquement si ces placements avaient été réalisés au même moment, avant ou après le placement de l'enfant retenu pour l'étude. Cependant, l'analyse des caractéristiques des familles substituts offrant des services à ces enfants permet d'affirmer que dans 67 % des cas, les enfants étaient dans des milieux d'accueil différents au moment de la cueillette des données.

6.3 Résumé

Il ressort de ce chapitre qu'une grande majorité des familles des enfants déplacés sont économiquement défavorisées. Cette donnée ne surprend pas puisque le principal motif du placement est la négligence parentale, une problématique souvent associée aux conditions de vie précaires des parents. Ces familles n'ont généralement pas de réseau social ou de parenté capables de leur venir en aide et ne peuvent, à même leurs propres ressources économiques, s'offrir des services de garde ou de support.

Rappelons aussi que, de façon générale, les enfants de cette étude ont connu, avant leur placement, des expériences de parentalité concentrées autour de la mère, le père ayant quitté assez tôt le domicile conjugal ou n'ayant tout simplement pas reconnu sa paternité. Ils proviennent de milieux défavorisés, instables, caractérisés par une discontinuité des liens, entre les parents eux-mêmes et entre l'un des deux parents et ses enfants, ainsi qu'entre les frères et les soeurs. Cette représentation de la famille de l'enfant en continuelle transition, pose le placement comme une nouvelle expérience de transition pour l'enfant et non comme une première rupture de son milieu familial.

"我一个多位*的被握*

Maintien des liens familiaux et perspectives de stabilité de l'enfant dans un milieu de vie

Comme on l'a vu au cours des chapitres précédents, il arrive fréquemment que le placement ne soit pas une transition simple de la famille naturelle vers un milieu substitut devant se terminer à court terme par un retour de l'enfant dans sa famille. Bien que l'intention principale soit de préserver la stabilité, les liens familiaux et l'expérience familiale en cours de placement, on constate en effet que de nombreux enfants sont amenés à transiter d'une ressource d'accueil à une autre au cours de cette période et qu'une partie d'entre eux connaissent différents types de ressources, qui ne permettent pas toujours de vivre une expérience de vie de famille.

L'examen des contextes de déplacements d'enfant (Chapitre 5) a permis d'illustrer les difficultés de maintenir un enfant dans une même famille d'accueil durant toute son histoire de placement. D'autre part, la présentation des caractéristiques et des conditions de vie des parents ainsi que des diverses formes de liens qui unissent entre eux les membres de la famille (Chapitre 6), démontre de façon éloquente que le milieu familial de l'enfant comporte ses propres contraintes d'adaptation liées aux différentes transitions. Compte tenu de ces considérations, la continuité de l'expérience familiale en termes de maintien des liens familiaux et de stabilité de l'enfant dans un milieu de vie constitue un réel défi pour les intervenants. Nous avons exploré avec eux leurs opinions sur cette question et nous résumons dans ce chapitre l'essentiel de leurs propos.

Nous avons d'abord examiné avec les intervenants (n=36) l'importance accordée au maintien des liens entre l'enfant et ses parents, si l'enfant a des contacts avec ses parents et s'il s'agit de visites en milieu substitut ou de sorties en milieu naturel. Nous avons également examiné la régularité de ces visites ou sorties. En ce qui concerne les perspectives à long terme, nous avons exploré les possibilités de réinsertion familiale ou de stabilité de l'expérience familiale en milieu substitut, les risques d'un retour de l'enfant dans le système advenant sa réinsertion et, si la réinsertion familiale n'est pas prévue, le type d'expérience privilégié pour l'enfant (familiale, institutionnelle, autonomisation). Nous avons également

examiné la présence de contacts entre la famille naturelle et la famille d'accueil de l'enfant dans le cadre du placement actuel afin de pouvoir apprécier comment la continuité des expériences de l'enfant peut être assurée entre ces deux milieux de vie.

7.1 Le maintien des liens familiaux en contexte de placement

7.1.1 L'importance du maintien des contacts entre les parents et l'enfant

Dans les situations de placement à court terme, le maintien des contacts réguliers avec les parents contribue à préserver le lien d'attachement et à faciliter la réinsertion du jeune dans son milieu familial. Lorsque le placement se prolonge et que la réinsertion s'avère peu probable, le maintien de ces contacts peut, au contraire, constituer une entrave au bien-être de l'enfant, qui est partagé entre sa famille naturelle et la famille d'accueil et qui a de la difficulté à investir dans son placement (Fanshel et Shinn, 1978; Fanshel, 1982). Cet état d'instabilité émotionnelle est associé aux troubles d'adaptation et de comportement lors du placement.

Les enfants placés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse viennent fréquemment de milieux familiaux perturbés. Plusieurs parents de ces enfants ont des styles de vie marginaux ou des problèmes personnels sérieux (alcoolisme, toxicomanie, dépression, etc.) et, dans certains cas, les contacts entre les parents et les enfants peuvent être perturbateurs pour l'enfant. De même, les dynamiques familiales sont fort complexes, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, et le moment propice à la réinsertion n'est pas toujours facile à déterminer. Il est donc permis de s'interroger sur la pertinence de maintenir les relations avec les parents naturels lorsque la nature de leurs problèmes nécessite une intervention à long terme et que les enfants sont placés pour plusieurs années, certains jusqu'à la majorité légale.

Avant d'exposer l'opinion des intervenants sur ce point, il faut souligner que les contacts entre parents et enfants peuvent être assortis de conditions imposées lors de la judiciarisation du placement. Ainsi, à l'automne 1992, les parents naturels de 40¹ enfants, (sur les 45 enfants qui étaient encore placés), étaient autorisés à avoir des contacts avec leur enfant. Dans 62 % des cas (28 enfants), il n'y avait aucune restriction de contact, c'est-à-

Il y avait interdit de contacts avec les parents pour un enfant et impossibilité de contacts pour deux d'entre eux : dans un cas les parents vivaient à l'étranger et dans un autre cas, les parents étaient décédés.

dire que les enfants pouvaient recevoir la visite de leurs parents dans leur famille d'accueil ou voir leurs parents à l'extérieur de leur milieu substitut selon la convenance des parents et de la famille d'accueil. Dans 30 % des situations cependant (12 enfants), des limites avaient été établies sur la fréquence des sorties ou des visites en milieu substitut. Les principales raisons invoquées étaient reliées à la situation parentale (parents sans domicile fixe ou ayant un style de vie préjudiciable à l'enfant), au climat familial (présence de violence) ou plus spécifiquement au problème qui avait mené au placement (abus sexuel). Dans plusieurs situations, on faisait aussi mention de modalités de contacts : rencontres à la Maison de la Famille, partage égal des sorties entre les deux parents naturels, sorties sans autorisation de coucher, sobriété du parent lors des sorties, conditions matérielles adéquates pour recevoir l'enfant.

Malgré ces différentes prescriptions qui viennent encadrer les rencontres entre parents et enfant, et peu importe qu'il y ait objectif de réinsertion familiale ou non, les praticiens interrogés s'entendent pour reconnaître que, dans la plupart des situations des enfants étudiés (83 %), il est important de maintenir les contacts entre les enfants et leur famille d'origine. Cette opinion persiste en dépit du fait que, dans un grand nombre de situations familiales, on retrouvait des problèmes de toxicomanie, de criminalité, de déficience intellectuelle ou d'immaturité des parents (on a repéré dans les deux tiers des dossiers d'enfants de telles problématiques).

Les raisons qui sont invoquées pour justifier le maintien des contacts sont très variées, en raison même de la grande diversité des problématiques vécues par les familles. Mentionnons en premier lieu que plusieurs intervenants trouvent important que l'enfant garde un contact avec son milieu d'origine «parce qu'il constitue ses racines, son identité», et cela, surtout pour les enfants qui ont une longue histoire de placement et qui ont subi plusieurs déplacements. On souligne particulièrement le cas des jeunes qui n'ont plus de contacts réguliers avec leur famille mais pour lesquels le parent naturel demeure la figure la plus significative de leur existence, malgré des difficultés relationnelles importantes qui perdurent. Selon les intervenants, le fait d'avoir une personne significative à laquelle les enfants peuvent se référer en temps de crise peut les rassurer. Certains intervenants supportent aussi fermement «le droit de l'enfant de connaître» et de vivre avec ses parents naturels, quelles que soient leurs limites, et sont déterminés à tout mettre en oeuvre pour favoriser le rapprochement et une éventuelle réinsertion; d'autres, par contre, sont réticents à enraciner un jeune enfant dans son milieu sachant que «les racines sont faibles et peu nourrissantes».

Dans les situations où l'on entrevoit des possibilités de réinsertion, les intervenants favorisent les contacts parents-enfant, principalement pour préserver et nourrir le lien d'attachement qui existait entre le parent et son enfant au moment du placement.

On mentionne aussi que dans certaines situations, le maintien des contacts permet, particulièrement à l'adolescent, de comprendre que ses parents ne sont pas en mesure de répondre à ses besoins. Lorsque le jeune est placé depuis longtemps et est rarement contacté par sa famille, il ne saisit pas toujours les motifs de son placement. Les messages ambigus transmis par le parent incapable de clarifier sa situation par rapport à l'enfant peuvent lui donner l'impression qu'il est une victime du système et l'amener à contrer les efforts des intervenants sociaux qui veulent l'intégrer dans une ressource d'accueil. Dans ces contextes, les intervenants tendent à favoriser les sorties de l'adolescent dans son milieu familial pour qu'il puisse vérifier par lui-même l'état du lien existant entre lui et ses parents. Selon les dires de plusieurs intervenants, la perception qu'a le jeune de ses parents est parfois très idéalisée : «il faut lui donner les moyens de se faire une idée plus juste de la situation, même si cela doit le conduire à faire le deuil de ses parents».

Dans les situations de placement d'adolescents âgés, pour lesquels la réinsertion n'est plus envisagée, les intervenants préfèrent laisser au jeune la liberté de choisir s'il veut ou non contacter ses parents. On permet ainsi au jeune de trouver par lui-même la réponse à ses besoins (identification, affection). Les intervenants ont souvent mentionné au cours des entrevues que mettre un frein aux contacts, même quand il s'agit de parents dont la capacité parentale est discutable, nuit parfois davantage à l'équilibre de l'adolescent que le constat d'abandon ou de rejet affectif qui pourrait découler de l'absence de ces rencontres.

Notons enfin que plusieurs intervenants sont d'avis que le maintien des contacts permet au parent naturel de démontrer sa capacité d'exercer son rôle parental, de s'engager, de prendre des responsabilités et de se sentir encore parent malgré le retrait de l'enfant de sa famille. À cet égard, quelques-uns soulignent qu'il peut être néfaste pour l'enfant que les parents soient exclus du processus d'intervention à cause de leur faible capacité parentale. Certains parents réagissent alors en s'opposant aux intervenants, entraînant leurs enfants dans leurs déboires avec le système, et provoquant ainsi l'instabilité du placement.

En résumé, seuls quelques intervenants ont émis des réserves sur le maintien des contacts, lorsque les parents ont des antécédents psychiatriques importants, des agirs

criminels ou lorsqu'ils entretiennent chez l'enfant un espoir de réinsertion alors que celle-ci est improbable.

7.1.2 Des visites rares dans le milieu d'accueil

Malgré le consensus des intervenants sur l'importance du maintien des liens entre les parents et l'enfant au cours du placement, qu'il y ait ou non possibilité de réinsertion dans le milieu familial, il ne semble pas que les parents profitent de toutes les possibilités qui leur sont offertes de rendre visite à leur enfant dans la ressource d'accueil ou d'accueillir ce dernier à domicile.

Les visites dans le milieu d'accueil sont en effet assez rares. Selon les données recueillies (Tableau 7.1), seulement 11 % des enfants sont visités *régulièrement* en milieu substitut et 17 % le sont à *l'occasion*. Nous retenons que près des trois quarts des enfants (72 %) reçoivent rarement la visite de leurs parents en milieu substitut. Dans les cas où il y a des visites, celles-ci ont lieu surtout dans des familles d'accueil spécifiques (quatre cas) ou, à la demande de la famille d'accueil ou du Tribunal, à la Maison de la Famille (cinq cas), parce que le parent s'y sentirait plus à l'aise que dans la famille d'accueil. Les enfants visités *régulièrement* et *occasionnellement* sont aussi les plus jeunes et ceux placés depuis peu : 8 enfants sur 10 ont moins de 11 ans et 7 enfants sur 10 sont placés depuis moins d'un an. Ces données nous amènent à poser l'hypothèse que plus le placement est récent et l'enfant jeune, plus le parent serait enclin à visiter son enfant, mais aussi qu'il existerait un certain malaise chez les parents naturels à visiter leur enfant dans une famille qu'ils ne connaissent pas.

Interrogés sur cet aspect, les intervenants consultés expliquent que les parents utilisent peu leur droit de visite et cela, pour diverses raisons : parce qu'ils sont désintéressés de la situation de leur enfant; parce qu'ils se sentent coupables ou honteux d'avoir eu à placer leur enfant; parce qu'ils sont mal à l'aise face à la famille d'accueil; parce que celle-ci n'est pas accueillante ou a manifesté des réserves lors de visites antérieures. Ces dernières observations sont toutefois plus rares et ne concernent que quelques familles d'accueil.

Les intervenants soulignent que les parents naturels préfèrent les sorties hors du milieu d'accueil, particulièrement quand les enfants sont en centre de réadaptation ou encore lorsqu'ils sont plus âgés et moins à l'aise en présence des deux familles. Certains

intervenants estiment enfin que les visites dérangent la famille d'accueil. Ils favorisent les sorties dans le milieu familial, parce que celles-ci permettent un contact plus intime entre les parents et l'enfant et donnent par la même occasion un répit à la famille d'accueil, en particulier dans les cas de placement à long terme.

TABLEAU 7.1 Fréquence des visites en milieu substitut

ÉQUENCE DES VISITES	Nombre n=36	%
Régulières (2 fois par mois ou plus)	4	11
Occasionnelles (quelques fois par an)	6	17
Rares (2 fois par an ou moins)	26	72
Total	36	100

7.1.3 Des sorties un peu plus fréquentes

Les sorties des enfants dans leur milieu d'origine sont plus fréquentes que les visites des parents dans le milieu substitut.

Les informations transmises par les intervenants indiquent en effet que 41 % des enfants voient régulièrement leurs parents lors de sorties du milieu d'accueil, 50 % de façon occasionnelle et 9 % rarement ou jamais (Tableau 7.2). La fréquence des sorties en milieu familial semble directement reliée à l'âge de l'enfant placé et à l'objectif d'intervention poursuivi par l'intervenant (Tableaux 7.3 et 7.4). On observe en effet que les enfants les plus jeunes bénéficient tous de sorties régulières chez leurs parents, alors que dans le cas des enfants plus âgés, les sorties en milieu naturel sont plus espacées. Selon les renseignements recueillis auprès des intervenants rencontrés, les sorties des adolescents dans leur milieu familial sont beaucoup plus occasionnelles et sporadiques et, lorsqu'il y en a, sont la plupart du temps initiées par le jeune lui-même.

Quatorze enfants de notre échantillon n'étaient pas concernés par les visites parentales à l'automne 1992 : cinq avaient réintégré le foyer familial, deux étaient considérés comme mineurs émancipés et un était orphelin; dans le cas de cinq enfants, une ordonnance limitait les contacts parentaux à des visites à la Maison de la Famille (milieu neutre, encadrement par un intervenant social) et dans une situation, il y avait interdit de contacts entre l'enfant et le parent responsable.

TABLEAU 7.2 Fréquence des sorties en milieu familial

FRÉQUENCE DES SORTIES EN MILIEU FAMILIAL	Nombre n=34 ¹	%
Régulières (2 fois par mois ou plus)	14	41
Occasionnelles (quelques fois par an)	17	50
Rares (2 fois par an ou moins)	3	9
Total	34	100

TABLEAU 7.3
Fréquence des sorties en milieu familial selon l'âge de l'enfant

	GROUPES D'ÂGE							
FRÉQUENCE DES SORTIES EN MILIEU FAMILIAL		ns de ans	De 10	5 à ans		11 à ans		15 à ans
	n	%	n	%	n	%	n	%
Régulières (2 fois par mois ou plus)	6	100	3	38	2	29	3	23
Occasionnelles (quelques fois par an)	0	0	4	50	4	57	9	69
Rares (2 fois par an ou moins)	0	0	1	14	1	14	1	8
Total ²	6	100	8	100	7	100	13	100

De même, la fréquence des sorties de l'enfant dans son milieu familial semble varier selon les objectifs poursuivis par l'intervenant : dans 92 % des situations où l'on vise une réinsertion de l'enfant, les sorties se font régulièrement. Dans ces cas, le plan d'intervention comporte généralement un engagement des parents à accueillir leur enfant à domicile et ce, de façon de plus en plus régulière. Dans les cas de placement à long terme ou d'autonomisation du jeune, par contre, les sorties en milieu familial sont le plus souvent occasionnelles (69 % et 80 % des cas).

Voir la note du tableau 7.1. Il faut retrancher ici deux situations d'enfants dont les sorties en milieu familial n'étaient pas autorisées, le parent responsable de l'enfant n'ayant pas de domicile fixe.

Nombre d'enfants qui sont autorisés à sortir dans leur milieu familial.

TABLEAU 7.4

Fréquence des sorties en milieu familial selon l'objectif poursuivi en regard du placement

	OBJECTIFS POURSUIVIS							
FRÉQUENCE DES SORTIES EN MILIEU FAMILIAL	en	sertion milieu nilial		ment à terme		nomisa- Iu jeune		À ·miner
	n	%	n	%	n	%	n	%
Régulières (2 fois par mois ou plus)	11	92	2	12	1	20	0	0
Occasionnelles (quelques fois par an)	1	8	11	69	4	80	1	100
Rares (2 fois par an ou moins)	0	0	3	19	0	0	0	0
Total	12	100	16	100	5	100	1	100

On constate finalement que plus le jeune tend vers la majorité, plus les sorties dans sa famille sont laissées à son initiative. L'intervention est alors davantage orientée vers la responsabilisation et l'intégration sociale (autonomisation) du jeune que vers la réinsertion familiale.

7.2 La stabilité dans un milieu de vie

7.2.1 Des enfants maintenus en placement

On a vu lors de l'analyse des trajectoires, qu'au 31 décembre 1991, selon les notes aux dossiers, on envisageait une réinsertion familiale pour 34 % des enfants, un placement à long terme pour 42 % des enfants, une autonomisation pour 8 % des adolescents et, dans 12 % des cas, une clarification avec les parents de leurs projets par rapport à l'enfant.

Environ neuf mois plus tard, lorsque nous avons rencontré les intervenants, l'objectif de réinsertion familiale était atteint pour 10 % des enfants et poursuivi pour un autre 20 % des enfants. (Tableau 7.5). On observe cependant que les intervenants expriment maintenant des réserves concernant la réinsertion familiale d'un certain nombre d'enfants (tentative de réinsertion), ce qui laisse supposer que le potentiel de réinsertion n'est pas toujours facile à

estimer au départ. En effet, même si l'objectif fixé lors du placement était la réinsertion de l'enfant une fois la durée de la mesure écoulée, certaines situations n'ont pas suffisamment évolué pour que l'enfant puisse être retourné chez ses parents et y demeurer en sécurité. On peut donc s'attendre à ce que ces enfants soient retournés à domicile puis replacés à nouveau.

TABLEAU 7.5
Répartition des enfants selon la possibilité de réinsertion familiale

POSSIBILITÉ DE RÉINSERTION	DE RÉINSERTION Nombre			
Déjà réinséré	5	10		
Réinsertion prévue	3	6		
«Tentative» de réinsertion prévue	7	14		
Réinsertion non prévue	32	64		
Émancipation ¹	3	6		
Total	50	100		

Dans 64 % des cas, il n'y a pas de réinsertion prévue et l'enfant devra continuer de vivre en ressource d'accueil tandis que dans 6 % des cas, on prévoit émanciper l'adolescent (Tableau 7.5). On constate donc que la plupart des enfants de l'échantillon sont maintenus en milieu de placement et que c'est aux intervenants responsables de la situation que reviendra la responsabilité de leur assurer une expérience familiale en milieu substitut. Nous avons donc exploré avec eux les perspectives de stabilité pour ces enfants en milieu d'accueil.

7.2.2 Stabilité en famille d'accueil, mais non pour les adolescents

Le tableau 7.6 nous indique que la majorité des enfants étudiés, dont la réinsertion familiale n'est pas prévue, vivaient une expérience familiale en milieu d'accueil au moment où nous avons interrogé les intervenants (25 enfants étaient en famille d'accueil c. sept en centre de réadaptation). On prévoit le maintien du placement pour plus des deux tiers des enfants (69 %), et 86 % d'entre eux (19 enfants sur 22) devraient poursuivre ce placement dans un contexte familial.

L'émancipation rend le mineur capable, comme s'il était majeur, de tous les actes de vie civile, sous la responsabilité d'un curateur (sauf en cas de mariage).

TABLEAU 7.6

Orientation du placement selon la ressource actuelle de placement

ORIENTATION DU PLACEMENT	RESSOURCE ACTUELLE DE PLACEMENT											
	FA rég.		FA spécif.		F A réad.		FA spéc.		CA		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Maintien du placement	13	76	3	75	1	50	2	100	3	43	22	69
Déplacement prévu	3	18	_	-	1	50	-	-	-	-	4	13
Autonomisation	1	6	1	25	_	-	-	-	4	57	6	18
Total	17	100	4	100	2	100	2	100	7	100	32	100

Dans le cas des sept jeunes vivant en centre de réadaptation, tous des adolescents de plus de 15 ans, l'histoire de placement est caractérisée par l'instabilité des expériences familiales tentées dans le réseau des ressources d'accueil. Dans ces situations, l'intervenant opte finalement pour l'intégration sociale du jeune plutôt que pour une intégration dans une nouvelle famille d'accueil. Enfin, la démarche d'autonomisation est ici envisagée pour six adolescents qui ont atteint 16 ans et plus. Les dispositions du jeune à tenter ou à poursuivre un placement en famille d'accueil, associées à l'improbabilité de la réinsertion familiale seraient de nature à influencer l'orientation prise à son égard.

7.2.3 Peu de contacts entre famille d'accueil et parents de l'enfant

On sait que la stabilité du jeune dans son milieu d'accueil peut être affectée par les mauvaises relations entre les parents naturels et la famille d'accueil. D'une part, le parent qui ne se sent pas respecté a plus de difficulté à accepter le placement de son enfant, et les tensions qui sont engendrées peuvent entraîner le déplacement de l'enfant. D'autre part, un jeune qui ressent une certaine opposition entre les deux familles sur le plan des rôles peut vivre un conflit de loyauté qui empêche son intégration en milieu d'accueil. On peut donc présumer que des relations négatives entre les familles entravent l'adaptation de l'enfant à son milieu et provoquent de l'instabilité dans ses épisodes de placement.

Les entretiens que nous avons eus avec les intervenants actuels des jeunes échantillonnés nous ont permis d'explorer si les familles naturelles et les familles substituts entretenaient des contacts, et si les intervenants croyaient que le fait de favoriser des contacts entre ces familles pouvait s'avérer un gage de stabilité pour le jeune et réduire les déplacements.

Selon un groupe d'intervenants, la stabilité du placement est liée à la bonne entente ou à une absence de conflits entre les familles; d'autres nous ont précisé que la qualité des relations entre parents naturels et parents d'accueil avait des effets bénéfiques sur la stabilité émotionnelle de l'enfant et par conséquent sur la stabilité de son placement. Dans quelques situations, les intervenants ont enfin mentionné que le maintien des relations n'apportait rien à la stabilité du placement étant donné l'identification totale du jeune à son milieu d'accueil.

Dans les deux tiers des situations étudiées, il y a des contacts entre les parents naturels et la famille d'accueil. Dans la plupart des cas, ces contacts sont brefs et essentiellement centrés sur les modalités de visites ou de sorties de l'enfant placé. Cependant, même s'ils sont superficiels, les intervenants estiment que ces contacts sont majoritairement cordiaux et respectueux, et ils soutiennent qu'il est important qu'ils soient maintenus. On estime, en effet, que de bonnes relations, basées sur l'acceptation et le respect des parents naturels, permettent généralement la clarification des rôles de chacun et la réduction des conflits de loyauté chez les enfants. D'autres rapportent que l'enfant a besoin de sentir une préoccupation commune autour de lui pour conserver son équilibre. Les relations entre la famille d'accueil et les parents naturels permettraient aussi d'établir une cohérence des attentes envers le jeune afin d'éviter toute forme de manipulation de sa part. Un intervenant a enfin fait état de l'importance de la famille d'accueil comme aidant, comme conseiller dans une démarche de responsabilisation auprès de parents qui vivent des difficultés dans leurs fonctions parentales.

Dans le tiers des situations, il n'y a pas de contact entre les parents naturels et la famille d'accueil. La plupart des intervenants qui sont responsables des enfants placés dans ces milieux trouvent que ces situations sont acceptables, soit parce qu'il s'agit de parents désengagés et d'enfants plus âgés en voie de devenir autonomes, soit parce que ce sont des enfants très identifiés à leur famille d'accueil, ou encore parce qu'il s'agit de parents dont les problèmes de personnalité peuvent engendrer des tensions entre les familles. Dans quelques situations cependant, l'absence de contacts est perçue comme facteur d'instabilité, soit parce que le jeune manipule les deux familles pour faire échec au placement ou parce que le manque de contacts contribue à maintenir un climat de méfiance entre le milieu naturel et le milieu substitut.

Soulignons enfin que quelques intervenants ont fait part de leurs réticences à favoriser des liens trop étroits entre les familles. Cette situation empêcherait l'impartialité des parents naturels et des parents substituts et rendrait plus difficile l'établissement de la collaboration avec l'intervenant.

7.3 Résumé

Bien que la plupart des intervenants favorisent le maintien des liens familiaux lors du placement, des contingences liées aux problèmes des parents et aux résistances de certaines familles d'accueil restreignent les contacts. Dans les faits, l'enfant est peu visité en milieu substitut; il sort cependant un peu plus régulièrement, principalement lorsque l'intervenant prévoit une réinsertion familiale. En d'autres cas, l'enfant ne retourne dans son milieu familial que quelques fois par année.

Comme les intervenants prévoient qu'une importante proportion des enfants étudiés (64 %) seront maintenus en ressources d'acccueil et n'entretiendront que des contacts occasionnels avec leurs parents, on peut comprendre l'importance d'assurer la stabilité dans un milieu familial substitut, ce qui, selon leurs dires, devrait être possible dans la majorité des cas puisqu'ils n'entrevoient pas de déplacement à court terme. Par ailleurs, les conditions de placement des adolescents en famille d'accueil restent toujours précaires, compte tenu des comportements d'opposition observés, qui rendent de plus en plus difficiles les possibilités d'ajustement à un contexte de vie familiale.

Troisième partie : L'expérience familiale des enfants déplacés

Synthèse et discussion

Bien que nos données sur l'expérience familiale des enfants à l'étude se rapportent davantage à une description des configurations familiales qu'au vécu des enfants dans ces différents contextes familiaux, cette troisième partie du rapport nous permet toutefois de souligner quelques particularités du milieu familial substitut en comparaison avec le milieu naturel de l'enfant, de mettre en évidence la complexité des dynamiques familiales et la précarité de leurs conditions socio-économiques. Cette discussion permet aussi d'aborder la préoccupation du maintien des liens familiaux et de la stabilité de l'enfant dans un milieu de vie, alors que les perspectives de réinsertion familiale sont peu probables, compte tenu des problématiques ayant conduit au placement.

Si l'on reprend d'abord les données sur la situation de placement en famille d'accueil en 1991, on constate que trois familles d'accueil sur cinq n'ont pas d'enfant alors que les enfants étudiés proviennent, pour une bonne partie, de familles comptant trois enfants en moyenne. Sur le plan des figures parentales, on remarque que 44 % des familles d'accueil de dépannage (n=9) sont composées de femmes seules et que 94 % des familles régulières sont composées de couples. Si l'on considère que l'histoire familiale de la majorité des enfants étudiés est ponctuée de ruptures conjugales, de périodes de monoparentalité et d'épisodes de recomposition familiale, la stabilité conjugale observée chez les familles d'accueil, principalement celles qui accueillent les enfants sur une base régulière, présente une image diamétralement opposée à celle de la famille naturelle. Nous pouvons alors nous demander comment se pense et s'élabore le support donné à l'enfant qui doit s'adapter à une nouvelle dynamique familiale.

Les données socio-économiques que nous avons recueillies sur les familles des enfants déplacés correspondent à l'image que l'on possède déjà sur les populations d'enfants placés, tant aux États-Unis qu'au Québec (Berry, 1991; Simard, Vachon et Moisan, 1991; Maluccio et Fein, 1985) : des familles pauvres, dont le principal revenu provient de prestations sociales et, lorsqu'il y a travail rémunéré, d'emplois peu rémunérateurs.

Les informations sur les configurations familiales des enfants déplacés dans le réseau des ressources concordent aussi avec les données les plus récentes sur les populations desservies par le système des services : l'importance des séparations conjugales et de la monoparentalité dans les familles des enfants échantillonnés confirme les données du programme Casey aux États-Unis (Fein et Staff, 1993), celles de Berry (1991) et, plus près de nous, l'analyse faite au Centre de services sociaux du Montréal métropolitain en 1990, dans laquelle on identifiait, parmi la clientèle, 90 % de familles monoparentales ainsi qu'un nombre d'enfants supérieur à la moyenne québécoise. Comparées aux plus récentes statistiques pour la région métropolitaine de recensement de Québec (Statistique Canada, recensement 1991-RMR de Québec), les données de notre étude indiquent une forte surreprésentation de familles monoparentales à chef féminin (42 % contre 12,1 %) et masculin (6 % contre 2,7 %) parmi les familles des enfants étudiés.

L'importance de la recomposition dans les situations familiales des enfants placés attire l'attention : plus d'un enfant sur quatre retournerait en effet dans une famille recomposée s'il était réinséré à domicile. Il faut aussi souligner le potentiel de recomposition familiale des familles : dans le cas des 48 % de responsables de familles monoparentales, on peut en effet penser que plusieurs auront d'autres unions à plus ou moins brève échéance. L'examen de la conjugalité des responsables de l'enfant tendrait à renforcer cette hypothèse, de nombreux parents ayant eu plus d'une union, suivie de séparation, de recomposition et de séparation à nouveau. À cet effet, des données canadiennes sur la recomposition familiale indiquent que la durée moyenne des épisodes de recomposition est de neuf ans (Desrosiers et Le Bourdais, 1992), et que ce sont les familles où les mères vivent avec un nouveau conjoint n'ayant pas lui-même d'enfant (la majorité des familles recomposées de cette étude) qui prennent le plus souvent fin par une séparation conjugale. Dans les familles de cette étude, d'après l'âge des enfants issus des différentes unions, les durées des épisodes de recomposition semblent encore plus courtes. Il faut souligner que les conditions de vie de ces familles sont particulièrement difficiles, ce qui n'est pas pour faciliter l'adaptation à la recomposition.

En ce qui concerne les liens de fratrie, l'analyse met en évidence un nombre important de familles qui ont plus d'un enfant en placement. Si l'on compare aux données de l'étude de Simard, Vachon et Moisan (1991), effectuée auprès de deux groupes d'enfants qui avaient été réinsérés à domicile à un moment ou à un autre de leur trajectoire, une proportion beaucoup plus importante des familles de cet échantillon ont plus d'un enfant en placement (78 % des enfants ont des frères ou des soeurs en placement, comparativement à 27 % dans

l'étude précitée). On peut émettre l'hypothèse que les enfants déplacés étudiés proviennent de milieux encore plus désorganisés, que l'on ne peut facilement réinsérer à domicile, et qui sont plutôt dirigés vers d'autres milieux substituts lorsque surviennent des difficultés lors du placement.

Cette étude n'a pas permis d'explorer en profondeur les conditions de maintien des liens de fratrie lors du placement d'un enfant. Il est toutefois reconnu que ces liens sont importants pour permettre à l'enfant de garder contact avec sa famille durant le placement et de conserver un sens de sécurité et de continuité malgré la séparation. On reconnaît aussi que dans les situations de désorganisation familiale, de monoparentalité, de pauvreté et d'abus, ces liens entre frères et soeurs ont encore plus de signification, le sous-système fraternel compensant pour des lacunes du sous-système parental (Hegar, 1988; Bank et Kahn, 1982; Cicirelli, 1980; Kadushin, 1974). Les données recueillies sur la séparation de la fratrie dans les familles et lors des épisodes de placement permettent davantage de soulever des questions que d'apporter des réponses aux préoccupations a) sur le maintien des liens de fratrie entre les enfants placés et leurs frères et soeurs non placés, b) sur le maintien des liens entre les enfants placés et leurs frères et soeurs placés dans d'autres milieux substituts, c) sur le rôle de la fratrie dans l'adaptation de l'enfant à son placement et d) sur le rôle de la fratrie dans le maintien des contacts avec les parents naturels dans les situations de placement et de déplacement.

Malgré l'importance, reconnue par les intervenants, du maintien des contacts entre l'enfant placé et sa famille, les données que nous avons recueillies démontrent un faible taux de contacts entre les enfants et leurs parents, bien que ceux-ci soient un peu plus fréquents lorsque les enfants sont plus jeunes et plus récemment placés. Les contacts entre la famille d'accueil et les parents se limitent à des échanges de politesse et ils connaissent très peu le milieu de vie quotidien de leur enfant placé, que la réinsertion soit prévue ou non.

Les données révèlent que ces enfants proviennent de milieux familiaux détériorés et que leur trajectoire de placement est *lourde*. Ce sont des enfants qui sont entrés dans le réseau après avoir vécu des transitions dans leur propre famille et qui, une fois dans le réseau des services, ont connu plusieurs épisodes de placement, des déplacements et peu de réinsertions à domicile. À cet effet, Milner (1987) observait, dans son étude, que les enfants provenant de familles présentant de graves problèmes risquent d'être placés plus longtemps et que l'importance des problèmes familiaux contribue de manière importante à expliquer ce qui se

passe sur le plan des relations entre les parents et l'enfant lors du placement. Bien que nous n'ayons pas fait un relevé systématique des problématiques parentales, on a observé à la lecture des notes aux dossiers et lors des discussions avec les intervenants que les problèmes vécus dans ces familles sont graves : la polytoxicomanie des parents, des problèmes de santé mentale, d'immaturité et de déficience intellectuelle ainsi que des problèmes de criminalité ont été identifiés dans une majeure partie des situations.

Ces constatations sur la gravité des problèmes familiaux et sur la rareté des contacts entre les enfants et leurs parents, mises en lien avec la rareté des interventions effectuées auprès des enfants au début et à la fin de l'épisode de placement-déplacement, nous amènent, en conclusion, à proposer des pistes d'action et de recherche en vue de favoriser la continuité de l'expérience familiale tout au long de la trajectoire de placement.

L'objectif de cette recherche était d'améliorer la compréhension du phénomène des déplacements d'enfants et d'examiner l'expérience de vie familiale de l'enfant à travers ces divers changements de ressources.

Rappelons ici que les données qui ont été présentées dans ce rapport se rapportent à un sous-groupe d'enfants qui partagent une caractéristique en commun : ils ont été déplacés au cours de l'année 1991. Il faudrait donc se garder de prétendre que les trajectoires illustrées ou encore les caractéristiques des milieux naturels sont celles de tous les enfants qui reçoivent des services du réseau de la santé et des services sociaux et qui sont placés dans des ressources substituts.

L'analyse des données de cette étude nous a permis néanmoins de constater que les enfants déplacés dont nous avons étudié les trajectoires proviennent en grande partie de milieux familiaux désorganisés. L'expérience familiale des enfants, avant même leur placement, avait été ponctuée de transitions provoquées par des séparations et des recompositions familiales. L'entrée en famille d'accueil ne constitue donc pas, pour la plupart d'entre eux, une première expérience de relation nouvelle à l'intérieur d'un groupe familial. Toutefois, le placement provoque une rupture des habitudes quotidiennes de l'enfant, l'entraîne vers une expérience d'adaptation dans un nouveau groupe familial qui a ses propres habitudes, et tous les déplacements de ressource le placent à nouveau dans un tel contexte d'adaptation.

Les données que nous avons recueillies permettent, en conclusion, de présenter une brève réflexion sur les pistes d'action qui pourraient aider à diminuer les risques d'instabilité et de rupture de liens pour les enfants qui sont placés dans le réseau des ressources d'accueil. Cette réflexion découle principalement de l'examen des motifs de déplacement (l'utilisation du dépannage à l'entrée dans le réseau des ressources d'accueil et au cours de la trajectoire de placement, les troubles de comportement des adolescents et les problèmes d'adaptation au milieu d'accueil) en lien avec les caractéristiques des trajectoires, les situations familiales et les relations qui sont maintenues ou non entre les enfants placés et leurs familles. L'analyse des données de cette étude nous permet finalement de suggérer quelques pistes de recherche.

PISTES D'ACTION

Nous soumettons à la discussion quatre pistes d'action et nous laissons le soin aux professionnels de la pratique d'en identifier d'autres et d'ordonner les priorités d'intervention

La première vise à réduire le nombre de milieux d'accueil différents auxquels l'enfant est soumis. À cet égard nous rappelons ici deux résultats qui se dégagent de cette étude :

- a) la mesure de dépannage utilisée au début du placement se prolonge parfois au-delà de la durée prévue, et nous avons pu repérer, par la suite, des difficultés d'adaptation en famille d'accueil régulière qui ont occasionné un ou des déplacements. Il nous semble important de souligner que l'enfant participe aux habitudes quotidiennes de la famille d'accueil dès son arrivée, peu importe la catégorisation administrative de cette dernière. Aussi, il serait souhaitable que l'orientation soit déterminée dans un court délai et ce, même si la ressource de dépannage peut apparaître tout à fait qualifiée pour répondre aux besoins immédiats de l'enfant;
- b) dans le même ordre d'idées, la famille d'accueil de dépannage doit être utilisée avec beaucoup de réserve en cours de trajectoire, puisque nous constatons que cette orientation entraîne inévitablement une rupture de liens avec les membres de ces familles et qu'il apparaît qu'un premier déplacement en dépannage en cours de trajectoire est généralement suivi de plusieurs autres déplacements, provoqués par des problèmes d'adaptation ou de comportement de l'enfant. Cette image de circulation importante des enfants dans des ressources différentes nous amène à suggérer la possibilité d'une réinsertion temporaire de l'enfant dans sa famille naturelle ou encore le recours à une famille d'accueil spécifique (famille d'accueil de parenté) ou à une famille d'accueil déjà connue, lorsqu'un déplacement d'urgence est requis. On pourrait ainsi éviter que l'enfant soit placé continuellement en processus d'adaptation à de nouveaux milieux familiaux sans réelle possibilité d'investissement affectif.

La deuxième piste d'action retenue concerne l'intensification de l'intervention au moment des transitions (placement, déplacement et retour à domicile) et plus spécifiquement, l'intensification du suivi auprès des pré-adolescents et des adolescents. Rappelons ici que l'enfant est le moins contacté au début du placement et au moment de son déplacement, alors

qu'on constate que 40 % des enfants sont déplacés parce qu'ils présentent des troubles de comportement et des difficultés d'adaptation. Les données se rapportant aux jeunes de ces groupes d'âge mettent en évidence que l'émergence de troubles de comportement à cet âge est prévisible, peu importe l'âge d'entrée dans le système de placement. Outre la difficulté d'assurer une certaine stabilité du placement en milieu familial substitut chez les adolescents, on constate, pour certains enfants placés en bas âge dans une famille d'accueil donnée, l'émergence de difficultés au moment de la pré-adolescence entraînant, dans les cas étudiés, une série de déplacements. Nous désirons donc insister ici sur la superposition des transitions que vit le jeune dans un contexte de placement : une transition développementale en référence à la pré-adolescence et à l'adolescence comme étape importante du développement psychologique et social, associée à une transition événementielle où les contextes familiaux substituts se succèdent.

La troisième piste d'action vise le développement d'une connaissance approfondie de l'histoire familiale de l'enfant à travers ses divers liens et multiples milieux de vie. Bien que nous ayons pu repérer un certain discours chez les intervenants sur l'importance de maintenir les liens familiaux et sur les efforts consentis pour assurer les contacts parents-enfants, il faut souligner que les données permettant de bien situer l'enfant dans la dynamique familiale, notamment à travers les liens de filiation et les liens de fratrie, ne sont pas toujours présentes dans les informations disponibles au dossier. De plus, les caractéristiques socioéconomiques et familiales des pères qui ne vivent pas avec leur enfant sont mal connues, tout comme les contacts que l'enfant entretient avec ce milieu. Pour mieux comprendre les changements que vit l'enfant lorsqu'il est placé, ou déplacé, en milieu substitut, il nous apparaît essentiel de connaître les différentes transitions que l'enfant a vécues dans sa propre famille et qui ont transformé les liens et les rôles familiaux dans son quotidien et d'identifier les liens significatifs qui se sont tissés au cours de ces épisodes de vie dans divers milieux. Nous avons enfin remarqué une certaine méconnaissance de la situation sociale réelle du ou des parents qui ont la garde de l'enfant. Ces informations nous apparaissent indispensables pour être en mesure d'apprécier les différences entre les conditions de vie du milieu familial naturel et celles du milieu substitut.

La quatrième piste d'action se rapporte à la continuité des expériences de l'enfant à travers ses divers placements. On retient globalement que l'intervenant et les parents ont très peu d'occasion d'observer les habitudes quotidiennes de l'enfant en famille d'accueil. L'enfant est très peu visité par ses parents en famille d'accueil et l'intervenant contacte

rarement l'enfant, que ce soit au début du placement ou avant le déplacement, et lorsqu'il le fait, c'est au téléphone. De plus, comme l'enfant est rarement mis en contact avec son nouveau milieu substitut (une fois sur quatre, environ), la question de la continuité des expériences de l'enfant entre l'avant-placement, le placement, et le nouveau placement se pose : comment peut-on favoriser cette continuité des expériences de l'enfant non seulement entre la famille naturelle et la famille d'accueil mais également à l'intérieur même du réseau, entre deux familles d'accueil? Dans cette perspective, il y aurait lieu de favoriser les contacts entre la famille d'accueil et la famille naturelle; il semblerait aussi important d'inclure au dossier de l'enfant des informations sur la structure familiale de la famille d'accueil ainsi que sur les habitudes de vie de l'enfant en famille d'accueil afin de pouvoir mieux appréhender les difficultés d'adaptation et mieux préparer l'enfant à son nouveau milieu familial lorsqu'il est déplacé vers une autre ressource.

Lorsque la réinsertion familiale de l'enfant est peu probable, il faut considérer que les repères familiaux se développeront à travers l'expérience vécue en famille d'accueil. Aussi, une attention particulière mérite d'être accordée à l'élaboration de modalités favorisant le maintien des liens significatifs entre l'enfant et la famille d'accueil, lorsqu'il y a déplacement vers une autre ressource, afin de faciliter la transition et l'adaptation de l'enfant à son nouveau milieu.

PISTES DE RECHERCHE

L'analyse des données de cette étude suggère quelques pistes de recherche que nous avons regroupées ici sous trois thèmes principaux.

Le premier de ces thèmes se rapporte à la *fratrie*. Les données de cette recherche ont mis en évidence que près des trois quarts des enfants déplacés de l'échantillon ont aussi des frères et soeurs en placement et que dans les deux tiers des situations, ces enfants ont été placés dans des milieux substituts différents.

a) ces données surprennent, d'abord par l'importance des familles qui avaient plus d'un enfant placé puis, par la proportion de placements dans des milieux différents, puisqu'il est généralement reconnu qu'il vaut mieux maintenir les enfants ensemble lors des transitions familiales. Ce fait nous a donc amené à nous demander si les familles des enfants déplacés

sont plus désorganisées que les autres et si elles placent plus fréquemment une plus grande partie de leurs enfants;

- b) ces données peuvent aussi témoigner de la difficulté du réseau des ressources d'accueil à trouver des familles qui peuvent répondre au besoin de placement conjoint des enfants d'une même famille. Plus fondamentalement, cette observation nous amène, de concert avec des intervenants interrogés sur cette question, à questionner la pertinence du placement conjoint, ou séparé, de la fratrie. Dans quelles circonstances est-il préférable de placer séparément ou conjointement les enfants d'une même famille? Quels avantages ou inconvénients cette décision présente-t-elle pour les familles naturelles, pour les familles d'accueil, pour les enfants eux-mêmes et pour les intervenants? Dans quelles situations vaut-il mieux recourir à la séparation ou au maintien de la fratrie en placement?
- c) en troisième lieu, les recherches dans le domaine du placement d'enfants ont mis en évidence que le maintien des liens entre la famille et l'enfant a des effets positifs, entre autres sur la réinsertion familiale et sur le développement de l'identité familiale et personnelle de l'enfant. Or, les données recueillies dans ce projet démontrent que l'enfant placé est peu visité par ses parents, quoiqu'il soit amené un peu plus fréquemment à sortir dans sa famille. On n'a par contre aucune information, actuellement, sur le maintien des liens de fratrie dans les cas de placement d'enfants, sur les liens entre les enfants qui sont placés dans des milieux de vie différents et sur les liens entre enfants qui sont placés et ceux qui ne sont pas placés. Quel impact le maintien des liens de fratrie a-t-il sur l'ajustement au placement, sur la réinsertion, sur l'identité personnelle et familiale de l'enfant? On peut aussi se demander, si, à plus long terme, les enfants qui maintiennent des liens avec leur fratrie ne s'en tirent pas mieux que les autres dans leur vie sociale et personnelle;
- d) enfin, l'analyse des configurations familiales des enfants déplacés a mis en évidence la présence d'une demi-fratrie importante et de nombreuses situations de recomposition familiale, effective et potentielle. La connaissance de la dynamique relationnelle entre les enfants placés, les nouveaux conjoints, la fratrie et la demi-fratrie constitue un thème inexploré dans le domaine du placement d'enfants. Ces éléments sont pourtant de toute première importance pour la réinsertion familiale de l'enfant et pour le maintien des liens entre l'enfant placé et sa famille durant le placement.

Le second thème de recherche qu'il nous semble important de mettre ici en évidence se rapporte aux *familles d'accueil*.

- a) les données que nous avons recueillies sur l'utilisation du dépannage posent le problème du rôle des familles d'accueil et de leur contribution au maintien de la continuité des expériences des enfants déplacés. On a très peu d'informations systématiques sur cette question : Quelles connaissances les familles d'accueil ont-elles du vécu de l'enfant? Comment cherchent-elles à protéger les référents de l'enfant et à maintenir les liens qu'il a avec sa famille, ses frères et soeurs ou, éventuellement, d'autres personnes significatives dans sa vie? Sont-elles sensibilisées aux impacts des déplacements? Comment ces familles pressenties pour offrir du dépannage perçoivent-elles leur rôle face à l'enfant? Ces questions sont particulièrement importantes lorsqu'on relève la fréquence de l'utilisation des mesures de dépannage, non seulement à l'entrée dans le réseau mais aussi en cours de trajectoire, et lorsqu'on examine aussi la durée des séjours en dépannage;
- b) les différences observées entre les familles d'accueil de dépannage et les familles d'accueil régulières nous incitent aussi à proposer de produire un profil général de l'ensemble des familles d'accueil afin d'avoir une meilleure représentation de la situation familiale dans laquelle sont placés les enfants.

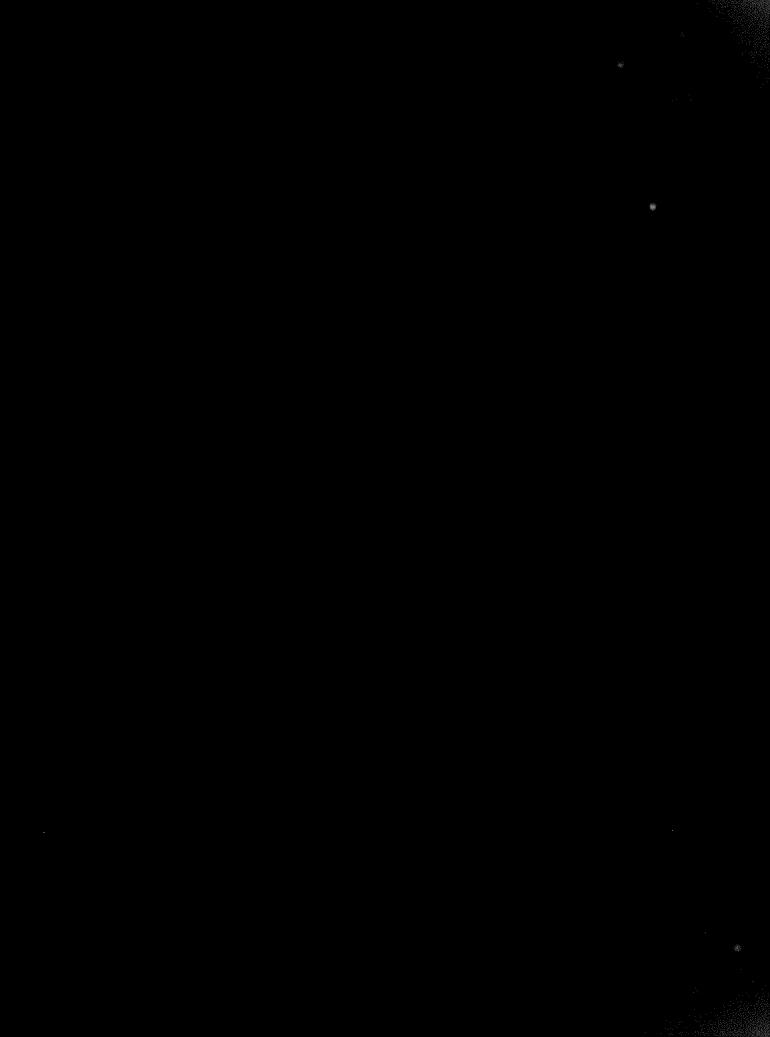
Le troisième thème de recherche se rapporte de façon plus générale au placement des enfants en ressources d'accueil et à leurs trajectoires. Les informations recueillies donnent un portrait assez sombre des milieux familiaux : des familles désorganisées, des problématiques personnelles graves (polytoxicomanie, emprisonnement, santé mentale précaire, etc.), des ruptures de liens importantes qui perdurent; elles livrent aussi un portrait plutôt préoccupant du cheminement d'un enfant dans le réseau des services. Bien qu'il faille se garder de généraliser l'expérience de ce groupe d'enfants à celle de tous les enfants placés, il est urgent de poser un regard critique sur l'ensemble du système de placement : des analyses sur les trajectoires des enfants placés, sur les effets du passage dans le réseau des ressources et le suivi de cohortes d'enfants qui entrent dans le réseau des ressources d'accueil apporteraient une information précieuse sur les points forts et faibles du système québécois de placement.

Soulignons enfin, qu'en marge de ces pistes de recherche, d'importants efforts doivent être consacrés à faciliter le travail de recherche comme tel au moyen des dossiers cliniques. Ce projet nous permet de suggérer, entre autres, *le développement de deux instruments*

d'intervention qui seraient d'un grand recours, non seulement aux intervenants successifs qui prennent charge des dossiers des enfants mais aussi aux chercheurs : deux des instruments de collecte des données élaborés pour ce projet, soit la fiche sur les configurations familiales et la fiche sur les trajectoires de placement, ont permis de consigner des données, qui autrement, se perdaient dans la quantité d'informations, de notes d'évolution, de formulaires cliniques et légaux aux dossiers.

- a) les informations sur les configurations familiales permettent d'analyser les différentes transitions que l'enfant a vécues avant son placement, de situer la fratrie dans diverses unités de résidence et de comprendre à quelle étape du cycle de vie familiale se présente la situation de placement. Ces données sont essentielles lorsqu'on travaille avec les enfants et les familles naturelles dans une perspective de réinsertion;
- b) en second lieu, l'instrument sur la trajectoire de placement de l'enfant permet de visualiser les transitions que l'enfant a vécues une fois entré dans le réseau des ressources d'accueil, c'est-à-dire le nombre de déplacements, le nombre de ressources différentes, les durées de placement, etc. Cet outil permet de se faire une excellente idée du cheminement de l'enfant dans le réseau.

Il serait intéressant de valider ces deux instruments au plan de leur utilité clinique en vue d'en faire des outils d'intervention et de recherche.



- Bank, Stephen P. et Michael D. Kahn. (1982). "Intense Sibling Loyalties", dans Lamb et Sutton-Smith, eds Sibling Relationships: Their Nature and Signification across the Life Span. Hillside, N.J.: Erlbaum, p. 251-266.
- Berridge, David et Hedy Cleaver. (1988). Foster Home Breakdown. New York: B. Blackwell, 191 p.
- Berry, Marianne. (1991). "The Assessment of Imminence of Risk of Placement: Lessons from a Family Preservation Program", *Children and Youth Services Review*, vol. 13, p. 239-256.
- Binet, Lise. (1985). *Grandir à l'ombre de la famille et de l'État*, sous la direction de Édith Deleury et André Cloutier. Sainte-Foy: Université Laval, 213 p.
- Bowlby, John. (1978). Attachement et perte: L'attachement. Paris: Les Presses Universitaires de France, 494 p.
- Bowlby, John. (1978). La séparation: angoisse et colère. Paris: Les Presses Universitaires de France, 552 p.
- Bullock, Roger, Michael Little et Spencer Millham. (1993). Going Home. The Return of Children Separated from their Families. Dartmouth: Dartmouth Publishing Company Limited, 263 p.
- Cautley, Patricia W. et Martha J. Aldridge. (1975). "Predicting success for new foster parents". *Social Work*, vol. 20, p. 48-53.
- Cicirelli, Victor G. (1980). "A Comparison of College Women's Feelings toward Their Siblings and Parents". *Journal of Marriage and the Family*, no 42, p. 111-118.
- Cloutier, Richard. (1993). "Les relations parents-enfants". Bulletin d'information de la Régie régionale de Québec, cité dans Réjean Dubé, Émergence, CPEJ de l'Estrie.
- Cloutier, Richard et coll. (1991). Changements familiaux et continuité. Une approche théorique de l'ajustement aux transformations familiales. Québec: Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 15 p.
- C. R. Dominic-Savio-Mainbourg. (1993). Étude de la clientèle du programme de support au placement familial. Direction des services professionnels, 62 p.
- CSSMM. (1990). Qui est l'enfant en difficulté d'adaptation de demain (0-14 ans)? cité dans Robert Pauzé, S. Béchard et J. Toupin, Facteurs de risque associés au placement d'enfants en milieu substitut: recension d'écrits. Sherbrooke: Université de Sherbrooke, 1992.
- Dando, Isabel et Brian Minty. (1987). "What makes good foster parents?". British Journal of Social Work, vol. 17, p. 383-400.

- Desrosiers, Hélène et Céline Le Bourdais. (1992). "Les familles composées au féminin: évolution, ampleur et caractéristiques du phénomène au Canada", dans *Comprendre la Famille*, Actes du 1^{er} symposium québécois de recherche sur la famille. Québec: P.U.Q.
- Fanshel, David. (1982). On the Road to Permanency. An Expanded Data Base for Service to Children in Foster Care. New York: Child Welfare League of America, 337 p.
- Fanshel, David et Eugène B. Shinn. (1978). Children in Foster Care. A Longitudinal Investigation. New York: Columbia University Press.
- Fanshel, David, Stephen J. Finch et John F. Grundy. (1989). "Foster Children in Life-Course Perspective: The Casey Family Program Experience". *Child Welfare*, vol. LXVIII, no 5, p. 467-478.
- Fanshel, David, Stephen J. Finch et John F. Grundy. (1990). Foster Children in Life-Course Perspective: The Casey Family Program Experience. New York: Columbia University Press, 352 p.
- Fein Edith et Ilene Staff. (1993). "Last Best Chance: Findings from a Reunification Services Program". *Child Welfare*, vol. 72, no 1, p. 25-39.
- Fein, Edith, Anthony M. Maluccio, V. Jane Hamilton et Darryl E. Ward. (1983). "After Foster Care: Outcomes of Permanency Planning for Children". *Child Welfare*, vol. 62, no 6, p. 485-562.
- Friedman, Robert M., Alex Baron, Sharon Lardieri et Judith Quick. (1982). "Length of time in foster care: a measure in need of analysis". *Social Work*, vol. 27 no 6, p. 499-503.
- George, Victor. (1970). Foster Care: Theory and Practice. Boston: Routledge and Kegan Paul.
- Goldstein, Joseph. (1983). Avant d'invoquer l'intérêt de l'enfant. Paris: Les éditions sociales françaises, 172 p.
- Gouvernement du Québec. (1993). Centres de services sociaux État de la situation au 31 mars 1992. Données opérationnelles. Ministère de la santé et des services sociaux, p. 92.
- Gouvernement du Québec. (1990). *Une réforme axée sur le citoyen*. Ministère de la santé et de services sociaux, 91 p.
- Hegar, Rebecca L. (1988). "Siblings Relationships and Separations: Implications for Child Placement". *Social Service Review*, vol. 62, no 3, p. 446-467.
- Hess, Peg et Gail Folaron. (1991). "Ambivalences: A Challenge to Permanency for Children". Child Welfare, vol. 70, no 4, p. 403-424.
- Jasmin, Michel. (1992). La protection de la jeunesse. Plus qu'une loi. Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux, 191 p.

- Kadushin, Alfred. (1974). *Child Welfare Services*, 2^e édition. New York: Macmillan, p. 225-427.
- Laird, Joan et Ann Hartman. (1985). A handbook of Child Welfare. New York: The Free Press, 864 p.
- Lawder, Elisabeth et John E. Poulin. (1986). "A Study of 185 foster children, 5 years after placement". *Child Welfare*, vol. 65, no 3, p. 241-251.
- Maluccio, Anthony et Edith Fein. (1985). "Permanence Planning: A Redefinition", *Child Welfare*, vol. 62, no 3, p. 195-201.
- Maluccio, Anthony M. et Paula A. Sinanoglu (eds.). (1981). The Challenge of Partnership: Working with Parents of Children in Foster Care. New York: Child Welfare League of America, chapitres 1 et 2.
- Mayer, Robert et Francine Ouellet. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Boucherville: Gaëtan Morin (ed), p. 382, 389.
- Mech, E. (1985). "Parental visiting and foster placement". Child Welfare, vol. 65, p. 67-72.
- Milner, Jerry Lee. (1987). "An ecological perspective on duration of foster care". *Child Welfare*, vol. 66, no 2, p. 113-123.
- Morval, Monique V.G. (1986). Stress et famille. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 196 p.
- Olsen, L.J. (1982). "Predicting the permanency status of children in foster care". Social Work Research and Abstracts, vol. 18 (Spring), p. 9-20.
- Pardeck, John T. (1985). "A profile of the child likely to experience unstable foster care". *Adolescence*, vol. 20, p. 89-96.
- Parker, Robert. (1966). Decision in Child Care, Allen and Unwin.
- Poulin, John E. (1992). "Kin visiting and the biological attachment of long-term foster children". *Journal of Social Service Research*, vol. 15, nos 3-4, p. 65-79.
- Poulin, John E. (1985). "Long-term foster care, natural family attachment and loyalty conflict". *Journal of Social Service Research*, vol. 9, p. 17-29.
- Proch, Kathleen et Merlin A. Taber. (1987). "Alienated adolescents in foster care". Social Work Research and Abstracts, vol. 23, no 2, p. 9-13.
- Rainville, Manon. (1980). Apprendre à bien vivre avec... Texte à l'usage des intervenants concernés par le placement d'enfants. Montréal: Fédération des familles d'accueil du Québec, 22 p.
- Remy, Linda L. et L.H. Boyd. (1978). "Is foster parent training worthwhile?". Social Service Review, vol. 52, p. 275-296.

- Rock, S.L., S.M. Flanzer, R.H. Bradley, J.T. Pardeck. (1988). "Frequency of maladaptive behavior in foster children". *Early Child Development and Care*, vol. 30, p. 133-139.
- Rowe, Jane et al. (1988). Long-term Foster Care. New York: St. Martin's Press, 255 p.
- Segal, Uma A. et Sanford Schwartz. (1987). "Admission-Discharge Patterns of Children In Emergency Treatment Shelters: Implications for Child and Youth Care Practitioners". *Child and Youth Care Quarterly*, vol. 16, no 4, p. 263-271.
- Simard, Marie, Jacques Vachon et Marie Moisan. (1991). La réinsertion familiale de l'enfant placé. Facteurs de succès et d'échec. Québec: Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 109 p.
- SPSS^X Users Guide, 2^e édition. (1986). Library of Congress.
- Statistique Canada. (1991). Faits saillants du Recensement de 1991. Région métropolitaine de recensement de Québec.
- Stone, Norman M. et Susan S. Stone. (1983). "The prediction of successful foster placement". Social Casework, vol. 64, p. 11-17.
- Thoburn, June. (1988). Child Placement: Principles and Practice. Wildwood House Limited. England.
- Thorpe, R. (1980). "The experiences of children and parents living apart: implications and guidelines for practice", dans J. Triselotis (ed), New Developments in Foster Care and Adoption. Boston: Routledge and Kegan Paul.
- Trasler, G. (1960). In Place of Parents. Boston: Routledge and Kegan Paul.
- Triselotis, J. (1980). New Developments in Foster Care and Adoption. Boston: Routledge and Kegan Paul.
- Vachon, Jacques et Malcolm St-Pierre. (1982). Enfants en soins d'accueil: cinq ans après leur placement. Québec: École de service social, Université Laval, 129 p.
- Wilkes, J. R. (1992). "Les enfants ballotés. Comment améliorer le sort des enfants placés à l'extérieur du milieu familial". Santé mentale au Canada, juin, p. 2-6.
- Wiltse, Kermit T. et E. Gambrill. (1973). *Decision-Making in Foster Care*. Berkely, California: University of California School of Social Welfare.

Appendice I
Bilan des déplacements au C.S.S.Q.
1991



Bilan des déplacements au C.S.S.Q. (1991)

	Dian des deplacements au C.S.S.Q. (1991)								
	Québec-métro				Hors-régie	on	Total		
Déplacements	Nombre d'enfants impliqués	dépl. ** (n)	mouv. *** (n)	Nombre d'enfants impliqués	dépl. **	mouv. *** (n)	Nombre d'enfants impliqués	dépl. ** (n)	mouv. *** (n)
De FA à FA (dossiers actifs)* (dossiers fermés en 1991)	124 66	163 102	223 109	35 17	44 19	57 24	159 83	207 121	280 133
Total	190	265	332	5 2	63	81	242	328	413
De FA à CA (dossiers actifs)* (dossiers fermés en 1991)	48 19	58 46	73 51	16 5	33 13	45 16	64 24	91 59	118 67
Total	67	104	124	21	46	61	88	150	185
De CA à FA (dossiers actifs)* (dossiers fermés en 1991)	60 15	75 15	68 15	l -	4 -	6	61 15	79 15	74 15
Total	75	90	83	1	4	6	76	94	89
De CA à CA (dossiers actifs)* (dossiers fermés en 1991)	89 47	123 65	162 77	58 26	90 38	120 47	147 73	213 103	282 124
Total	136	188	239	84	128	167	220	316	406
Total pour l'ensemble des ressources	468	647	778	158	241	315	626	888	1093

^{*} Au 31 déc. 1991

Par **déplacement** on entend le passage d'une famille ou d'un centre d'accueil vers une autre famille d'accueil ou vers un centre d'accueil (mouvement réel).

^{***} Le nombre de mouvements comprend le nombre de déplacements plus les modifications dans le statut du placement (mouvement administratif). Ex. En 1991, on observe 265 déplacements de famille d'accueil à famille d'accueil, dans le Québec-métro et 67 modifications de statut pour un total de 332 mouvements.

Appendice Π

Instruments de collecte des données

- Caractéristiques de l'enfant placé, de la famille naturelle et des responsables des familles d'accueil Placements antérieurs et intervention au cours du dernier placement n° 1
- n°2 avant le déplacement n° 3 Protocole d'entrevue n° 4 Histoire de placement n° 5 Configurations familiales



Caractéristiques de l'enfant placé, de la famille naturelle et des responsables des familles d'accueil



FICHE DE CUEILLETTE DE DONNÉES AUX DOSSIERS - I

dossier enfant:

- caractéristiques de l'enfant placé lors du dernier placement

- caractéristiques de la famille naturelle de l'enfant

dossier ressource: - caractéristiques des adultes responsables de l'accueil

No CRSC:		Carte 1
Nom du praticien:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 2 3

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANT I	PLACÉ	
1. Date de naissance de l'enfant:	année mois jour	
		5 6 7 8 9 10
2. Sexe de l'enfant		
1. Féminin		
2. Masculin		
2. Comentários de l'enfant motés en dess	ion lone du demnieu placema	t
3. Caractéristique de l'enfant notée au doss	ier iors du dernier piaceme	nt
Aucune difficulté particulière		
2. Mésadapté socio-affectif		
3. Handicapé mental		12
4. Handicapé physique		
5. Handicapé sensoriel		
6. Aucune notée au dossier		
DONNÉES SUR LA FAMILLE NATURE	ELLE DE L'ENFANT	
4. A no dos porents		
4. Age des parents	Père Mère	
1. 25 ans et moins		Père
2. 26-35 ans		
3. 36-45 ans		
4. 46-55 ans		13
5. 56-65 ans		
6. 66 ans et plus		Mère
7. D.c.d. ou inconnu		
8. Donnée manquante		
9. Ne s'applique pas		14
5. État civil		
er Black divin	Père Mère	
1. Marié(e) et vit avec la mère (père)		Père
2. Marié(e) et vit avec un aut. conjoint		
3. Union de fait avec la mère (père)		15
4. Union de fait avec autre conjoint(e)		13
5. Célibataire		M>
6. Sép. ou divorcé(e)		Mère
7. Veuf ou veuve		
8. Donnée manquante		16
9. Ne s'applique pas		

Ī

6. Type de revenu	Père	Mère	Père
 Emploi Sécurité du revenu Autre:	_		17 Mère
1. Assisté(e) social(e) 2. Chômeur(euse) 3. étudiant(e) 4. Retraité(e) 5. Travailleur(euse) 6. À domicile 7. Autre 8. Donnée manquante 9. Ne s'applique pas		Mère	Père 19 Mère 20
8. Type d'emploi Père Mère			Père 21 22 Mère 23 24
DONNÉES SUR LA FAMILLE D'A 9. Age des responsables de la famille d		Femme	Homme
 25 ans et moins 26-35 ans 36-45 ans 46-55 ans 56-65 ans 66 ans et plus D.c.d. ou inconnu Donnée manquante Ne s'applique pas 			Femme 26
10. Nombre d'années d'étude	Homme	Femme	Homme
 7 ans et moins 8 à 11 ans 12 - 13 ans 14 ans et plus Donnée manquante Ne s'applique pas 			Femme 28

11. État civil	
Homme Femme	Homme
1. Marié(e) 2. Union de fait	
3. Célibataire	29 Femme
4. Sép. ou divorcé(e)	T-EHILLE
5. Veuf ou veuve	30
6. Religieux (se)	30
8. Donnée manquante	
9. Ne s'applique pas	
12. Nombre d'années de vie commune: II années	31 32
88. Donnée manquante	31 3 2
99. Ne s'applique pas	
13.Principale source de revenu des resp.de la famille d'accueil en 1991	
Homme Femme	Homme
1. Revenu de travail	
2. Sécurité du revenu	33
3. Aucune	Femme
4. Autre 8. Donnée manquante	
9. Ne s'applique pas	34
14. Occupation Homme	
nomme	35 36
Femme	
	37 38
15. Expérience antérieure comme famille d'accueil	
1. Ouian(s)	
2. Non	39
Si oui, précisez: 1. pour cet enfant	40 41
2. pour d'autres enfants	
3. pour les deux	42
4. ne s'applique pas	
16. Lien de la famille d'accueil avec l'enfant	
1. Grand-parent	
2. Frère-soeur	
3. Oncle-tante	
4. Cousin-cousine	43 44
5. Ami(e) ou connaissance	
6. Autre:	
8. Donnée manquante	
17. Famille inscrite au secteur adoption	
1. Oui	
2. Non	45

Constant C

The second of th

Placements antérieurs et intervention au cours du dernier placement avant le déplacement



FICHE DE CUEILLETTE DE DONNÉES - II

-caractéristiques des placements antérieurs au 31 décembre 1991 -interventions en cours de placement

No CRSC	
Nom du praticien	
HISTOIRE DE PLACEMENT	carte 1 (suite)
1. Nombre de déplacements subis par l'enfant au 31 décembre 1991	46 47
1	
2. Caractéristiques du premier placement de l'enfant	
A- Type de ressource	
1. FA régulière 2. FA spéciale 3. Foyer de réadaptation 4. FA de dépannage 5. FA régulière et de dépannage 6. FA en vue d'adoption 7. Foyer d'autonomie 8. Centre d'accueil 9. FA spécifique régulière 10. FA spécifique de dépannage 11. Autre	48 49
B- Motif(s) de placement	
	50 51
C- Mode de placement	
Placement volontaire LSSS Placement consensuel LPJ Placement judiciaire LPJ	52
3. Caractéristiques du dernier placement en 1991 (avant le déplacement)	
A- Type de ressource	
1. FA régulière 2. FA spéciale 3. FA de réadaptation 4. FA de dépannage 5. FA régulière et de dépannage 6. FA en vue d'adoption 7. FA spécifique régulière 8. FA spécifique de dépannage 9. Autre	53 54

B- Motif de placement	55 56
C- Mode de placement	
Placement volontaire LSSS Placement consensuel LPJ Placement judiciarisé LPJ	57
INTERVENTIONS EN COURS DE PLACEMENT	
Premier quart du placement	
4. Durée du premier quart:jours	58 59 60 61
5. Nombre d'intervenants au cours du premier quart:	62 63
6. Objectifs d'intervention notés au dossier	
1. avec la FN 2. avec la FA 3. avec l'enfant	64 65 66
7. Objectif général de l'intervention	<u> </u>
Dernier quart du placement	
8. Durée du dernier quart:jours	68 69 70 71
9. Nombre d'intervenants au cours du dernier quart:	#2
10. Objectifs d'intervention notés au dossier	5 6
1. avec la FN 2. avec la FA 3. avec l'enfant	☐ 7 ☐ 8 ☐ 9
11. Objectif général de l'intervention	<u> </u>
12. Nombre total d'intervenants au cours du dernier placement	11 12

INTERVENTIONS REALISÉES AU COURS DU PREMIER QUART

Contacts	Enfant	Enfant et fam.nat	Famille naturelle	Milieu naturel	Enfant et fam. acc.	Famille d'accueil	Intervenants réseau	Autres
Téléphones								
Visites								
Entrevues								
Conférences de cas							#3	
Correspon- dance						<u></u>		
Autres								

INTERVENTIONS REALISÉES AU COURS DU DERNIER QUART

Contacts	Enfant	Enfant et fam.nat	Famille naturelle	Milieu naturel	Enfant et fam. acc.	Famille d'accueil	Intervenants réseau	Autres
Téléphone								
Visites								
Entrevues	#4							
Conférence de cas								
Correspon- dance								
Autres								****

n°3

Protocole d'entrevue



PROTOCOLE D'ENTREVUE AVEC LES INTERVENANTS

L'ENTREVUE AVEC LES INTERVENANTS VISE

ENFANT.

I) À VÉRIFIER OU À COMPLÉTER LES DONNÉES RECUEILLIES AU DOSSIER; 2) À ÉVALUER LES CONTACTS ACTUELS ENTRE LES PARENTS NATURELS ET L'ENFANT AINSI QUE LES CONTACTS QU'ENTRETIENNENT LES PARENTS NATURELS AVEC LES MILIEUX SUBSTITUTS. B) À ESTIMER LES PERSPECTIVES FUTURES DE PLACEMENT POUR CET

PREMIÈRE PARTIE: LIENS FAMILLE NATURELLE-ENFANT

- 1. Les limites imposées aux visites des parents naturels à leur enfant placé
 - a) y a-t-il des limites imposées aux contacts?
 - b) si oui, expliquer pourquoi et si on envisage qu'il sera possible de changer cette décision éventuellement
- 2. Les visites de la famille naturelle à son enfant en milieu substitut
 - Si les parents visitent leur enfant dans le milieu substitut
 - a) explorer si ces visites posent des difficultés à l'enfant, au milieu substitut, à leur propre famille, etc., décrire la nature des difficultés, si on a tenté d'intervenir pour les réduire, comment on est mis au courant (plaintes, téléphones des parents substituts, etc.)
 - b) explorer si l'intervenant croit que les visites dans le milieu substitut sont une contribution positive à l'adaptation de l'enfant ou si, au contraire, cela nuit à l'enfant.

Si non, explorer les motifs ou les raisons qui expliquent pourquoi les parents ne visitent pas l'enfant

- B. Les visites de l'enfant chez ses parents
 - a) explorer si les visites de l'enfant dans son milieu naturel posent des difficultés et si oui, de quelle nature, si on a tenté d'intervenir pour résoudre ces difficultés, etc.
 - b) explorer avec l'intervenant s'il serait préférable de limiter ces visites ou comment il serait possible d'en faire une contribution positive à l'adaptation de l'enfant.
- 4. Dans cette situation spécifique, l'intervenant croit-il qu'il est préférable de maintenir (ou de restaurer) les liens entre la famille naturelle et l'enfant ou s'il est mieux de ne pas encourager le maintien des liens? Explorer en fonction des conditions favorables à l'adaptation de l'enfant à la ressource d'accueil ou à la stabilisation de sa situation (son projet de vie).

DEUXIÈME PARTIE: CONTACTS FAMILLE NATURELLE-MILIEU SUBSTITUT

- 5. Explorer avec l'intervenant la situation des contacts entre la famille naturelle et le milieu substitut
 - a) Est-ce qu'il y a des contacts entre les deux milieux?

 Si non, expliquer pourquoi (y en a-t-il déjà eu, y a-t-il des interdictions, etc.)

 Si oui, explorer avec l'intervenant comment se déroulent ces contacts (la fréquence, la nature des relations entre les deux milieux, les problèmes que cela soulève (s'il y a lieu), etc.
 - c) explorer si les relations entre les deux milieux sont une contribution positive à l'adaptation de l'enfant et si cela facilitera l'adoption d'une solution stable pour l'enfant.

TROISIÈME PARTIE: PERSPECTIVES FUTURES

Explorer avec l'intervenant si on anticipe un nouveau déplacement pour cet enfant et quelles actions ou démarches on pourrait envisager pour stabiliser la situation de cet enfant



n°4

Histoire de placement

FICHE DE L'HISTOIRE DE PLACEMENT-IV

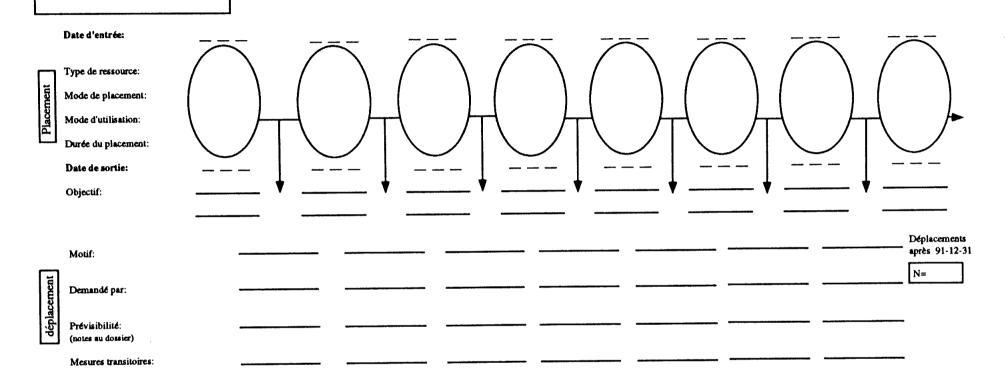
Numéro de dossier	
Nom du praticien	
Pranting	
Informations pour l'ensemble de l'historique	69 70
1. Nombre de placements total au 31 décembre 1991	71 72
2. Nombre de déplacements total au 31 décembre 1991	
3. Nombre de retour à domicile au 31 décembre 1991	5 6
4. Nombre de placements après le 31 décembre 1991	7 8
5. Numéro le plus élevé parmi les ressources	
Informations par placement (données à répéter pour chaqu	e placement)
6. Numéro du placement	
7. Numéro de la ressource	11 12
8. Type de ressource	13 14
1. famille d'accueil de dépannage	
2. famille d'accueil régulière	
3. famille d'accueil de dépannage spécif	ique
4. famille d'accueil régulière spécifique	
5. centre d'accueil de dépannage	
6. centre d'accueil régulier	15
7. famille d'accueil spéciale	
8. placement privé	
9. famille d'accueil de réadaptation	
9. Mode de placement	
1. consensuel LSSSS	
2. consensuel LPJ	
3. judiciarisé	
8. donnée manquante	
9. ne s'applique pas	16 (1)
10. Mode d'utilisation	
1. court-terme	
2. moyen-terme	
3. long terme	17
8. donnée manquante	
9. ne s'applique pas	
11. Durée du placement	
•	18 19 20 21

12. Objectif de l'interver	-ti	Carterio de La La Carterio
	aucun fixé	

	réinsertion à domicile	
	placement à long terme	
	adoption	
	autonomie	72
6.	clarification de projet de vie	
	autres	
	ne s'applique pas	
9.	donnée manquante	
12 No du déplacement		
13. No du déplacement		
99	9- retour à domicile	
		23 24
14 36-46 4-46-1		
14. Motif du déplaceme	TIL .	
1.	troubles de comportement	
2.	famille d'accueil se désiste	
3.	était en dépannage	25
	vacances de la famille d'accueil	
5.	maladie de la famille d'accueil	y militarina 194
9.	donnée manquante	
16 Ociaina da la daman	طه طه طاها محمد مسه	
15. Origine de la deman	de de deplacement	
1.	intervenant	
	famille d'accueil	
	enfant	26
	famille naturelle	
	antre	
у.	donnée manquante	
16. Prévisibilité du dépl	acement	
***	oui	
	non	\ <u> </u>
3.	donnée manquante	2.4 2.4
17. Mesures transitoires		
	oui	
	non	
۷.	HOIL	28
		E

No dossier CRSC:	
Nom du praticien:	

HISTOIRE DES PLACEMENTS ET DES DÉPLACEMENTS



Projet de recherche sur les déplacement d'enfants en ressources d'accueil CRSC-CSSQ 1992-1993



n° 5

Configurations familiales



FICHE DES CONFIGURATIONS FAMILIALES-V	
Numéro de dossier	
Nom du praticien	# 4 suite
PARENTALITE	
1. Qui a la garde physique de l'enfant placé ?	
1. Mère et père	
2. Mère	
3. Père	69
4. Mère et son conjoint	
5. Père et sa conjointe	
6. Autre, préciser	
2. Dans les situations de monoparentalité ou de familles recomposées,	
l'autre parent est:	
1. Décédé	
2. Séparé ou divorcé	
3. N'a pas reconnu sa filiation	
4. Inconnu	
5. Autre situation	70
	
3. Dans les situations de recompositions familiales:	
Le conjoint actuel a-t-il des enfants vivant avec lui	
Oui	
Non	71
3a) Si oui,	
Nombre d'enfants d'unions antérieures	
Nomble demands demons unconcares	72
Nombre d'enfants avec le parent de l'enfant étudié	#5
	5
FILIATION	
4. Nombre d'enfants du parent qui a la garde physique de l'enfant	
4. Mombre d'emants du parent qui à la garde physique de l'emant	6
5. Nombre d'unions différentes dont sont issus les enfants	
5. Nombre a umons differences dont some issus les emanes	7
Ne s'applique pas	
6. De quelle union est issu cet enfant ?	
	8
7. Quel est le lien de filiation de l'enfant étudié	
- making	
Filiation biologique Filiation adoptive	
8. Quel est le lien de filiation des autres enfants de ce parent ?	
Filiation biologique	
Filiation adoptive	
Ne s'applique pas	10 11 12
	
	13 14 15

FRATRIE				
9. Nombre de frères et soeurs dans l'histoire familiale	17			
10. Nombre de demi-frères et demi-soeurs connus ?	18			
11. L'enfant étudié vit-il avec l'ensemble de sa fratrie ?				
Oui Non Ne s'applique pas	19			
12. Dans l'unité de résidence, y a-t-il d'autres enfants placés ?				
Oui Non Enfant seul	20			
12a) Si oui, sont-ils tous placés ensemble ?	<u> </u>			
Oui Non	21			
Continuité				
13. Indication de continuité ou de rupture des liens familiaux				
Dans les figures parentales Dans les liens de filiation Dans les liens de fratrie	22 23 24			
Rupture parentale= un ou les deux parents ne vit plus avec l'enfant Rupture filiation= adoption d'un enfant, décès du parent Rupture fratrie= enfants vivant dans des milieux différents				
Famille d'accueil				
14. Type de famille d'accueil				
Monoparentale Biparentale Autre	<u> </u>			
	26			
15. Enfants dans la famille d'accueil 0-5 ans 6-11 ans 12-17 ans	27			
18 ans et +	29			

No CRSC:		Configurations familiales	
Nom du praticien:		Famille naturelle	Famille d'accueil
		1991	1991
Légende			
	homme		
	femme		
<u> </u>	enfant garçon enfant fille	•	
A •	enfant placé étudié	·	
	mariage ou union de fait		
≠	rupture de l'union		
r-1	lien de fraternité demi-frère ou demi-soeur		
	filiation consanguine	1992	
 	filiation adoptive		
-	placement		
	unité de résidence de l'enfant étudié	Commentaires:	Commentaires:
Unité de résid			
1. père-mère-			
2. mère-enfan 3. père-enfant			
4. mère-conjo	int de fait-enfant(s)		
5. père-conjoi 6. autres	nte de fait-enfant(s)		

Projet de recherche sur les déplacements d'enfants en ressources d'accueil, CRSC-CSSQ 1992-1993

. . . . JA Appendice III
Définitions



DÉFINITIONS¹

Place régulière, spéciale ou de réadaptation

C'est maintenant *chacune des places* en famille ou en domicile d'accueil qui peut être qualifiée de régulière, spéciale ou de réadaptation. On parlera donc de place régulière et non de famille régulière comme c'était le cas depuis 1984. Les services rendus aux bénéficiaires détermineront le type de place et les sommes consenties par le gouvernement du Québec.

Comment définir les services?

Des services réguliers, spéciaux ou de réadaptation peuvent être offerts par les familles ou les domiciles d'accueil.

- Les services réguliers représentent tous les services de base auxquels a droit un bénéficiaire : logement, alimentation, vêtements, hygiène corporelle, sécurité, surveillance, etc. Ils sont définis dans le contrat liant un Centre de services sociaux à une famille d'accueil sous l'appellation «Obligations d'entretien et obligations de services aux bénéficiaires».
- Par services spéciaux, on entend l'ensemble des services offerts par une famille d'accueil ou par les responsables d'un domicile d'accueil en surplus des services réguliers. Ces services font l'objet d'une entente entre le Centre de services sociaux et la famille ou le domicile d'accueil.
- Les services de réadaptation sont des activités, des tâches ou des responsabilités qui ont pour but de permettre l'acquisition d'habiletés ou de compétences en vue d'une plus grande autonomie du bénéficiaire. Ces services s'inscrivent dans un plan d'intervention de réadaptation coordonné et supervisé par un établissement de réadaptation conjointement avec le Centre de services sociaux.

Dans tous les cas, le maintien, l'acquisition ou la récupération de son autonomie par le bénéficiaire demeure un objectif poursuivi par la famille d'accueil ou par le domicile d'accueil.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1991). Les familles d'accueil et les domiciles d'accueil : une vraie place! Québec: Gouvernement du Québec, p. 10-13.

Les mesures de dépannage

Certains placements en famille ou en domicile d'accueil doivent s'effectuer dans de courts délais et à toute heure du jour ou de la nuit. Ces déplacements sont alors considérés comme des mesures de dépannage.

La mesure de dépannage peut être assumée par toute famille ou tout domicile d'accueil. Cependant, considérant qu'une telle mesure peut être requise à tout moment, le CSS reconnaît par contrat à une famille ou à un domicile d'accueil une ou des places disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Pour compenser cette disponibilité, le CSS versera une allocation mensuelle de 125,00 \$ par place inscrite dans le contrat.

H 9748
Ex.2 Carrier, Gaby
Beaudoin, Suzanne et al.
Les déplacements d'enfants dans le réseau des ressources d'accueil

H 9748 Ex.2 Pour commander ce document ou pour obtenir la liste des autres publications du Centre de recherche sur les services communautaires, adressez-vous au :

Centre de recherche sur les services communautaires Faculté des sciences sociales, bureau 2446 Pavillon Charles-De Koninck Université Laval, Québec G1K 7P4 Téléphone (418) 656-2674 — Télécopieur (418) 656-7787

Le Centre de recherche sur les services communautaires est subventionné par le Programme de subventions nationales au bien-être social (Santé et Bien-être Canada).

Le Centre de recherche sur les services communautaires est un projet conjoint de l'Université Laval et de l'Association des centres jeunesse du Québec.





